

ANNIE ROYER

**CRISE DE RÉGULATION DES AGRICULTURES
FRANÇAISE ET QUÉBÉCOISE ET PERTE DE
MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE**
Analyse à partir d'une approche régulationniste

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en économie rurale
pour l'obtention du grade de maître ès sciences (M. Sc.)

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

DÉCEMBRE 2004

RÉSUMÉ

Au cours des cinquante dernières années, les agricultures de la France et du Québec ont connu une incroyable mutation. D'une agriculture basée sur le modèle polyculture élevage, le modèle agricole dominant s'est graduellement modifié pour devenir marchand et spécialisé. Le développement industriel de l'après-guerre a assigné de nouveaux objectifs à l'agriculture afin de répondre aux exigences de la croissance économique. Ces objectifs, tout à fait légitimes en cette période de l'histoire du Québec et de la France, ont orienté l'agriculture vers un mode de production productiviste.

L'analyse régulationniste des dispositifs institutionnels et des régimes économiques de fonctionnement du secteur agricole de la Deuxième Guerre mondiale à aujourd'hui montre que le développement de l'agriculture productiviste a provoqué la perte de fonctions traditionnelles de l'agriculture, fonctions généralement liées au modèle de production de polyculture élevage. Les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture ont été délaissées au profit de fonctions économiques provoquant des conflits entre agriculteurs et citoyens. Conflits d'attentes, conflits d'usages, les consommateurs et les contribuables ne veulent plus encourager une agriculture en surproduction, polluante, déstructurant le milieu rural et de moins en moins familiale. Le mode de régulation du secteur agricole fait face à une crise structurelle, territoriale et sociale. La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture est de plus en plus évoquée en tant que solution à la crise de régulation de l'agriculture productiviste.

REMERCIEMENTS

Cette étude est le résultat de plusieurs heures de travail certes, mais également de conversations, d'appuis et d'encouragements de la part de parents, amis et collègues. C'est pourquoi je tiens à remercier tous les gens qui m'ont soutenue lors de ce laborieux travail.

Tout d'abord, j'aimerais remercier Daniel-Mercier Gouin, directeur de recherche, pour son extraordinaire soutien, ses conseils et sa grande disponibilité ainsi que sa famille, que j'ai eu la chance de connaître davantage lors de mon séjour à Paris. Je désire aussi remercier M. Guy Debailleul, co-directeur de recherche, qui a su alimenter ma réflexion et me donner des pistes d'analyse. De plus, je souhaite remercier Mme Catherine Laurent, M. Daniel Perrault et M. Gilles Bazin de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon (INA-PG) qui m'ont conseillée lors de ma conférence de mémoire.

Je ne pourrais passer sous silence les heures passées en compagnie de collègues et amis à s'entraider et partager des idées. Je pense à Louis-Samuel, Catherine, Jean-François, Isabelle A., Virginie, Valérie, Isabelle C., Étienne, Élisabeth, Élise, Alain, Mathieu et Sylvie.

Par ailleurs, mes études graduées ont grandement été facilitées et encouragées par le soutien financier du Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) et de la Chaire en analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective.

Enfin, je veux remercier ma famille pour m'avoir soutenue tout au long de mes études et la famille Neveu, pour avoir fait de mon séjour en France un souvenir inoubliable. Je termine en remerciant Pierrick pour ses encouragements et son soutien.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	v
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES.....	vi
CHAPITRE I MULTIFONCTIONNALITÉ ET CRISE AGRICOLE	1
1.1 Différentes approches de la multifonctionnalité agricole	2
1.2 Émergence du concept	5
1.3 L'intérêt pour la multifonctionnalité en France et au Québec.....	8
1.4 Les objectifs.....	11
CHAPITRE II THÉORIE DE LA RÉGULATION SECTORIELLE ET AGRICULTURE..	15
2.1 Théorie de la régulation : notions de base.....	16
2.1.1 Origines.....	16
2.1.2 Appareil conceptuel de la théorie et outils d'analyse.....	17
2.1.3 La crise du mode de régulation	20
2.1.4 Intérêts et limites des recherches régulationnistes	26
2.2 Régulation et agriculture	28
2.2.1 La régulation sectorielle	28
2.2.2 Spécificité de l'agriculture dans la théorie de la régulation	33
2.3 Démarche de recherche.....	35
2.3.1 La démarche adoptée.....	35
2.3.2 Outils utilisés.....	41

CHAPITRE III ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET DES RÉGIMES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR AGRICOLE EN FRANCE ET AU QUÉBEC.....	42
3.1 L'avant-guerre, 18^e siècle - 1938.....	44
3.1.1 Les premières mesures agricoles	44
3.1.2 Un modèle agricole multifonctionnel.....	46
3.1.3 Les limites du modèle de polyculture élevage.....	49
3.2 Vers une agriculture marchande et productive, 1939-1959.....	51
3.2.1 Les besoins de la guerre	51
3.2.2 De nouveaux objectifs.....	52
3.2.3 Des mesures pour augmenter la productivité des fermes	53
3.2.4 La crise de marché des années 50	58
3.2.5 Accélérer la modernisation.....	60
3.2.6 Conclusion	62
3.3 Les grandes politiques modernes, 1960-1983.....	64
3.3.1 Mise en œuvre de l'élimination	64
3.3.2 Différents compromis à la crise endogène	69
3.3.3 Une spécialisation accrue des entreprises agricoles.....	73
3.3.4 Un mode de régulation sous tension en Europe.....	74
3.3.5 Conclusion	75
3.4 Un modèle de développement critiqué, 1984-2004.....	77
3.4.1 Le marché mondial en tant qu'issue à la crise.....	77
3.4.2 Le mode de régulation productiviste critiqué	79
3.4.3 Une agriculture plus concentrée	85
3.4.4 Un constat s'impose : l'agriculture se dévitalise	86
3.4.5 Les fonctions économiques de l'agriculture productiviste.....	88
3.4.6 La perte des fonctions sociales de l'agriculture.....	89
3.4.7 La perte des fonctions environnementales traditionnelles de l'agriculture	96
3.4.8 L'émergence d'une crise de régulation	99
3.4.9 L'outil de reconnaissance de la multifonctionnalité : le CTE	102
CHAPITRE IV CONCLUSION.....	105
BIBLIOGRAPHIE.....	109

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Niveaux d'analyse de la théorie de la régulation	18
Figure 2. Le système de régulation et ses crises	25
Figure 3. La régulation sectorielle dans la régulation globale	31

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1. Quatre conceptions des modes de régulation sectorielle	32
Graphique 1. Évolution du nombre de fermes, Québec, 1951-2001	65
Tableau 2. Population agricole, population active agricole et nombre d'exploitations au Québec, 1951-1971	68
Tableau 3. Population agricole, population active agricole et nombre d'exploitations en France, 1954-1975	68
Tableau 4. Spécialisation des productions en % des animaux se faisant dans des entreprises spécialisées dans ce secteur, Québec, 1961 et 1981	73
Tableau 5. Fermes classées selon la catégorie des revenus bruts et concentration des revenus bruts, Québec, 2000.	86
Graphique 2. Fermes classées selon la taille, Québec, 1971-2001	90
Graphique 3. Fermes classées selon la taille, en milliers d'exploitations, France, 1970-2000.	91
Graphique 4. Nombre d'emplois en agriculture, Québec, 1991-2003.	93

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

ASRA	: Assurance stabilisation des revenus agricoles
BAPE	: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAD	: Contrat d'agriculture durable
CTE	: Contrat territorial d'exploitation
CUMA	: Coopératives d'utilisation du matériel agricole
FAO	: Food and agriculture organization of the united nations
FEOGA	: Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FNSEA	: Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GATT	: General agreement on tariffs and trade
IVD	: Indemnité viagère de départ
LOA	: Loi d'orientation agricole
LPTA	: Loi sur la protection du territoire agricole
MAPAQ	: Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MAPAAR	: Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
MFA	: Multifonctionnalité de l'agriculture
OAQ	: Ordre des agronomes du Québec
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	: Organisation mondiale du commerce
ONIB	: Office national interprofessionnel du blé
PAC	: Politique agricole commune
PAEF	: Plan agro-environnemental de fertilisation
PQ	: Parti Québécois
RAAQ	: Régie des assurances agricoles du Québec
RPPEPA	: Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale
SAFER	: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SIBEV	: Société interprofessionnelle du bétail et des viandes
SNCF	: Société nationale des chemins de fer français
UPA	: Union des producteurs agricoles

CHAPITRE I

MULTIFONCTIONNALITÉ ET CRISE AGRICOLE

Les agricultures de la France et du Québec ont connu des changements considérables depuis les cinquante dernières années. Les politiques de modernisation mises en place au début des années 1960 y ont orienté et façonné les structures de production, l'environnement et le paysage agricole. C'est ainsi qu'une agriculture autosuffisante et largement basée sur le modèle de production de polyculture élevage s'est transformée en une agriculture spécialisée et productiviste afin de répondre en quantité et en qualité aux demandes du marché des produits agricoles.

Or, le modèle agricole productiviste est aujourd'hui victime de son propre succès. Certains parlent de crise du modèle productiviste agricole (Velasco Arranz 2002, p.34-37; Barthélemy et Nieddu 2002, p.385). En France, le secteur agricole est aux prises avec d'importants surpluses agricoles, ce qui a pour conséquence de gonfler considérablement le coût de la politique agricole. Les effets de l'intensification de l'agriculture sur l'environnement et la qualité de l'eau, tant au Québec qu'en France, sont de plus en plus inquiétants. Enfin, l'agriculture productiviste est accusée de désertifier les campagnes et de déstructurer le milieu rural tel que le démontrent les études de Goldschmidt¹ (Debailleul 1991, p.141).

La multifonctionnalité de l'agriculture semble être une réponse aux déséquilibres causés par le productivisme qui a caractérisé l'agriculture unifonctionnelle pratiquée depuis les années 60 (Hudault 1999, p.710). Ce concept, loin d'être un nouvel apanage de l'agriculture, est pourtant souvent évoqué en tant que compromis à la crise contemporaine qui ébranle le milieu agricole des pays industrialisés.

¹ Chercheur américain connu pour ses recherches sur la relation entre les communautés rurales et les structures de production agricole au cours de années 40.

1.1 Différentes approches de la multifonctionnalité agricole

Bien que le terme de la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) soit relativement récent, le concept, lui, ne constitue pas une nouveauté factuelle. L'agriculture assure depuis des siècles des fonctions économiques, sociales et environnementales. La multifonctionnalité de l'agriculture réfère donc à toutes ses fonctions, qu'elles soient marchandes ou non. Ainsi, Hervieu définit la multifonctionnalité de l'agriculture comme étant « la multiplicité des fonctions remplies par l'agriculture à côté de sa fonction de production de matière première » (Hervieu 2001, p.2). L'agriculture, outre la production agricole, assume des fonctions d'entretien du paysage, de maintien d'un tissu économique et social en milieu rural, et la conservation d'une sécurité alimentaire (Gouin 2000, p.61). Laurent, quant à elle, définit la multifonctionnalité de l'agriculture comme « l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité » (Laurent 2001, p.413). La définition de Laurent est très englobante puisqu'elle suggère de repenser les relations de l'agriculture avec les autres composantes de la société, non pas seulement en terme de fonction, mais d'apport au développement social et économique dans son ensemble. « La multifonctionnalité est également un concept qui a pour ambition de faire reconnaître la modernité du métier d'agriculteur : un métier extrêmement spécialisé et complexe qui doit être en phase avec le marché comme avec la société » (Hervieu 2002, p.416).

Il existe donc une multitude de définitions du concept et de la notion de multifonctionnalité agricole bien qu'aucune ne fasse l'unanimité. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) définit la multifonctionnalité comme un « concept selon lequel l'agriculture a de nombreuses fonctions outre la production d'aliments et de fibres; par exemple protection de l'environnement, préservation des paysages, emploi rural, etc. » (Laurent 2001, p.407). La Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) parle du « Caractère multifonctionnel de l'Agriculture et de la Terre ». Ce concept reconnaît que l'agriculture a des fonctions économiques, sociales et environnementales dont « l'importance relative est contingente de chaque situation régionale » (Laurent 2001, p.421).

En 1998, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a cru bon de clarifier la définition de la multifonctionnalité agricole afin d'éviter les ambiguïtés souvent associées au concept. En fait, l'OCDE propose deux approches pour définir le concept soit l'approche positive et l'approche normative (OCDE 2001, p.14). L'approche positive conçoit la multifonctionnalité en tant que caractéristique de l'agriculture et l'approche normative, en tant qu'objectif que la société assigne à l'agriculture. Évidemment, la nature même du concept de multifonctionnalité diffère complètement d'une approche à l'autre. Selon l'approche positive, la multifonctionnalité est une propriété du processus de production ce qui n'en fait pas une spécificité du secteur agricole (Pingault 2001, p.55). L'approche normative, beaucoup plus compromettante, désigne les objectifs que la société veut assigner à un secteur particulier, en l'occurrence le secteur agricole. Cette approche donne une valeur intrinsèque, politique et même morale à la multifonctionnalité, valeurs qui sont absentes dans la définition de l'approche positive.

Les nombreuses fonctions attribuées à l'agriculture diffèrent parfois d'une institution à l'autre et d'un auteur à l'autre. Il est cependant possible de dresser une liste des fonctions les plus souvent évoquées dans la littérature. Cette liste est évidemment non exhaustive mais elle permet d'avoir un portrait relativement juste de la portée de la multifonctionnalité agricole. Nous avons divisé les fonctions en trois groupes : les fonctions économiques, les fonctions environnementales et les fonctions sociales. Cette division est également utilisée par Delorme, dans la Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et a été présentée lors de la conférence de Maastricht (Delorme 2002, p.43 ; Journal officiel no 158, article 1^{er} ; FAO/Pays-Bas 1999, p.iii-iv). La liste qui suit présente les principales et multiples fonctions de l'agriculture provenant de différentes sources.

Au niveau économique, l'agriculture a entre autres pour fonction de :

- Produire des biens de première nécessité tels que des aliments et des fibres et ainsi assurer une sécurité alimentaire de nature quantitative (OCDE 1998, FAO/Pays-Bas 1999, Laurent 2001, Blanchemanche et al. 2000, Gouin 2000, Hervieu 2002, Delorme 2002).
- Fournir des matières premières aux industries textiles et agroalimentaires (Hervieu 2002, Vounouki 2002)
- Participer au développement du tourisme vert (Suisse 2000, OCDE 2001, Hervieu 2002)
- Créer de la valeur ajoutée notamment grâce à des marchés de niches (OCDE 2001, Hervieu 2002)

Au niveau environnemental, l'agriculture se doit de :

- Protéger la biodiversité (OCDE 1998, Aumand et al. 2001, Hervieu 2002, Delorme 2002)
- Entretien du territoire et aménagement du paysage (OCDE 1998, Gouin 2000, Laurent 2001, Blanchemanche et al. 2000, Suisse 2000, Aumand et al. 2001, Delorme 2002, Hervieu 2002)
- Gérer durablement les ressources naturelles renouvelables (OCDE 1998, Arfini et Donati 2002)
- Lutter contre l'érosion et le maintien de la qualité des sols et protéger l'environnement en maîtrisant les pollutions d'origine agricole (OCDE 1998, Blanchemanche et al. 2000, Laurent 2001, Aumand et al. 2001, OCDE 2001)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (OCDE 2001)

Enfin, les fonctions sociales de l'agriculture consistent à :

- Assurer la sécurité alimentaire tant quantitative que qualitative (Laurent 2001, Blanchemanche et al. 2000, Suisse 2000, Arfini et Donati 2002)
- Générer de l'emploi rural (Laurent 2001, OCDE 2001, Aumand et al. 2001, Delorme 2002)
- Contribuer au maintien de la viabilité et au dynamisme du tissu social en zone rurale (OCDE 1998, Gouin 2000, Laurent 2001, Blanchemanche et al. 2000, Aumand 2001, Arfini et Donati 2002)
- Développer ou créer des terroirs agricoles (Hervieu 2002)
- Préserver et transmettre l'héritage culturel (FAO/Pays-Bas 1999, Blanchemanche et al. 2000, Laurent 2001, Suisse 2000, OCDE 2001)
- Améliorer le bien-être des animaux² (Laurent 2001, OCDE 2001)

² Il importe de spécifier que la fonction d'amélioration du bien-être des animaux ne fait pas l'unanimité. Cette question relève parfois du débat philosophique mais comme nous le verrons plus loin, c'est une critique forte du modèle productiviste et mérite donc d'être prise en considération.

1.2 Émergence du concept

Losch affirme que le débat sur la multifonctionnalité résulte de la rencontre de quatre grands courants du dernier quart du XX^e siècle. Tout d'abord de la contestation du modèle productiviste puisque ce dernier, bien qu'ayant permis une efficacité accrue, est également la source d'impacts négatifs telles que la surproduction, la diminution du nombre de producteurs agricoles (perte de vitalité dans le milieu rural) et la dégradation de l'environnement. Ensuite, d'un intérêt de plus en plus marqué pour la gestion des ressources naturelles. Le Sommet de Rio³ et le Protocole de Kyoto⁴ témoignent de la préoccupation mondiale sur le sujet. L'augmentation des exigences au niveau de la sécurité alimentaire suite aux accidents sanitaires tel que la vache folle constitue le troisième courant. Enfin, l'entrée de l'agriculture dans les négociations du commerce international a mis en évidence l'ampleur des subventions et des protections des pays industrialisés dans ce secteur. La fin de l'exception agricole fait craindre un démantèlement de ces protections, ce qui entraîne une recrudescence des revendications sur la spécificité agricole (Losch 2002, p.168).

Dans le débat politique international, le concept de multifonctionnalité agricole est mentionné pour la première fois lors du Sommet de Rio de 1992⁵ (Pingault 2001, p.53). À l'OCDE, bien que l'étude des produits non-marchands⁶ de l'agriculture soit bien étoffée, l'allusion au concept de multifonctionnalité n'est apparue que très récemment. En effet, la notion a été introduite par le Comité ministériel de l'agriculture en mars 1998. Face au problème de l'imprécision du concept de multifonctionnalité et des différentes interprétations qui en découlent, l'OCDE a entrepris d'élaborer une terminologie commune pour éclaircir la discussion. Le rapport final de cette étude a été publié en avril 2001.

³ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ayant eu lieu à Rio de Janeiro en juin 1992.

⁴ Protocole issu de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signé par 166 pays en 1992 afin de contrer le réchauffement planétaire.

⁵ Le chapitre 14 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio comporte une section « Examen, planification et programmation intégrée des politiques agricoles, compte tenu du caractère multifonctionnel de l'agriculture et, en particulier de son importance pour la sécurité alimentaire et un développement durable ».

⁶ Notamment au niveau des impacts environnementaux et de la contribution à l'emploi rural.

Le débat sur la multifonctionnalité étant officiellement et internationalement lancé, la FAO ne peut en être absente. En 1999, elle organise conjointement avec les Pays-Bas une conférence à Maastricht portant sur la multifonctionnalité agricole. C'est au cours de cette conférence que la FAO a proposé le concept de « Caractère multifonctionnel de l'Agriculture et de la Terre », concept qui s'apparente plus à une approche reconnaissant les diverses fonctions de l'agriculture.

La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992 fait également référence indirectement au concept puisqu'on y considère la double fonction de l'agriculteur. Ainsi, la réforme de la PAC veut encourager l'activité de production mais également l'activité de protection de l'environnement et de développement rural (Jacquet 1993, p.41). La réforme de la PAC en 2000 raffine sa position concernant la multifonctionnalité puisqu'elle reconnaît le rôle du secteur agricole dans l'économie rurale et les effets néfastes de la répartition du soutien communautaire sur « l'aménagement de l'espace et le monde rural » (Loyat et Petit 2002, p.31). La réforme de 2000 a d'ailleurs pour objectif de « répondre aux nouvelles attentes de la société à l'égard de l'agriculture en termes de développement rural, de protection de l'environnement et de préservation du modèle agricole européen » (Loyat et Petit 2002, p.29).

Enfin, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture s'est ajoutée au débat des négociations agricoles de l'OMC vers la fin des années 90. Certains pays dits « amis de la multifonctionnalité » tels que la Norvège, la Suisse, le Japon et l'Union européenne ont souhaité défendre les spécificités de leurs dispositifs de politique agricole en invoquant le caractère multifonctionnel de leurs agricultures (Kroll 2002a, p.390). L'introduction du concept de multifonctionnalité dans les débats à l'OMC est très controversée. Les « adversaires » de la multifonctionnalité tels que le groupe de Cairns⁷ et les États-unis soupçonnent les pays favorables à la multifonctionnalité d'utiliser ce concept comme prétexte pour entraver la libéralisation des échanges et maintenir les soutiens publics à ce secteur.

Certains pays tels la Suisse, le Japon et la France reconnaissent le rôle multifonctionnel de l'agriculture et l'intègrent dans leurs politiques agricoles. En Suisse, à la suite d'un référendum,

⁷ Groupe constitué des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Iles Fidji, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay.

le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) a été inscrit dans la Constitution fédérale de la Confédération. Les mesures mises en place pour reconnaître la MFA consistent entre autres en des paiements directs complétant le revenu du paysan (Suisse 1999, p.7).

En France, le thème de la multifonctionnalité agricole est apparu dans les années 1996-1997 lors du 50^e anniversaire de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) (Hervieu 2001, p.1). À cette occasion, le président du syndicat avait demandé au Président de la République et par le fait même au Gouvernement français, de préparer une nouvelle loi d'orientation agricole en y incorporant le concept de multifonctionnalité. La reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture est définitivement inscrite dans la politique agricole française le 9 juillet 1999 avec l'adoption de la nouvelle loi d'orientation agricole. En effet, l'article premier de cette loi d'orientation agricole stipule que « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable » (Journal Officiel n°158). L'instrument choisi afin de traduire concrètement le concept est le Contrat territorial d'exploitation (CTE). En 2002, le nouveau gouvernement de droite a remplacé le CTE par le contrat d'agriculture durable (CAD). Le CAD est une version simplifiée du CTE avec quelques modifications telles une plus grande importance accordée au volet environnemental et un pouvoir de décision accru aux paysans dans le choix des actions à entreprendre pour encourager la multifonctionnalité de l'agriculture (Herth 2002).

Au Québec, bien que le concept de multifonctionnalité ne fasse pas couler autant d'encre qu'en Europe, plusieurs institutions et acteurs du milieu s'y intéressent. La première allusion au concept de multifonctionnalité provient d'un texte de Debailleul de 1991. Selon l'auteur, la régulation agricole actuelle ne permet pas aux zones rurales de se développer et de demeurer dynamiques. L'une des solutions proposées est un nouveau contrat social entre société, agriculture et milieu rural. Ce nouveau contrat comporte une réorientation des activités agricoles vers la protection de l'environnement et un redéploiement dans l'espace rural (Debailleul 1991, p.140). Avant-gardiste, l'auteur se questionne même sur une éventuelle réorientation du rôle des agriculteurs et les implications des nouvelles fonctions sociales qui en découlent.

Selon l'Ordre des Agronomes du Québec (OAQ), « la notion de multifonctionnalité de l'agriculture soutenue par l'Union européenne rejoint une des préoccupations des agronomes » (OAQ 1999). En mars 1998, lors d'une conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, l'OAQ reconnaissait les bienfaits des différentes fonctions de l'agriculture, outre la production d'aliments sains, pour protéger les ressources, préserver les paysages et contribuer au développement des communautés rurales.

Plus récemment, en février 2003, l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) organisait son colloque annuel autour du thème de la multifonctionnalité. Bien que l'UPA reconnaisse le caractère multifonctionnel de l'agriculture, le débat sur la prise en compte de la multifonctionnalité dans les politiques agricoles semble loin d'être terminé au Québec (Pellerin 2003).

1.3 L'intérêt pour la multifonctionnalité en France et au Québec

La crise qui affecte l'agriculture moderne des pays développés a été profondément ressentie en France, pays imprégné d'une longue tradition paysanne (Hervieu 2002, p.418). Cette crise qui affecte l'agriculture comporte cinq dimensions selon Hervieu : la crise démographique et sociopolitique du monde agricole; l'émergence d'une fragilité territoriale causée par la concentration et la délocalisation des productions; l'agrandissement du fossé entre citoyens, agriculteurs et alimentation; la rupture de l'agriculture avec le vivant ; la crise identitaire du métier d'agriculteur (Hervieu 2002, p.415). Face à cette crise, la multifonctionnalité de l'agriculture peut donner du sens à l'agriculture et au métier d'agriculteur.

Au Québec, l'agriculture a connu sensiblement les mêmes transformations que l'agriculture française au cours des dernières décennies. Les changements structureaux du secteur telles la concentration et l'augmentation de la taille des fermes, l'intégration et la spécialisation ont certes apporté des gains de productivité importants mais ont également contribué à développer une agriculture bipolaire : l'une compétitive et très axée sur le marché et l'autre caractérisée par des

formes multiples de marginalisation (Boutin 1999). Les États généraux du monde rural⁸ de 1991 montrent bien la préoccupation québécoise face à la dévitalisation des campagnes et au rôle que peut jouer l'agriculture dans cette situation de déclin et de cohabitation déstructurante (Vachon 1991). Ces phénomènes de changements structuraux et de segmentation des agricultures, couplés aux catastrophes agroalimentaires fort médiatisées survenus depuis le début des années 90 (vache folle, dioxine, pollution, Walkerton⁹), ont créé une pression socio-environnementale sans précédent sur le monde agricole. « En réaction au modèle productiviste, la fin des années 90 voit émerger une demande sociale pour les fonctions de l'agriculture autres que la production (...) », fonctions qui ne sont d'ailleurs pas rémunérées par le marché ou prise en compte par les politiques de compétitivité du secteur (Parent 2002, p.2-3). Les demandes sociales concernant la reproduction de l'entreprise familiale¹⁰, la préservation d'un territoire rural et la façon dont les aliments sont produits semblent s'accroître au Québec (Jean 1997, p.51).

L'intérêt soudain pour le concept de multifonctionnalité agricole dans le discours politique de certains pays soulève plusieurs interrogations. Alors que l'agriculture atteint des niveaux de productivité et de production inégalés, le recours à la notion de multifonctionnalité agricole devient de plus en plus fréquent. Pourtant, une augmentation de la production agricole aurait pu signifier une augmentation de la production multifonctionnelle. En fait, il semblerait que l'évolution de l'agriculture et son insertion dans le mode de production capitaliste aient engendré un déséquilibre des fonctions traditionnelles de l'agriculture. Ainsi, la régulation sectorielle des dernières décennies a causé une crise de régulation de l'agriculture. Les fonctions de l'agriculture autres que la production d'aliments telles l'entretien du territoire et le maintien d'un tissu rural dynamique ne sont pas nécessaires au secteur agricole mais peuvent être importantes pour l'intérêt de la société en général. Loin d'être indispensables au développement de la production agricole, ces fonctions procurent un milieu de vie agréable pour les populations rurales et les vacanciers.

⁸ Vaste opération de consultation initiée par l'Union des Producteurs Agricoles sur la dévitalisation des espaces ruraux québécois

⁹ Ville ontarienne où s'est produite une contamination de l'eau par la bactérie E.Coli et qui tua sept personnes en mai 2000. Les causes de cette contamination proviennent de l'épandage de fumier d'origine animale, mais surtout d'une erreur humaine dans la gestion du système d'eau potable de la ville.

¹⁰ Pour une définition de l'entreprise familiale, voir Hugues Lamarche, *L'agriculture familiale : comparaison internationale*, 1994 ou Bruno Jean, *Territoires d'avenir, pour une sociologie de la ruralité*, 1997.

Cette disparition des fonctions autres que la stricte production agricole limite le rôle social, économique et environnemental de l'agriculture dans les régions rurales. Les conséquences sont alors multiples: cohabitation difficile avec les habitants ruraux, problèmes environnementaux et reprise de la friche dans les régions défavorisées, uniformisation du paysage dans les régions à forte productivité, dépeuplement du territoire, etc. Cette situation mène inévitablement au questionnement du niveau et de la forme de soutien à l'agriculture et à certaines de ces formes de production les plus intensives. C'est dans ce contexte que la multifonctionnalité de l'agriculture s'introduit dans le discours mais aussi, éventuellement, dans la définition même de la politique agricole.

La multifonctionnalité apparaît ainsi dans une double logique comme politique de soutien à l'agriculture et comme réponse aux demandes de la société ce qui conduit à la coexistence de deux conceptions opposées de la notion et des objectifs de sa mise en œuvre (Perraud 2002, p.6). L'un des objectifs consiste à justifier le maintien d'un soutien public au secteur avec une répartition plus ou moins modifiée entre les catégories d'exploitations. Cette conception suppose une adaptation partielle des outils mais encourage la poursuite du même type de développement. La multifonctionnalité représente alors une issue à une crise endogène ou cyclique. L'autre, beaucoup plus compromettant, est la promesse d'une redéfinition de l'agriculture dans la société, modifiant l'inscription de cette activité dans « l'ensemble des politiques publiques, avec un cadre renouvelé de normes, de contraintes, de financements, entraînant des modifications à la fois de l'appareil productif, des rapports sociaux, des statuts professionnels, des formes de revenus, mais aussi plus généralement des contreparties attendues du secteur pour justifier son financement public élevé » (Perraud 2002, p.6). La multifonctionnalité répond alors à une crise du mode de régulation.

Notre étude se situe en amont des propos de Perraud puisque nous ne tentons pas de déterminer à quelle logique répond la multifonctionnalité ni à quelle crise, endogène ou de régulation, le concept de multifonctionnalité constitue une issue. Notre analyse tente plutôt de déterminer si la crise qui touche les agricultures de la France et du Québec possède les mêmes racines.

Les nouvelles demandes sociétales pour une certaine forme d'agriculture et le questionnement partagé sur la pertinence de supporter une agriculture axée presque uniquement sur le productivisme sont-ils le fruit inévitable de la récente évolution de la régulation agricole de ces deux États ou en sont-ils le résultat fortuit ? Que s'est-il produit dans l'évolution du secteur agricole du Québec et de la France pour que les multiples fonctions de l'agriculture deviennent aujourd'hui objet de revendications ? Comment la définition de la politique agricole a-t-elle pu contribuer à ce mouvement ? Ces nombreuses interrogations conduisent à la question de recherche suivante :

Parmi les déterminants de la crise de régulation des agricultures de la France et du Québec, la non prise en compte des multiples fonctions de l'agriculture est-elle un déterminant commun entre ces deux États ? En d'autres termes, la perte de multifonctionnalité de l'agriculture est-elle une caractéristique commune de l'évolution et de la crise agricole de la France et du Québec ?

Cette question nous semble tout à fait pertinente dans un contexte commun à la France et au Québec de remise en cause du modèle de production productiviste, de demandes sociétales en mutation et d'ouverture des frontières commerciales.

1.4 Les objectifs

L'objectif général de cette étude à caractère exploratoire vise à :

- Étudier l'évolution des dispositifs institutionnels et des régimes économiques du secteur agricole depuis la mise en place de politiques agricoles axées sur la productivité afin de repérer les déterminants de la crise actuelle de ce secteur au Québec et en France.

Les objectifs spécifiques permettant d'atteindre ce but sont les suivants :

- Déterminer en quoi l'agriculture traditionnelle était multifonctionnelle.
- Déterminer en quoi la définition de la politique agricole contribue au mouvement d'évolution de l'agriculture.
- Déterminer en quoi l'évolution de l'agriculture française et québécoise modifie les fonctions traditionnelles de l'agriculture.
- Montrer en quoi la politique agricole a contribué à modifier les fonctions traditionnelles de l'agriculture.
- Caractériser la crise agricole :
 - crise structurelle
 - crise territoriale
 - crise sociale

Afin de répondre à ces questions, nous allons utiliser un cadre théorique régulationniste sectoriel. La théorie de la régulation permet d'intégrer les aspects économiques, sociaux, politiques, institutionnels et historiques de la problématique afin de comprendre la crise d'un mode de régulation et le compromis qui s'en suit. Cette théorie admet également l'existence de secteurs spécifiques d'activités, arrimant l'analyse d'un secteur à l'économie globale. Notre étude ne prétend pas faire une genèse étoffée de la théorie de la régulation ni de s'engager dans un débat sur la validité d'une analyse basée sur la régulation sectorielle. Nous nous appuyons plutôt sur plusieurs recherches basées sur la régulation sectorielle pour préciser notre cadre d'analyse.

Nous avons choisi d'étudier la France car la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture est relativement récente et que ce pays a longtemps encouragé une agriculture productiviste et exportatrice. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France a adopté des politiques agricoles basées sur l'augmentation quantitative de la production, visant dans un premier temps à atteindre l'autosuffisance puis à conquérir les différents marchés qui s'offraient à elle. Le contexte d'élaboration de la politique agricole québécoise est semblable à ce niveau. Suite aux mutations économiques et sociales des dernières décennies, la France s'est questionnée sur la pertinence de ces politiques et sur les nouvelles orientations possibles pour son

agriculture. Un même questionnement surgit au Québec. Il semble que la multifonctionnalité représentait un compromis intéressant à la crise que vivait la France. Bien que l'agriculture française et le contexte politique et social de la France soient très différents de ceux du Québec, nous croyons que ce pays est un terrain de recherche adéquat pour répondre à nos interrogations concernant l'évolution du secteur agricole et la multifonctionnalité de l'agriculture.

Afin de répondre à notre question de recherche et d'atteindre nos objectifs, le travail est divisé en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, nous avons abordé le concept de multifonctionnalité agricole (MFA) en repérant les différentes approches du concept et son émergence dans la littérature. Ensuite, nous avons situé l'intérêt du sujet de la multifonctionnalité en France et au Québec, les deux États étudiés dans le présent travail. Enfin, le premier chapitre s'est terminé avec la formulation de la question de recherche et les objectifs que nous désirons atteindre.

Le second chapitre porte sur la théorie de la régulation sectorielle appliquée à l'agriculture. Dans un premier temps, nous décrivons et expliquons le cadre théorique choisi pour mener la recherche, soit la théorie de la régulation. Les origines, l'appareil conceptuel, les outils d'analyse et les intérêts et limites de cette théorie y sont présentés. Dans un deuxième temps, nous examinons la théorie de la régulation sectorielle et les spécificités de l'agriculture dans la théorie de la régulation. Enfin, le deuxième chapitre conclut avec la présentation de la démarche adoptée et les outils utilisés lors de la recherche.

Le troisième chapitre, le cœur de l'analyse de cette recherche, traite de l'évolution des dispositifs institutionnels et des régimes économiques de fonctionnement du secteur agricole en France et au Québec. Ce chapitre est divisé en quatre périodes de l'évolution des agricultures française et québécoise débutant au 18^e siècle et se terminant au début des années 2000. Chaque période relate le contexte économique, institutionnel et social du secteur agricole dans le but d'expliquer comment les dispositifs institutionnels et les régimes économiques ont contribué à modifier les fonctions traditionnelles de l'agriculture.

Le quatrième et dernier chapitre conclut la recherche en répondant à notre question de recherche qui est de déterminer si la perte de multifonctionnalité de l'agriculture est une caractéristique

commune de l'évolution et de la crise agricole de la France et du Québec et amène une ouverture sur l'avenir du mode de régulation de l'agriculture en France et au Québec.

CHAPITRE II

THÉORIE DE LA RÉGULATION SECTORIELLE ET AGRICULTURE

Le choix de la théorie de la régulation pour aborder le sujet nous semble tout à fait opportun puisque l'approche régulationniste nous permet d'intégrer les aspects sociaux, politiques, institutionnels, économiques et historiques de la problématique. Cette particularité de la théorie de la régulation est très utile lors de l'analyse d'un secteur à multiples fonctions tel le secteur agricole. Cette théorie permet de comprendre comment la régulation du secteur agricole s'est opérée au cours des dernières années et comment cette régulation a graduellement plongé le secteur dans une crise. De plus, l'approche régulationniste permet d'analyser le sujet d'étude dans son environnement, de ne pas l'isoler de l'ensemble de l'économie globale. Tel que l'indiquent Gouin, Hairy et Perraud (1985) à propos de la théorie régulationniste :

« Ainsi, l'intérêt de la méthode est de ne pas isoler la politique agricole comme objet autonome d'analyse - émetteur de « stratégies » plus ou moins rationnelles - ; de l'inscrire, au contraire, dans l'ensemble des mouvements économiques et sociaux du secteur et du système productif dans son ensemble : transformation des techniques et des systèmes de production; stratification sociale de la paysannerie; concurrence, conflits et compromis entre catégories d'agriculteurs, entre capitaux : rythme et modalité de la concentration des exploitations; pressions professionnelles et luttes paysannes; etc. » (Gouin, Hairy, Perraud, 1985, p. 4).

La théorie de la régulation permet d'analyser le processus de rupture du mode de régulation, sa transformation en crise et l'adoption du compromis qui permettra la continuation du mode de régulation. De plus, l'étude est menée dans une perspective historique des événements « indispensable pour mettre en évidence les ruptures tant réelles qu'institutionnelles » (Néfussi 1987, p. 3).

2.1 Théorie de la régulation : notions de base

2.1.1 Origines

La théorie de la régulation tire ses origines du milieu des années 1970, au cœur d'une crise économique qui frappe les pays industrialisés. Alors que les *Trente Glorieuses*¹¹ de l'après-guerre, qui avaient constitué une période de croissance exceptionnelle, laissent entrevoir la possibilité de perspectives inespérées en termes de prospérité, la crise économique amorcée à la fin des années 60 et accentuée par le choc pétrolier de 1973 se prolonge et s'intensifie, ce qui n'est pas sans défier « les analyses conjoncturelles qui prédisaient un retour à la croissance à courte ou moyenne échéance » (Gendron 2001, p.67).

Plusieurs théories économiques existantes tentent d'expliquer le phénomène de la crise. Les néo-classiques soutiennent que la crise est le résultat de rigidités institutionnelles qui empêchent le capitalisme de poursuivre son essor. Les structuralistes affirment que la crise origine d'un dérèglement du système économique. Dans tous les cas, ces théories considèrent les périodes de croissance comme la normalité et les crises comme des aberrations. En marge de ces analyses, l'approche de la régulation choisit de saisir la spécificité de la période de croissance exceptionnelle qui avait précédé la crise. Les régulationnistes avancent plutôt que la période de croissance économique porte en elle-même le germe de la crise qui lui succédera, créant ainsi des périodes successives de croissance et de crises (Gendron 2001, p.67). Née à partir d'une double critique, l'approche régulationniste tente d'expliquer originalement une crise qui échappe à l'analyse des théories existantes.

Ainsi, selon les régulationnistes, il est possible de construire une théorie alternative à la vulgate néo-classique qui prendrait en compte plusieurs aspects négligés par les néoclassiques. La théorie de la régulation apporte donc un éclairage nouveau à l'analyse des crises « en mettant l'accent sur la constitution d'un compromis social sur lequel peut se fonder la poursuite de l'accumulation du

¹¹ Âge d'or du capitalisme au cours des décennies 40, 50 et 60 (Debailleul 1991, p. 129).

capital et en caractérisant les rapports sociaux et les institutions qui participent à l'élaboration de ce compromis » (Debailleul 1989, p.64).

2.1.2 Appareil conceptuel de la théorie et outils d'analyse

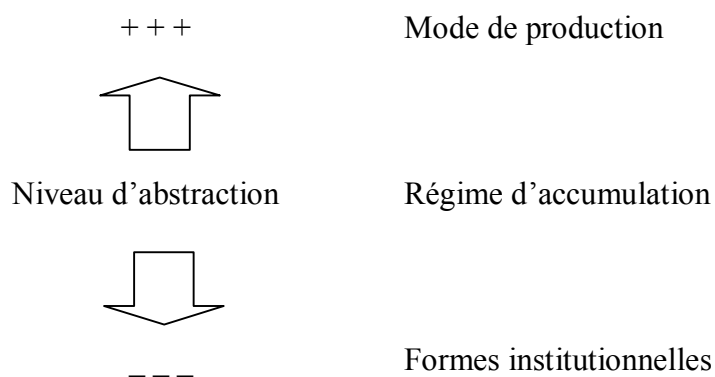
C'est donc en restituant le statut de science humaine à l'économie et en insistant sur le fait que cette science est régie par des règles, conventions et rationalités multiples, que la théorie de la régulation s'est développée à partir de quatre hypothèses fondatrices (Boyer et Saillard 1995, p.11-12).

- L'approche régulationniste préconise un champ d'analyse vaste intégrant la logique économique, la préservation d'un lien social et la présence de la politique dans la solution. Ainsi, cette théorie accepte de bénéficier des *apports de disciplines connexes* telles l'histoire, la sociologie et les sciences politiques afin de représenter le plus parfaitement possible la réalité.
- Au lieu de généraliser les résultats à l'ensemble des situations, la théorie de la régulation délimite l'espace et la période sur lesquels ces résultats sont applicables. Contrairement à certaines théories cherchant à dériver systématiquement des axiomes théoriques valables en tout temps et en tout lieu, les régulationnistes visent une progressive généralisation de ses notions de base, de ses outils et de ses résultats, ce qui fait d'elle une théorie évoluant au rythme de la réalité.
- La troisième hypothèse de base de la théorie concerne l'historicité des régulations et des modes de développement des économies capitalistes. L'économie pure a voulu se développer sans prendre en compte l'aspect historique... mais l'histoire a pu prouver que les modèles sont mortels et que les théories sont donc contingentes à une société et une époque donnée.

- Enfin, la théorie de la régulation tente d'expliquer le plus grand nombre possible de faits survenus au cours de la période des années cinquante à nos jours avec le même ensemble d'hypothèses. Ainsi, cette théorie serait plus englobante et fidèle à ses hypothèses de base que certains autres modèles tels le néoclassicisme.

Depuis sa création, la théorie de la régulation a développé un ensemble d'outils conceptuels dont les principaux éléments sont présentés dans les lignes qui suivent. Nous pouvons ainsi distinguer trois niveaux d'analyse qui se distinguent selon un niveau d'abstraction décroissant (Boyer et Saillard 1995, p. 60-61). Le niveau le plus abstrait analyse les modes de production et leur articulation. Le second niveau consiste en une caractérisation des régularités sociales et économiques qui permettent à l'accumulation de se développer pendant une période donnée. Enfin, le niveau d'analyse le moins abstrait concerne les formes institutionnelles qui sont à l'origine des régularités sociales et économiques qui sont observées. Concernant ce dernier niveau d'analyse, la théorie de la régulation permet de caractériser ces formes institutionnelles ainsi que leur agencement mais également d'analyser leurs transformations permanentes (Boyer et Saillard 1995, p. 61).

Figure 1. Niveaux d'analyse de la théorie de la régulation



Source : Gendron, 2001.

Pour Boyer et Saillard, « les formes institutionnelles socialisent les comportements hétérogènes des agents économiques et permettent le passage de la micro à la macroéconomie » (Boyer et Saillard 1995, p. 61). De plus, l'imbrication de ces formes entre elles montre que la théorie de la régulation rejette les explications trop évidentes des phénomènes économiques. Par exemple, selon l'approche régulationniste, l'inflation n'est pas seulement une conséquence monétaire et la monnaie ne peut être « neutre ». Les régulationnistes distinguent cinq formes institutionnelles fondamentales.

- *Le régime monétaire* : La monnaie assure le lien entre les différentes unités économiques et établit une forme de mise en rapport des sujets marchands, pouvant affecter le cours de l'accumulation, de la production, de l'emploi ou des prix (Boyer 1986, p. 48 et Gendron 2001, p. 75).
- *Le rapport salarial* : Forme institutionnelle centrale dans les économies capitalistes, le rapport salarial permet de caractériser le type d'appropriation du surplus dans le mode de production capitaliste (Boyer et Saillard 1995, p. 62). Boyer ne réduit pas le rapport salarial à une simple relation marchande mais l'inscrit dans un cadre beaucoup plus large et complexe configurant « les relations mutuelles entre les différents types d'organisation du travail, le mode de vie et les modalités de reproduction des salariés » (Boyer et Saillard 1995, p. 544).
- *Les formes de la concurrence* : Ces formes expliquent comment s'organisent les relations entre les producteurs et quelles en sont les conséquences sur le régime d'accumulation. La théorie de la régulation s'attarde particulièrement à analyser les formes de concurrence ayant un effet sur les régimes d'accumulation (Boyer et Saillard 1995, p. 62).
- *Le régime international* : Les formes d'adhésion au régime international définissent les modalités d'insertion de l'État-nation dans l'espace international. Les relations de chaque État-nation avec le reste du monde résultent plus de décisions politiques basées sur le choix d'un régime commercial, d'une gestion du change ou d'une ouverture aux capitaux étrangers que de relation de marché pur (Boyer 1995, p. 62). Les régulationnistes tentent de dépasser la simple opposition entre économie ouverte et fermée en avançant l'idée que chaque pays occupe une place précise dans un ordre international ayant une certaine

cohérence, proposant ainsi des notions intermédiaires pour définir les types de structuration de l'espace international.

- *Les formes de l'État* : Ces formes caractérisent l'organisation de l'autorité publique dans la dynamique économique. L'approche régulationniste considère que l'État n'est pas plus extérieur au système économique que ses actions ne sont strictement fonctionnelles (Boyer 1995, p. 63 et Gendron 2001, p. 77).

Selon la théorie de la régulation, ces formes représentent un arrangement, une structure permettant de définir un régime d'accumulation particulier. Le régime d'accumulation se traduit donc en une série de régularités économiques et sociales à travers lesquelles les normes de production, de distribution et d'usage évoluent d'une manière conjointe et compatible (Lipietz 1989a cité dans Gendron 2001, p.71).

2.1.3 La crise du mode de régulation

Le concept de « mode de régulation » est utilisé pour qualifier toute période de croissance stable. Le mode de régulation constitue alors un ensemble de procédures et de comportements collectifs et individuels ayant trois propriétés.

- reproduire les rapports sociaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées;
- soutenir et diriger le régime d'accumulation en vigueur;
- assurer la compatibilité d'une multitude de décisions et d'actions décentralisées et potentiellement contradictoires (Boyer et Saillard 1995, p. 64 et Lamoureux 1996, p. 2).

Ainsi, les différents agencements des formes institutionnelles d'une société donnent lieu à un mode de régulation spécifique. La théorie de la régulation énumère plusieurs mode de régulation : à l'ancienne, concurrentiel, monopolistique ou fordiste et post-fordiste (Gendron 2001, p. 77). Sans pour autant expliquer en détail les différentes formes de mode de régulation, mentionnons que le mode à l'ancienne est surtout basé sur les rapports sociaux ce qui diffère des autres modes,

tous fondés sur les rapports marchands. Par ailleurs, le mode de régulation fordiste est celui qui caractérise la période des *Trente glorieuses*, s'échelonnant des années 40 aux années 70. Ainsi, ce régime repose sur des structures telles que le crédit, le contrat collectif de travail, les politiques sociales et l'intervention étatique. Ces structures assurent la vente des marchandises et la force de travail afin de soutenir une production de masse associée à une consommation de masse (Debailleul 1989 et Gendron 2001). Le fordisme permet des gains de productivité et une amélioration des conditions de vie surprenantes. Or, les limites de ce modèle commencèrent à apparaître à partir de la fin des années 60. Quant au modèle post-fordiste, il est toujours en construction et les hypothèses sont ouvertes. L'histoire nous dira comment s'articulera ce mode de régulation.

Le régime d'accumulation est quant à lui défini comme :

[...] l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même. Ces régularités concernent :

- un type d'évolution d'organisation de la production et de rapport des salariés aux moyens de production;
- un horizon temporel de valorisation du capital sur la base duquel peuvent se dégager les principes de gestion;
- un partage de la valeur permettant la reproduction dynamique des différentes classes ou groupes sociaux;
- une composition de la demande sociale validant l'évolution tendancielle des capacités de production;
- une modalité d'articulation avec les formes non capitalistes, lorsque ces dernières ont une place déterminante dans la formation économique étudiée (Boyer 1986, p. 46).

En somme, le régime d'accumulation consiste en l'organisation et la répartition des surplus en fonction des sections (production et consommation), des branches industrielles et des classes sociales (salaires et profits). La littérature régulationniste distingue deux types de régimes d'accumulation soit l'accumulation extensive et intensive. L'accumulation extensive représente les débuts du capitalisme jusqu'en 1930 où l'élargissement du processus de production avec un minimum d'investissement au niveau des biens de production est suffisant à l'accumulation de capital sans engendrer de crise. La valeur de la force de travail y est déterminée par les conditions

de production agricole. Avec l'arrivée du fordisme¹² au début du XX^e siècle, l'accumulation des économies occidentales devient intensive, c'est à dire qu'on cherche dorénavant des gains de productivité. Ce changement implique que la croissance de la production et de la productivité dépend d'une consommation de masse afin d'éviter le retour des crises (Albertini et Silem 2001, p. 533). Cette accumulation résulte de la transformation du processus de travail et des conditions de reproduction de la force de travail. L'investissement y est réparti entre les biens de production et ceux de consommation (Gendron 2001, p. 72).

Ainsi, le mode de régulation peut être perçu comme un guide permettant la coordination et l'adéquation des décisions individuelles afin que puissent se reproduire les rapports sociaux fondamentaux dans la continuité du processus d'accumulation. Trois principes d'action des formes institutionnelles ont été présentés pour étudier leur rôle de canalisation des comportements individuels et collectifs : la loi, la règle ou le règlement (principe de contrainte); le compromis (principe de négociation); et la communauté d'un système de valeurs (principe de routine). Munie de ces concepts de base, la théorie de la régulation vise à analyser les modes de développement : comment un régime d'accumulation et un type de régulation se stabilisent dans le temps et comment ils entrent en crise et se renouvellent (Boyer et Saillard 1995, p. 64).

La notion de compromis social est celle qui offre l'analyse la plus éclairante quant à la conception régulationniste de la logique des institutions. Delorme et André définissent le compromis social ainsi :

[...] la mise en place d'une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des comportements et stratégies (Delorme et André 1983, p. 672).

Pour les régulationnistes, l'État n'est pas le résultat d'un consensus social mais plutôt l'expression d'une hégémonie, celle d'une domination de certains groupes sociaux sur d'autres (Gendron 2001, p. 74). Les formes institutionnelles sont donc le fruit de la lutte des individus et des classes et en ce sens, elles traduisent des compromis institutionnalisés permettant aux agents

¹² Le fordisme combine le taylorisme (l'organisation de la production) et la consommation de masse (consommation).

de fonctionner dans un climat relativement « paisible » sur une certaine période. Tel que l'expliquent Delorme et André :

À l'origine du compromis, nous trouvons une situation de tension et de conflit entre groupes socio-économiques [...] Dans la mesure où aucune des forces en présence ne parvient à dominer les forces adverses à un degré qui permettrait d'imposer totalement ses intérêts propres, le compromis finit par en découler [...].
(Delorme et André 1983, p. 672).

Ainsi, la théorie régulationniste propose une approche macroéconomique et historique dans laquelle les institutions jouent un rôle fondamental.

Mais un mode de régulation, portant souvent en lui ses propres contradictions, peut entrer en crise. Ainsi, la théorie de la régulation reconnaît cinq types de crises, classées par ordre croissant de gravité (Boyer et Saillard 1995, p. 540-541).

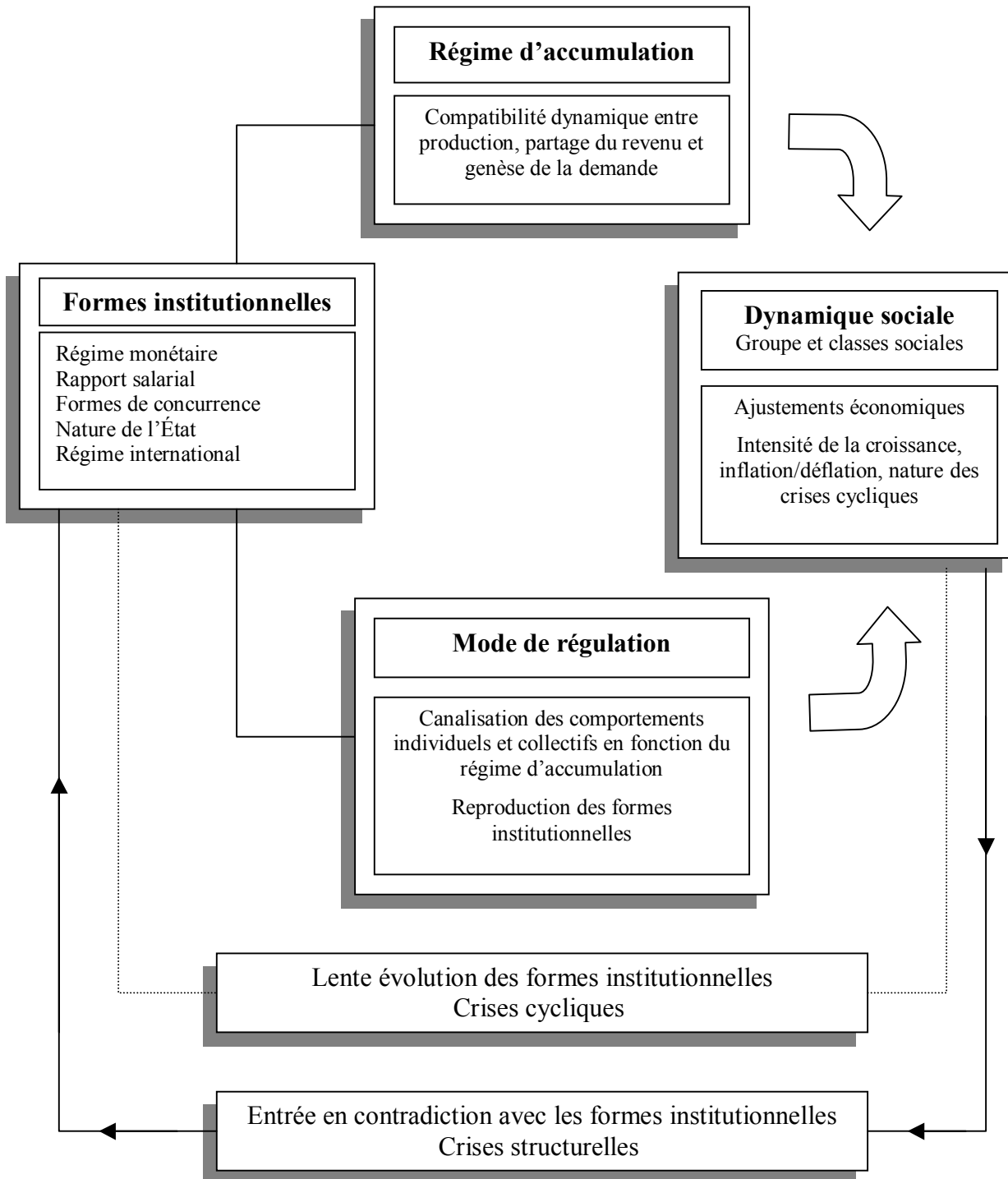
- *Crise provoquée par une perturbation externe* : Ce premier type de crise est provoqué par un événement externe, une catastrophe ou pénurie provenant de l'extérieur, notamment de l'international ou d'une guerre. Ce type de crise est distinct des autres en ce sens qu'il n'implique pas la dynamique de régulation ni l'épuisement d'un régime d'accumulation.
- *Crise endogène ou cyclique* : Cette crise apparaît au cours de l'expansion du mode de régulation due aux tensions et déséquilibres accumulés et est considérée comme étant cyclique.
- *Crise du mode de régulation* : Les ajustements successifs des crises cycliques changent peu à peu le mode de régulation et ses institutions ce qui finit par provoquer une inadéquation entre les comportements provenant du fonctionnement du mode de régulation et les exigences de la reproduction des rapports sociaux. Ce troisième type de crise provient donc de l'incohérence, à un moment donné, entre le mode de régulation et le régime d'accumulation.
- *Crise du régime d'accumulation* : Cette crise est semblable à la troisième avec la différence qu'elle est caractérisée par un effondrement du régime d'accumulation entraînant le modèle de développement dans sa descente.

- *Crise du mode de production* : Ce dernier type de crise consiste en un effondrement de l'ensemble des rapports sociaux s'insérant dans un mode de production donné. Elle constitue la forme la plus grave de crise puisqu'elle remet en cause les rapports sociaux en vigueur jusqu'à les abolir à leur niveau le plus fondamental.

Dans tous les cas mentionnés ci haut, le processus d'accumulation se désagrège, les formes sociales qui le soutenaient se désorganisent, et les compromis sociaux éclatent. Le compromis devient en fait dépassé, non viable économiquement, politiquement et socialement. S'ensuivent des luttes sociales cherchant non plus à se repositionner dans un ordre établi mais à transformer cet ordre en créant un nouveau compromis, une nouvelle vision du progrès et de la vie en société. Les crises sont donc une opportunité pour les divers agents de la société de remettre en question le modèle en place et de le reconfigurer afin d'atteindre une autre période de paix relative jusqu'à la prochaine crise.

Le schéma suivant résume le système de régulation et ses crises. Les interactions entre le régime d'accumulation, le mode de régulation, les formes institutionnelles, la dynamique sociale et les ajustements économiques y sont représentés. Les crises cycliques regroupent les deux premiers types de crises (crise provoquée par une perturbation externe et crise endogène ou cyclique) alors que les crises structurelles se réfèrent aux trois derniers types de crises (crise du mode de régulation, crise du régime d'accumulation et crise du mode de production).

Figure 2. Le système de régulation et ses crises



Source : Gendron 2001 inspirée de Lévesque 1995.

2.1.4 Intérêts et limites des recherches régulationnistes

La particularité de l'approche régulationniste repose dans son « analyse inédite de la dynamique économique, et plus particulièrement des transformations du capitalisme » (Gendron 2001, p. 91). S'étant développée en réaction à la théorie néoclassique et aux analyses structuralistes marxistes, la théorie de la régulation a permis une relecture de l'évolution des économies capitalistes.

La réflexion originale des régulationnistes emprunte les conclusions de disciplines connexes telles la sociologie et la politique et est fortement inspirée de l'école des Annales¹³ afin de construire une théorie plus respectueuse de l'insertion des phénomènes économiques dans les sociétés riches d'autres relations sociales (Boyer 1995, p. 25). La recherche du bon modèle n'est pas une préoccupation de premier plan pour les régulationnistes qui cherchent plutôt à étudier le fonctionnement de l'économie dans son contexte institutionnel tout en gardant une certaine souplesse afin d'adapter leur théorie.

L'approche régulationniste comporte également des limites méthodologiques puisqu'elle est toujours en construction. Son cadre d'analyse est donc encore peu élaboré et les méthodes qu'elle utilise pourraient être plus développées. Boyer et Saillard (1995, p. 69) notent d'ailleurs que certains auteurs déplorent que la régulation ne fournisse qu'un simple assemblage de descriptions historiques et une façon de voir l'économie, sans qu'il y ait une réelle portée analytique. De plus, en voulant considérer les conclusions d'autres disciplines, la théorie de la régulation s'enfonce souvent dans une complexité conceptuelle qui rend difficile la délimitation de l'analyse.

Albertini et Silem apportent la réflexion que cette théorie, développée au moment d'une crise, doit maintenant « vérifier la solidité de ses hypothèses sur la reprise et l'augmentation de la productivité du capital qui l'accompagne » (Albertini et Silem 2001, p. 534).

Malgré les faiblesses ou les limites de l'approche régulationniste, nous croyons que cette théorie demeure pertinente pour analyser la problématique soulevée par la multifonctionnalité de

¹³ Nouvelle façon de « penser l'histoire » en y intégrant la collaboration de disciplines telles le droit, l'économie, la sociologie etc. La revue *Annales. Économies, sociétés et civilisation* est le principal diffuseur de cette approche. L'École des Annales a été créée en 1929 par Marc Bloch et Lucien Febvre.

l'agriculture. Tel que mentionné auparavant, cette théorie permet d'intégrer plusieurs aspects de la problématique tels les aspects sociaux, politiques, institutionnels, économiques et historiques. La prise en compte de ces aspects est nécessaire à la compréhension globale des crises structurelle, territoriale et sociale des agricultures des deux États.

Maintenant que l'origine, les concepts et les outils d'analyse de l'approche régulationniste ont été définis, reste à savoir s'il est possible d'utiliser un tel appareil conceptuel pour interpréter la dynamique d'un secteur particulier tel que l'agriculture.

2.2 Régulation et agriculture

2.2.1 La régulation sectorielle

Bien que la théorie de la régulation soit une théorie à forte tendance macroéconomique, certains chercheurs régulationnistes se sont intéressés à l'analyse mésoéconomique de secteurs spécifiques. Or, la difficulté dans ce genre d'analyse réside dans l'évaluation des rapports entre la régulation sectorielle et la régulation globale. En effet, tel que le soulignent Bartoli et Boulet, les approches en termes de régulation ne peuvent être mécaniquement appliquées au niveau sectoriel (Bartoli et Boulet 1990, p. 11). La notion de régime d'accumulation, pour ne citer que celle-ci, ne peut être raisonnée au seul niveau sectoriel, puisqu'elle est reliée à des processus plus généraux et globaux de l'économie. Il n'en demeure pas moins que l'étude de tels niveaux vient enrichir substantiellement les travaux régulationnistes et le débat sur la notion même de secteur. Étudier un secteur selon la problématique régulationniste n'est pas une tâche de simple application : c'est accéder et contribuer aux recherches les plus novatrices dans le domaine de la théorie des institutions (Boyer 1990, p. 68). De plus, l'évolution des secteurs a plus que jamais un impact majeur sur la régulation d'ensemble. Il est alors devenu impératif de construire une problématique théorique afin de saisir leurs caractéristiques.

Mais qu'entend-t-on réellement par secteur? Les secteurs ne sont pas seulement une division d'activité de l'économie d'un pays selon les produits finaux mais peuvent également représenter des domaines de structuration d'intérêts économiques, des lieux de formation de la représentation professionnelle et des champs d'action pour les politiques publiques (Bartoli et Boulet 1990, p. 12). Ainsi, les secteurs permettent de mieux cerner les conditions et les formes d'institutionnalisation des activités d'échange et de production. Les régulationnistes analysent le secteur à partir d'une « construction sociale complexe de la sphère productive, repérable historiquement » et non à partir de l'homogénéité du produit (Du Tertre 1995, p. 313).

Les approches sectorielles se retrouvent cependant à être en quelque sorte paradoxales puisqu'elles utilisent un cadre conceptuel arrimant l'analyse d'un secteur spécifique à l'économie

globale sans pour autant considérer la phase de bouclage de retour avec le niveau macroéconomique (Mollard 1995, p. 332). Cette difficulté a été mise en évidence par les travaux de plusieurs chercheurs (Bartoli et Boulet 1990; Boyer 1990; Allaire et Boyer 1994). Afin de clarifier ce paradoxe, certains chercheurs ont distingué deux niveaux différents d'analyse des secteurs.

La première approche adopte un point de vue interne et spécifique sur la régulation sectorielle. Elle stipule que « les réalités sectorielles seraient les simples projections sur un ensemble productif donné de la logique et des formes institutionnelles constitutives du fordisme » (Boyer 1990, p. 43). L'analyse est donc centrée sur les fondements sectoriels de la régulation, ses éléments constitutifs.

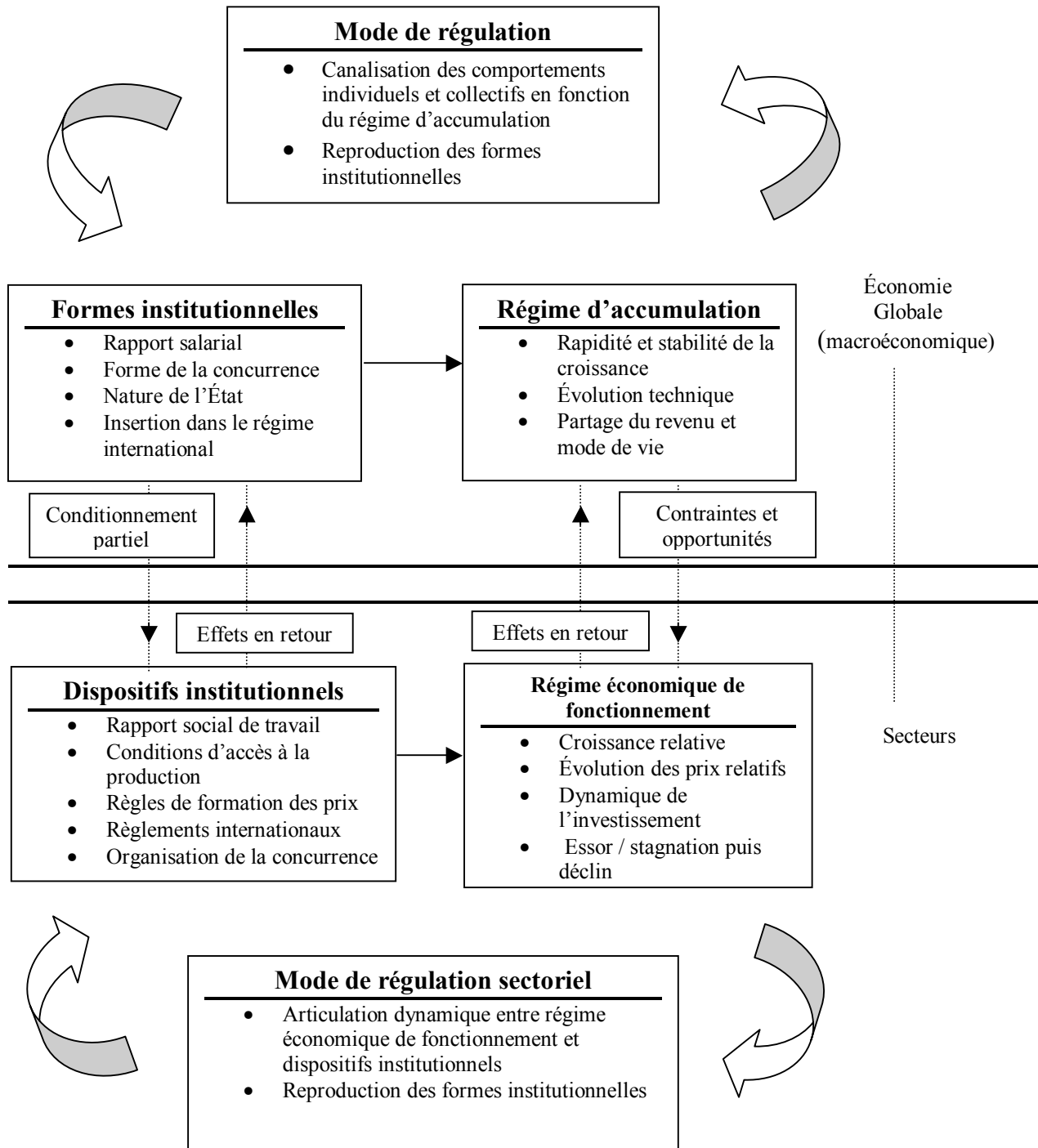
La seconde conception utilise plutôt les interactions et les points d'articulation majeurs entre le secteur et l'économie globale comme niveau d'analyse. Elle étudie donc leur importance et leur effet d'entraînement sur l'économie. Le point de vue de cette approche est externe et générique sur la régulation sectorielle (Mollard 1995, p. 332).

Du Tertre considère que la problématique méso-économique de la régulation sectorielle comporte quatre propositions (Du Tertre 1995, p. 319) :

- La dynamique des secteurs est imprégnée par les caractéristiques sectorielles du rapport social de travail, de l'organisation de la concurrence et de l'histoire du dispositif institutionnel;
- La logique macro-économique d'ensemble a une influence sur le système de fonctionnement sectoriel. En effet, tout dépendant de la place qu'occupe le secteur dans le régime d'accumulation, la dynamique en sera affectée;
- Les effets de substitution possibles au niveau des combinaisons productives provoquent le déclin ou l'émergence de certaines activités, ce qui n'est pas sans affecter le dispositif macroéconomique;
- Conséquemment, les transformations au niveau sectoriel peuvent également avoir une influence sur la dynamique du système macroéconomique d'ensemble.

Grâce aux travaux de Bartoli et Boulet (1989, 1990) et Boyer (1990), il est possible de schématiser la jonction entre le niveau macroéconomique et sectoriel. Du Tertre souligne que s'il n'existe de régulation au sens strict du terme qu'au niveau macroéconomique, il est possible de discerner une dynamique sectorielle ayant ses propres caractéristiques et racines historiques. Le schéma suivant montre que les formes institutionnelles au niveau de l'économie globale ont une influence sur les dispositifs institutionnels du niveau sectoriel qui peuvent également, suite à une transformation, influencer à leur tour les formes institutionnelles. De plus, le régime d'accumulation produit des contraintes et des opportunités pour le régime économique de fonctionnement du niveau sectoriel. Encore une fois, le régime sectoriel peut avoir des répercussions sur l'évolution du régime d'accumulation de l'économie globale.

Figure 3. La régulation sectorielle dans la régulation globale



Source : Du Tertre (1995) et Boyer (1990), inspiré par P. Bartoli et D. Boulet (1989 et 1990).

Pour ce qui est de la notion *de mode de régulation sectoriel*, Bartoli et Boulet la définissent comme étant « la combinaison, l'articulation dynamique entre régimes économiques de fonctionnement et dispositifs institutionnels ». Boyer ajoute que l'intérêt de cette notion est qu'elle laisse le partage ouvert entre les contraintes que fait peser le mode de développement sur le secteur et la logique propre impulsée par les compromis institutionnalisés spécifiques à ce secteur (Boyer 1990, p. 60). Boyer regroupe les modes de régulation sectorielle selon quatre conceptions. Le tableau suivant résume les caractéristiques de chacune des conceptions.

Tableau 1. Quatre conceptions des modes de régulation sectorielle.

	Projection du mode global de régulation	Fonctionnalité par rapport au mode global de régulation	Les dispositifs institutionnels sectoriels façonnent la régulation	Approche synthétique
Hypothèses	Homogénéité des formes institutionnelles selon les secteurs	Complémentarité du secteur par rapport au régime d'accumulation global	Existence de régimes institutionnels spécifiques Relative autonomie des régimes économiques de fonctionnement	Combiner dispositifs institutionnels sectoriels et articulations avec régulation globale
Avantages	- Simplicité - Passage par réduction du macro au micro	- Explication systémique - Analyse de la viabilité d'un régime	- Fidélité à l'hypothèse institutionnaliste - Explication des hétérogénéités sectorielles	- Résoudre une tension entre les approches purement macro et exclusivement sectorielle
Faiblesses	- Négation de toute spécificité sectorielle - Pertinence empirique souvent discutable	- Négation des logiques sectorielles en tant que telles - Explication <i>ex ante</i> , non <i>ex post</i>	- Travail empirique et théorique considérable - Risque de surestimation des originalités sectorielles et explications <i>ad hoc</i>	- Une mise en œuvre difficile et exigeante - Programme de recherche à explorer
Applications à l'agriculture	Agriculture, branche tendanciellement fordiennne	Les transformations de l'agriculture sont fonctionnelles par rapport à l'industrie	Les diverses sphères de l'activité viticole ont des régulations propres	Une explication syncrétique : spécificité mais pas d'autonomie de l'agriculture
Auteurs	Kenney, Curry et Goe (1988)	Néfussi (1987)	Bartoli et Boulet (1989)	Bartoli et Boulet (1990)

Source : Boyer 1990.

Bien que la question des crises ne soit pas illustrée dans le schéma 3, il est important de situer cet aspect dans l'analyse régulationniste sectorielle. Tel que mentionné précédemment, la crise ne constitue pas un élément exogène, sauf exception, dans la théorie de la régulation mais bien un produit de la régulation elle-même. Ainsi, l'analyse du compromis en place doit expliquer comment et par quelle forme les crises de l'économie globale se répercutent ou non au niveau sectoriel et comment les crises sectorielles se traduisent ou non au niveau global.

En somme, l'approche régulationniste appliquée à l'analyse de secteurs d'activité permet d'étudier l'évolution réelle des secteurs pendant une période de croissance donnée, soit une période située entre deux crises, et ainsi proposer une base de réflexion sur une éventuelle sortie de crise marquée par des réorganisations et des réarrangements sectoriels.

2.2.2 Spécificité de l'agriculture dans la théorie de la régulation

Curieusement, les recherches sur la régulation sectorielle ont surtout été ciblées sur des secteurs non fordiens ayant des dynamiques atypiques tels que l'agriculture et les services. Cette constatation conduit à traiter de la place particulière de l'agriculture au sein de la théorie de la régulation.

Les divers travaux régulationnistes traitant de l'agriculture ont été appliqués à des configurations sectorielles très hétérogènes. Certains chercheurs ont adopté une vision très large englobant le secteur de l'agroalimentaire dans son ensemble (Néfussi 1987), d'autres ont traité de l'agriculture à un niveau beaucoup plus restreint comme la production laitière (Gouin et *al.* 1985) et la filière viticole (Bartoli et Boulet 1990). Par ailleurs, l'approche régulationniste a également été appliquée à l'agriculture au sens plus large, c'est le cas pour l'agriculture des États-Unis (Kenney et *al.* 1988; Debailleul 1990) et de la France (Allaire 1988; Laurent 1992).

Le secteur agricole a ceci de particulier : il intègre une très grande diversité de modes d'organisation de la production. Il y a donc un risque de généraliser à l'ensemble du secteur agricole un phénomène touchant une seule production. L'évolution structurelle qu'a connue

l'agriculture au cours des dernières décennies n'a pas touché toutes les productions avec la même intensité. Au Québec par exemple, la production porcine s'est fortement contractualisée tandis que l'intégration verticale est totalement absente dans la production laitière. La diversité en agriculture est également territoriale. Tel que l'explique Allaire, « l'analyse des relations entre la dynamique sectorielle de l'agriculture et la régulation économique d'ensemble implique, devant cette diversité, de repérer des niveaux où l'on puisse saisir des cohérences fortes entre modes de production et dispositifs institutionnels et d'explicitier alors des mécanismes de régulation » (Allaire, dans Boyer et Saillard 1995, p. 344).

Par ailleurs, bien que l'agriculture soit l'objet de travaux régulationnistes, ce secteur doit être analysé différemment des autres secteurs. En effet, l'agriculture cadre difficilement dans la théorie de la régulation puisque ce secteur défie la domination totale du capitalisme industriel. La résistance des formes familiales de production dans ce secteur fait en sorte que l'agriculture possède une certaine autonomie face aux pressions et contraintes que le mode de développement en vigueur conditionne. Pour ces raisons, l'agriculture comporte des exceptions que l'analyse régulationniste doit prendre en compte.

2.3 Démarche de recherche

2.3.1 La démarche adoptée

La littérature régulationniste appliquée à l'agriculture n'est pas très vaste et relativement hétérogène. Les recherches touchent parfois des secteurs très spécifiques telle la production laitière, parfois des domaines plus vastes tel l'agroalimentaire. La section suivante a pour but d'exposer notre démarche d'analyse en la situant dans la littérature existante. Nous sommes conscients que la plupart des études utilisées ne sont pas très récentes mais il semble qu'au cours des années 90, les références agricoles à la régulation sectorielle se sont faites plus rares et même que les travaux régulationnistes agricoles aient emprunté la voie de la régulation territoriale ou d'une construction sociale de la qualité. Tel que l'expliquent Allaire et Boyer, « l'une des convergences (des recherches conventionnalistes et régulationnistes) quelque peu inattendue, concerne l'importance d'une construction sociale de la qualité, c'est-à-dire des modes de qualification des produits, des techniques, du travail et des dispositifs sectoriels eux-mêmes » (Allaire et Boyer 1995, p.13). Dans le cadre de ce travail, nous nous limitons à utiliser les travaux régulationnistes appliqués au secteur de l'agriculture.

Par ailleurs, certains travaux régulationnistes appliqués à l'agriculture ne sont pas mentionnés dans notre démarche. C'est le cas de Allaire (1988). L'étude de Allaire n'utilise pas une démarche régulationniste conventionnelle comportant une analyse systématique des dispositifs institutionnels et des régimes économiques cadrés dans une perspective historique. L'auteur fait d'ailleurs référence à un modèle de développement plutôt qu'à un mode de régulation. Bien que le travail de Allaire soit pertinent à notre sujet d'étude et que nous y faisons référence à quelques reprises dans le présent ouvrage, nous n'avons pas utilisé sa construction méthodologique dans notre démarche.

Notre démarche proprement dite examine la perte de multifonctionnalité de l'agriculture dans une perspective historique en analysant l'évolution des dispositifs institutionnels et des régimes économiques de fonctionnement propres aux secteurs agricoles de la France et du Québec. Pour

ce faire, nous avons divisé notre analyse en quatre périodes chronologiques en débutant avec l'adoption des premières mesures agricoles et en terminant avec le début des années 2000. Ces périodes traitent de quatre principaux thèmes. Pour chacune des périodes, nous étudions le contexte économique, institutionnel et social qui gravite autour du secteur agricole. Une attention particulière est portée à l'évolution des régimes économiques et d'accumulation. Ensuite, nous exposons les objectifs assignés à l'agriculture pour répondre aux besoins du moment. Ces objectifs sont souvent liés au régime d'accumulation de l'économie globale. Enfin, nous examinons la mise en place des politiques agricoles et des compromis pour atteindre ou supporter ces objectifs.

Le premier objectif de cette longue analyse est de mettre en évidence les fonctions que les États attribuent à l'agriculture au cours de chacune des périodes, les points de rupture ou crises et les compromis mis en place pour sortir le mode de régulation sectoriel des crises. La comparaison des principales évolutions de l'agriculture française et québécoise nous permettra de faire ressortir les déterminants, les similarités et les convergences de la régulation agricole des deux États. Le second objectif de l'analyse est de montrer en quoi l'évolution de la politique agricole et du régime d'accumulation a contribué à la perte de certaines fonctions traditionnelles de l'agriculture. Nous aurons alors recours à la liste des multiples fonctions de l'agriculture préalablement établie dans le premier chapitre de notre étude.

Ces deux objectifs atteints, nous pourrons ensuite répondre à notre principale question de recherche : la crise de régulation des agricultures de la France et du Québec possède-t-elle le même déterminant soit, la non prise en compte des multiples fonctions de l'agriculture?

Avant d'entreprendre l'analyse proprement dite, il nous semble pertinent de présenter notre démarche en l'appuyant sur la littérature recensée. Le terme dispositifs institutionnels a été utilisé par Bartoli et Boulet (1989) dans leur thèse sur la dynamique et la régulation de la sphère agro-alimentaire. En effet, ces deux auteurs réfèrent aux dispositifs institutionnels afin d'analyser la sphère viticole selon l'approche régulationniste. En fait, leur démarche comporte principalement deux niveaux : les dispositifs institutionnels et les régimes économiques. Les auteurs stipulent que les logiques économiques d'un système ne peuvent être présentes que dans un cadre structuré

par des enjeux et conflits sociaux, d'où l'émergence de dispositifs institutionnels pour réguler et résoudre ces conflits.

D'autres auteurs font référence aux dispositifs institutionnels, c'est le cas de Gouin, Hairy et Perraud (1985). En s'intéressant à l'évolution de la production laitière de trois pays capitalistes développés, ces auteurs ont tenté de comprendre comment la régulation des secteurs agricoles fonctionne, entre en crise et se transforme. Afin d'atteindre leur objectif, Gouin et al. considèrent par hypothèse trois principaux points dont la forme de gestion du marché. Les auteurs définissent ce point comme « l'ensemble des procédures d'origine étatique ou para-étatique qui permettent de conserver un équilibre aussi peu coûteux que possible du marché, tout en assurant le développement de la productivité dans le secteur » (Gouin et al. 1985, p.5). Dans le cas du secteur laitier, le mode de fixation des prix (du lait, des quotas,...) est l'élément central de cette gestion.

C'est également le cas de Debailleul (1989) dans sa thèse portant sur l'évolution de la politique agricole américaine et utilisant l'approche régulationniste. L'auteur énumère une série de phénomènes qu'une analyse traitant de toutes les dimensions d'un secteur particulier devrait contenir. Ces phénomènes sont regroupés sous trois dimensions dont les « instruments et procédures de régulation agricoles » (Debailleul 1989, p.69). Cette dimension comprend les formes prises par l'intervention de l'État dans la gestion de l'agriculture et les forces sociales parties prenantes à la définition et à la gestion du « compromis agricole ». La thèse de Debailleul se penche aussi sur la caractérisation de la régulation agricole à travers sa dimension institutionnelle. Il étudie donc l'évolution des dispositifs institutionnels pour faire ressortir dans les modifications de la politique agricole américaine les programmes et agences qui ont un caractère conjoncturel. Sa démarche vise à rendre compte d'un changement de l'administration au pouvoir, de l'émergence d'un nouveau rapport de force ou tout simplement d'une situation d'urgence.

Parallèlement à l'analyse des dispositifs économiques, nous analysons les régimes économiques dominants pour la période étudiée. Les dispositifs institutionnels ont évidemment créé des impacts sur les régimes économiques et ces derniers ont également façonné la mise en place des

politiques agricoles et autres dispositifs institutionnels. Pour la présente recherche, nous étudions l'évolution de quelques régimes économiques de l'agriculture de la France et du Québec. La notion de régimes économiques est largement utilisée dans les analyses régulationnistes sectorielles appliquées à l'agriculture et l'agroalimentaire.

En effet, Bartoli et Boulet (1989) utilisent le terme régime économique de fonctionnement pour désigner « l'ensemble des mécanismes assurant sur une période la reproduction d'une sphère d'activité » (Bartoli et Boulet 1990, p.19). Les auteurs stipulent que la notion de régime économique implique qu'il est possible de distinguer, au niveau sectoriel, des logiques économiques durables propres aux « caractéristiques du système productif, des produits, de l'offre, de la demande, et des conditions d'insertion de ce système dans l'ensemble de la formation sociale » (Bartoli et Boulet 1989, p.705). Ils ajoutent que les logiques économiques peuvent être des logiques de constitution du système sectoriel, de reproduction ou de crises. Ces logiques économiques sont évidemment en lien avec l'ensemble économique et évoluent dans un ensemble social, étant tour à tour « productrices et objets d'institutions » (Idem, p. 705).

Gouin, Hairy et Perraud (1985), en examinant le « mouvement de l'appareil », s'attardent sur l'évolution de l'appareil productif, plus particulièrement son rythme, la localisation des phénomènes de croissance et l'échelle de systèmes de production sur laquelle se déroule le processus de concentration et de développement productif. Dans leur étude sur le secteur laitier, les auteurs font l'hypothèse que l'évolution de l'appareil productif tend vers une concentration et une élévation de la productivité.

Debailleul (1989), quant à lui, analyse les modifications qui traduisent une adaptation du système de régulation à des évolutions plus profondes du secteur agricole. Pour ce faire, l'auteur met en évidence l'opposition entre la relative stabilité des politiques agricoles au cours d'une période de temps donnée et les transformations que ces politiques encadrent.

Ces transformations sont d'ailleurs analysées sous trois dimensions :

- La modification du secteur agricole : changements structurels, prix, productivité, capital, endettement, etc.
- Le rapport de l'agriculture avec la sphère de consommation, les industries agroalimentaires et le secteur d'amont.
- L'articulation externe et le rôle des exportations.

Selon Bartoli et Boulet, la prise en compte de ces deux niveaux, dispositifs institutionnels et régimes économiques, est fondamentale pour comprendre la dynamique d'une sphère d'activité. En effet, elle permet de repérer les cohérences mais également les ruptures entre les deux niveaux, d'expliquer les moments et les déterminants des principales évolutions. Cette approche induit également un processus, une dynamique entre la régulation sectorielle et globale.

Lors de l'analyse des dispositifs institutionnels et des régimes économiques, nous prendrons soin de définir les groupes sociaux d'importance politique, économique ou social pertinents, leur identité, leurs objectifs et leurs moyens. Car tous ces dispositifs et mécanismes sont le résultat de demandes, de conflits et de compromis entre les différents agents, tel que le conçoit l'approche régulationniste. Tel que le mentionne Néfussi, « (...) l'État fait partie des formes institutionnelles qui médiatisent les contradictions fondamentales (...) les forces sociales sont à l'origine de la transformation de ce système institutionnel » (Néfussi 1987, p. 63). La prise en compte de ces agents revêt donc une importance fondamentale dans notre analyse.

Les principaux éléments analysés au niveau des régimes économiques de fonctionnement dans notre étude sont :

- les transformations du secteur agricole : productivité, prix, excédents.
- la dynamique du commerce international et ses conséquences sur l'économie
- l'évolution de la crise de l'emploi et du statut d'agriculteur

Le choix de ces trois éléments provient d'études antérieures portant sur l'évolution de l'agriculture française et de sa crise (Kroll 1990 et 2002, Charvet 1994, Dupré et Yrtes 1991). De plus, nous nous sommes inspirés de Debailleul pour élaborer notre grille d'analyse. Ce dernier énumère une série de phénomènes qu'une analyse traitant de toutes les dimensions d'un secteur

particulier devrait contenir. Ces phénomènes incluent la transformation du secteur agricole et l'évolution des rapports de l'agriculture avec le reste de l'économie (Debailleul 1989, p.68):

- Transformation du secteur agricole :
 - Reproduction, transformation et différenciation des formes de production à l'intérieur de l'agriculture.
 - Transformation des rapports sociaux et transformation du rapport salarial. Rente foncière et rémunération du travail et du capital agricoles.
 - Transformation du milieu rural sous l'effet de la régulation agricole.
 - Utilisation des ressources et de l'environnement par l'agriculture.

- Évolution des rapports de l'agriculture avec le reste de l'économie :
 - Rôle de l'agriculture dans la transformation de la norme de consommation : prix alimentaires, prix agricoles et évolution de la productivité agricole.
 - Rôle de l'agriculture dans la reproduction élargie des rapports salariaux : exode rural, pluriactivité agricole.
 - Rapports entre l'agriculture et les industries agroalimentaires.
 - Rapports entre l'agriculture et les industries fournissant services et moyens de production agricoles.
 - Articulation externe de l'agriculture : exportations, importations et balance commerciale.
 - Articulation financière de l'agriculture.

Notre étude n'analyse que certaines de ces dimensions pour des raisons de simplification.

L'évolution chronologique de la mise en place des politiques agricoles de la France et du Québec est relativement similaire. Les différents dispositifs institutionnels agricoles ont été mis en place au cours de périodes charnières coïncidant souvent pour les deux États. Les régimes économiques de fonctionnement s'y succèdent également dans le même ordre chronologique. Malgré quelques décalages, nous avons choisi d'analyser les deux États simultanément afin d'éviter les répétitions inutiles. Par ailleurs, il est à noter que l'agriculture québécoise, bien qu'elle soit de juridiction fédérale et provinciale, se démarque du reste du Canada de part sa politique agricole propre et spécifique. Nous concentrons donc l'analyse sur les politiques mises en place par l'État québécois ainsi que sur les régimes économiques de fonctionnement qui dominent le paysage économique du Québec au cours de chacune des périodes.

En guise de conclusion, nous investiguons la multifonctionnalité de l'agriculture en tant que nouveau mode de régulation pour l'agriculture. Selon Cuissard, « l'agriculture ne suivrait plus un régime de production fordiste, basé sur la production de marchandise (mono-fonctionnelle), mais un régime de production à produits multiples et à productions jointes (multi-production) » (Cuissard 2002, p.654). Cochet et Devienne ajoutent que ce type de régulation rompt avec les précédents puisqu'il est « basé sur une répartition sociale et territoriale des aides plus équitable » (Cochet et Devienne 2002, p. 29). Cette dernière réflexion sur le concept de multifonctionnalité se veut exploratoire car les travaux sur le sujet en sont à leurs balbutiements. De plus, ce sujet pourrait très bien faire l'objet à lui seul d'un autre mémoire. C'est pourquoi nous ne désirons qu'effleurer une réflexion qui promet tout de même d'être très féconde.

2.3.2 Outils utilisés

Les outils utilisés pour conduire à bien notre démarche sont multiples. Nous avons eu évidemment recours à la littérature existante sur le sujet. L'essentiel de l'information a pu être trouvée dans des articles scientifiques, des thèses, des ouvrages historiques et des articles de revues spécialisées ou de journaux. Nous avons également utilisé des textes de lois parus dans le cadre du débat entourant la prise en compte de la multifonctionnalité en France. Enfin, nous avons eu recours à des recensements sur l'agriculture et des publications statistiques tant en France qu'au Québec.

CHAPITRE III

ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET DES RÉGIMES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR AGRICOLE EN FRANCE ET AU QUÉBEC

UNE ÉVOLUTION SIMILAIRE

Les quatre périodes historiques que nous avons délimitées se répartissent comme suit. La première tranche historique porte sur les premières interventions des gouvernements québécois et français en agriculture et le modèle agricole dominant avant la Deuxième Guerre mondiale. Nous revenons sur les quelques mesures agricoles mises en place depuis le 18^e siècle jusqu'en 1938.

La deuxième période débute avec le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale en 1939 et se termine en 1959. Cette période de grande modernisation, qui a été un peu plus tardive pour la France¹⁴, a pris la forme d'une augmentation de la productivité du travail grâce aux nouvelles technologies et d'une conversion à l'agriculture marchande. Cette période précède les grandes orientations adoptées au tournant des années 60 par les dirigeants politiques de la France et du Québec.

La troisième tranche historique couvre la période 1960-1983. Nous y traitons de la spécialisation des exploitations, de l'institutionnalisation accélérée de l'agriculture et de son insertion définitive dans un mode de production capitaliste. Au Québec, la baisse des prix agricoles et le pouvoir croissant des industries agroalimentaires inciteront les producteurs agricoles à se doter d'outils pour pallier l'inégal rapport de force entre eux et les acheteurs de leurs produits. Plusieurs politiques et mesures agricoles seront mises en place pour protéger les agriculteurs devenus spécialisés contre les aléas du marché et le pouvoir de marché des industriels ainsi que pour poursuivre la modernisation des fermes. Les quatre piliers¹⁵ de la politique agricole québécoise ont d'ailleurs été élaborés lors de cette période. En France, l'heure est à la Politique Agricole

¹⁴ Nous verrons ultérieurement que la France n'a pu engager son processus de modernisation qu'après la guerre avec le plan de 1946, Gavignaud 1990, p. 61.

¹⁵ Les quatre piliers sont l'assurance-récolte, l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, les plans conjoints et le contingentement, et le financement agricole.

Commune. L'objectif est alors d'augmenter le potentiel de production afin de garantir la sécurité alimentaire de l'Europe.

Enfin, la quatrième période s'étend de 1984 jusqu'à aujourd'hui. Les énormes coûts du FEOGA et les négociations du GATT vers la fin des années 80 font apparaître de sérieuses remises en question des dispositifs institutionnels en Europe. Le Québec est également influencé par son environnement international. Le récent choix du gouvernement québécois d'augmenter les exportations agroalimentaires en est la preuve tangible. La recherche de la productivité et de l'efficacité pour augmenter la compétitivité des produits agricoles sur le marché international accélèrera le mouvement de spécialisation et de concentration de l'agriculture.

L'unicité de la périodisation choisie peut sembler contraignante pour mener une analyse comparative entre deux États ayant des histoires économiques, politiques, sociales et agricoles très différentes. Certaines périodes ne coïncident pas parfaitement avec les périodes agricoles charnières de l'un ou l'autre des deux États. Néanmoins, les périodes utilisées marquent de grandes étapes ayant des caractéristiques communes à la France et au Québec. Bien qu'imparfaite, la périodisation choisie demeure selon nous appropriée dans le cadre de ce travail.

3.1 L'avant-guerre, 18^e siècle - 1938

3.1.1 Les premières mesures agricoles

Les premières interventions en matière agricole de l'État québécois étaient principalement orientées vers l'effort de colonisation du territoire. Au cours de la première vague de colonisation qui a lieu à la fin du XIX^e siècle, l'État québécois investit dans la construction d'infrastructures routières et ferroviaires. Le rapide développement de l'industrialisation au cours de cette période nécessite une augmentation de la production agricole afin de satisfaire les besoins croissants des travailleurs non agricoles. De plus, le territoire défriché ne suffisait plus à installer les fils de cultivateurs et assurer la survie de la famille. La reproduction élargie de l'agriculture par la colonisation venait résorber les tensions naissantes entre offre et demande, régime économique sectoriel et régime d'accumulation.

À partir de la Première Guerre mondiale, l'agriculture québécoise fait face à une hausse soudaine de la demande en produits agricoles en contribuant à l'effort de guerre. Cette fois-ci, la colonisation montre rapidement ses limites. La solution sera de « stimuler la production marchande sur les fermes existantes par une politique de prix » (Morisset 1987, p.27). Cette crise cyclique du mode de régulation du secteur agricole, bien que rapidement résorbée par un ajustement du dispositif institutionnel, soulève plusieurs questionnements quant à la capacité du régime économique du secteur à subvenir aux besoins du régime d'accumulation. Une modernisation de l'agriculture doit s'imposer à courte ou moyenne échéance. La fin de la guerre allait diminuer les tensions au sein du mode de régulation agricole et ralentir les premiers pas vers la modernisation de ce secteur. Ces tensions sont même tout à fait dissipées au cours des années 30 alors que la crise passe du côté du capitalisme et de l'industrie. Le mode de régulation du secteur agricole sert alors de tampon pour gérer un rapide mouvement de main-d'œuvre provenant des villes. Afin de préserver un ordre social dans les villes, le Québec met en place de véritables plans de colonisation pour retourner les chômeurs à la terre (Morisset 1987, p.40). Ces plans incluent diverses primes de défrichement et de labour qui peuvent varier selon l'état civil

du colon et le nombre d'enfants (Morisset 1987, p.40). Ce bref retour à la terre est vite interrompu par la reprise industrielle de la Deuxième Guerre mondiale.

En France, l'intervention de l'État en agriculture a un passé beaucoup plus lointain. Depuis la révolution de 1789 jusqu'à la Première Guerre mondiale, les principales interventions de l'État français concernent le commerce international. La loi douanière¹⁶ de juillet 1819 pour protéger la production intérieure des importations de blés russes et les politiques protectionnistes généralisées¹⁷ vers la fin du XIX^e siècle caractérisent cette période (Bourgeois 1993, p.15). La Première Guerre mondiale met à jour les fragilités de l'agriculture française et son incapacité à nourrir une population amputée de trois millions de travailleurs agricoles (Bourgeois 1993, p.20-21). En France aussi les tensions entre le régime d'accumulation et le régime économique du secteur agricole s'intensifient. Dès 1925, une première vague de modernisation grâce à la mécanisation de l'agriculture permet de retrouver les niveaux de production d'avant-guerre. Or, les pays européens ayant tous évolué en ce sens, le vieux continent fait rapidement face à une crise de surproduction. À cette crise s'ajoute la crise économique des années 30. La chute des prix du blé pousse le gouvernement français à intervenir. En 1936, l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) est créé pour gérer un système de stockage du blé avec prix minimum garanti (Bourgeois 1993, p.21).

L'entre-deux-guerres constitue pour l'agriculture française un premier pas vers son intégration au système économique général. L'organisation de l'appareil productif se modifie : la mécanisation fait son apparition, l'utilisation d'engrais chimiques se répand, l'agriculteur peut maintenant avoir recours au crédit. DUBY et WALLON considèrent cette période comme transitoire vers un régime économique de fonctionnement agricole plus productif. Tels que les deux auteurs l'indiquent, « les conséquences de ces transformations ne se manifesteront que le jour où l'effondrement du système économique global rendra nécessaire un changement de rythme dans l'exploitation du potentiel productif national » (DUBY et WALLON 1976, p.82).

¹⁶ Cette loi instaure le principe de l'échelle mobile. Au droit fixe s'ajoute un droit variable afin d'éviter l'importation de trop grandes quantités de produits agricoles à bas prix (Bourgeois 1993, p. 17).

¹⁷ Le développement rapide de la mondialisation des échanges de produits agricoles fait chuter les prix du blé de 33% entre 1880 et 1890 entraînant par la suite une diminution des prix des produits animaux de 20%. Plusieurs pays tels l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis et la Russie se tournent alors vers le protectionnisme pour protéger leur production intérieure (Bourgeois 1993, p.18).

3.1.2 Un modèle agricole multifonctionnel

Le modèle agricole dominant qui caractérise la période avant-guerre, tant en France qu'au Québec, est constitué de petites et moyennes exploitations relativement diversifiées (Debailleul 1991, p.140; Miquel 2001, p.54). Les systèmes de production de polyculture élevage sont prédominants (Mazoyer et Roudart 2002, p.499). Le principal objectif de ces exploitations était de satisfaire les besoins de la population agricole par l'autoconsommation. Chaque ferme produisait son grain, ses légumes, sa viande, son lait, etc. La transformation à la ferme n'était pas rare et plusieurs exploitations produisaient leur beurre, fromage, salaison, pain et tissaient même la laine ou le lin produit à la ferme (Mazoyer et Roudart 2002, p.499). Les surplus générés approvisionnaient les marchés locaux. Ce modèle garantissait la sécurité alimentaire de la famille et de la localité par la diversification des productions et les circuits courts de commercialisation. Ainsi, ce modèle pouvait induire une base de développement local par la transformation alimentaire et assumait une fonction sociale de l'agriculture qui est de générer des emplois en zone rurale.

Toutefois, ces exploitations de polyculture élevage, largement autosuffisantes, ne vivaient pas en autarcie. Elles devaient se tourner vers le marché pour se procurer certains outils ou produits. Ainsi, pour financer l'achat de fer, de sel, de produits de luxe ou pour payer les impôts, la ferme traditionnelle¹⁸ vendait ses surplus dans les villes et les autres régions (Mazoyer et Roudart 2002, p.500). Cette situation a amené une certaine spécialisation du savoir-faire des exploitations et des régions. Les fermes se spécialisaient dans la vente de produits qui leur étaient avantageux compte tenu des conditions physiques de production et de la renommée de leurs produits (Mazoyer et Roudart 2002, p.500). Le modèle de polyculture élevage créait des terroirs agricoles ce qui correspond aujourd'hui à une fonction sociale de l'agriculture. Les activités des nombreuses exploitations avaient beaucoup d'impacts sur l'économie locale. En plus de recourir aux services d'autres artisans et aux commerçants locaux, l'agriculture employait et faisait vivre une main-d'œuvre familiale et salariée abondante. Comme l'indique Heuchel, « [...] ces fermes [de polyculture] qui faisaient vivre non seulement la famille du patron, mais celles de nombreux

¹⁸ Dans la présente étude, le terme de ferme traditionnelle est utilisé pour désigner une forme d'agriculture autosuffisante, peu marchande et non capitaliste.

ouvriers. [...] Chaque village avait ses artisans, ses commerçants, son bureau des P.T.T., son école, et, pour les plus gros, sa gare S.N.C.F...» (Heuchel 2001, p.2). Le dynamisme économique des campagnes et la disponibilité des services offerts à la population s'en trouvaient assurés. L'agriculture assumait alors pleinement sa fonction de contribution au maintien de la viabilité et au dynamisme du tissu social en zone rurale.

La relation entre l'agriculture et l'économie locale associée au système de production agricole diversifiée n'est pas spécifique à l'agriculture de l'avant-guerre. Dans une étude exploratoire utilisant l'hypothèse de Walter Goldschmidt, Boutin a mené une enquête auprès de 37 entreprises agricoles québécoises au cours de l'année 1997 (Boutin 1999, p.41). Parmi les conclusions de l'étude, Boutin indique que :

«(...) le caractère « diversifié » d'une exploitation tend à se traduire par un engagement communautaire nettement plus important, reflet probable de liens socio-économiques plus étroits avec le milieu local, étant donné la plus grande dépendance de ces entreprises envers les marchés régionaux pour la vente de leurs produits » (Boutin 1999, p.100).

Dans les systèmes de production de polyculture élevage, plusieurs produits et sous-produits servaient à l'approvisionnement de la ferme en moyens de production. L'autosuffisance favorisait la reproduction à la ferme de certains facteurs de production tels que la fertilité du sol et la traction animale (Debailleul 1991, p.140). Les fumiers d'origine animale produits pouvaient être utilisés pour fertiliser les cultures qui servaient à leur tour comme intrant dans l'alimentation des animaux. Les fermes produisaient leurs propres semences et leurs propres animaux reproducteurs. Le recours aux intrants extérieurs y était donc moins important que dans le cas d'un système de production spécialisée.

Ce modèle de production permettait également une co-assurance pour gérer les risques agro climatiques et de marché. Le peu de soutien consenti à l'agriculture ne permettait pas aux exploitations de prendre le risque de se spécialiser. La diversification apparaissait alors comme une assurance de revenu contre la baisse de prix d'une denrée ou d'une sécheresse épisodique.

Le respect de l'environnement constituait un élément fondamental du modèle de polyculture élevage car le succès de la production dépendait du respect des cycles naturels. Tel que mentionné précédemment, ce modèle devait assurer la pérennité de ses facteurs de production. La sur-utilisation du sol était une menace pour l'équilibre de l'exploitation. Jean mentionne que : « (...) [le système de polyculture élevage] permettait, conjointement avec les labours et la rotation des cultures (culture de céréales pendant une année, suivie de quelques années de fourrage et finalement de pâturage par le bétail pour assurer ainsi la fumure du terrain), une productivité agricole accrue tout en préservant la fertilité naturelle des terres mises en culture» (Jean 1997, p.129). Il n'en demeure pas moins qu'une activité humaine, quelle qu'elle soit, produit des externalités dans son environnement et ni l'agriculture, ni le modèle polyculture élevage n'échappent à cet état de fait. Ce modèle impose cependant moins de contraintes sur son environnement et tente plutôt de composer avec lui et ce, dans son propre intérêt. Le modèle agricole de polyculture élevage remplissait d'importantes fonctions environnementales en maintenant la qualité des sols, en maîtrisant les pollutions d'origine agricole et en gérant durablement les ressources naturelles.

Le modèle traditionnel de polyculture élevage pouvait aussi être synonyme de maintien d'une certaine biodiversité d'une part grâce à la diversité des productions et donc des habitats, mais également par la recherche d'un équilibre avec son environnement. Cette recherche d'équilibre se traduisait par le choix d'espèces et de races adaptées au milieu répondant ainsi à la fonction environnementale de l'agriculture de protéger la biodiversité. Le choix des productions selon des critères de productivité, si chers aux modèles spécialisés et intensifs, pouvait être source de fragilité dans une optique de diminution des risques agro climatiques.

Enfin, le système de production de polyculture élevage avait une influence positive quant à la diversité des paysages et l'entretien du territoire. Le caractère non intensif de ce modèle permettait difficilement aux grandes exploitations d'y trouver leur compte. Il en résultait une multitude de petites et moyennes unités, pratiquant l'agriculture sur tout le territoire cultivable. Les régions marginales, impossibles à rentabiliser avec une agriculture intensive, permettaient pourtant à certaines formes de production de survivre, d'où un meilleur entretien du territoire. La conservation de la fertilité du sol et la lutte aux ravageurs nécessitait la rotation des cultures. Qui

plus est, la culture de plusieurs espèces végétales offrait une diversité de couleurs aux paysages. Les balbutiements de la mécanisation n'exigeant pas la suppression des haies, le territoire se retrouvait parsemé de micro habitats pour la faune environnante et de coupe-vent pour diminuer l'érosion du sol. En plus de servir d'abri aux animaux de la ferme, les haies ajoutaient à la beauté du paysage rural. Les faibles rendements obligeaient en quelque sorte les paysans à « mettre le moindre pouce de terrain en valeur avec beaucoup de travail et peu d'autres facteurs de production » (Intervention de Sneessens, tiré de Heuchel 2001, p.2). Le modèle polyculture élevage avait donc également pour fonction d'entretenir le territoire et d'aménager le paysage.

L'agriculture traditionnelle utilisait peu d'intrants chimiques, ce qui se traduisait par une pollution moindre du sol et de l'eau. Le grand nombre d'exploitations et de travailleurs agricoles recouvrait le territoire assurant ainsi l'entretien de ce dernier en plus de conserver un tissu économique et social dynamique. Le système de production polyculture élevage non intensif permettait le maintien de paysages variés et une plus grande biodiversité. Ainsi, le système de production de polyculture élevage remplissait plusieurs fonctions autres que la production d'aliments, il était multifonctionnel à plusieurs égards. Comme le résume si bien Heuchel :

« Production, emploi, animation d'un tissu social et riche de sa variété, occupation du territoire, création et entretien d'un paysage harmonieux, préservation de l'environnement, la leçon du passé est claire : La multifonctionnalité, c'est la ferme de polyculture. Et, en particulier, la ferme familiale de taille moyenne. » (Heuchel 2001, p.3)

3.1.3 Les limites du modèle de polyculture élevage

Le modèle de production de polyculture élevage remplissait plusieurs fonctions non marchandes comme nous avons pu le constater. Cependant, bien qu'assurant la sécurité alimentaire quantitative de la population agricole, ce modèle montre une importante défaillance qui est accentuée lors de hausses de la demande en produits agricoles. La Première Guerre mondiale a montré les limites du modèle agricole traditionnel à répondre à la demande tant en France qu'au

Québec. En 1928, Michael écrit : « La ferme française moyenne n'est pas organisée sur une base commerciale, c'est plutôt un domaine familial conçu pour satisfaire autant que possible les modestes exigences de la famille de l'exploitant, aussi n'est-elle pas suffisamment capitalisée pour permettre une gestion efficace de type commercial. » (Michael dans Duby et Wallon 1976, p.78).

Nous avons mentionné précédemment que l'objectif principal du modèle agricole de polyculture élevage était de satisfaire les besoins de la population agricole par l'autoconsommation. Tant que la majeure partie de la population demeure agricole, ce système s'intègre très bien au régime d'accumulation en vigueur. Mais lors de guerres ou lors de développements industriels importants, le régime d'accumulation de l'économie globale évolue très rapidement. En France, la perte d'actifs agricoles durant la guerre ne permet pas à l'agriculture de répondre aux hausses soudaines de demande en produits agricoles. Au Québec, les besoins grandissants de l'industrie au cours de la guerre soutirent une importante fraction de main-d'œuvre à l'agriculture. De plus, l'augmentation de la production agricole par la colonisation n'est plus suffisante. Plusieurs tensions émergent alors entre le régime économique de fonctionnement du secteur agricole et le régime d'accumulation de l'économie générale. Ces tensions vont être à l'origine de l'émergence d'un nouveau mode de régulation pour l'agriculture.

Malgré un début de conversion de certains secteurs économiques, y compris l'agriculture, vers un mode de production plus marchand et l'imminence d'un changement du mode de régulation agricole, le modèle dominant de cette période demeure encore le modèle de polyculture élevage. La Deuxième Guerre mondiale va être l'élément déclencheur et accélérateur d'un changement définitif du mode de régulation.

3.2 Vers une agriculture marchande et productive, 1939-1959

La deuxième période étudiée s'étend du début de la Deuxième Guerre mondiale en 1939 jusqu'en 1959. Bien que la Première Guerre mondiale ait représenté un point tournant pour l'agriculture traditionnelle en mettant à jour ses limites, la seconde guerre démontrera que cette forme d'agriculture ne peut répondre aux nouveaux objectifs de développement des économies industrialisées.

3.2.1 Les besoins de la guerre

Au Québec, plusieurs historiens s'entendent pour dire que la modernisation de l'agriculture n'a réellement débuté qu'en 1939 avec le développement d'une agriculture marchande (Kesteman 1984, p.103, Morisset 1987, p.43-44). La demande accrue de l'Angleterre en produits agricoles et les prix élevés qui en résultent incitent le Canada à augmenter sa production. Le secteur agricole, à qui on avait déjà soutiré une grande partie de sa main-d'œuvre pour l'effort de guerre, doit produire plus avec moins. Le mode de régulation à l'ancienne de l'agriculture n'est définitivement plus en phase avec le régime d'accumulation de l'économie. Le secteur agricole entre alors dans une phase transitoire vers un mode de régulation fordiste axé sur la production de masse. Dans un premier temps, l'agriculture délaisse « la production pour la famille afin de mettre toutes ses énergies dans la production pour le marché » (Morisset 1987, p.58). Ces efforts s'avèrent très vite insuffisants. L'agriculture se tourne alors vers l'augmentation de sa productivité pour combler la demande en modernisant son appareil productif. La Seconde Guerre mondiale, en créant un important besoin en produits agricoles et en capital humain, change irréversiblement le mode de régulation de l'agriculture.

En France, la Deuxième Guerre mondiale est synonyme de pénurie. La perte d'actifs agricoles partis au front et l'obligation de fournir l'Allemagne en produits alimentaires créent une disette réglementée par un rationnement sévère. Qui plus est, l'approvisionnement extérieur est suspendu par la guerre, aggravant la situation de pénurie alimentaire du pays (Bourgeois 1993, p.22). Malgré le besoin d'accroître la production agricole, la France doit attendre la fin de la guerre pour

entreprendre un quelconque développement. Les difficultés de la France à retrouver un ordre politique après la Deuxième Guerre créent une tension sociale et un désordre économique que l'État a du mal à résorber (Duby et Wallon 1976, p.106). Les mauvaises récoltes de 1945, 1946 et 1947 obligent la France à importer d'importantes quantités de céréales, d'huile, de beurre et de viande provenant principalement des États-Unis (Idem, p.106). Vers la fin des années 40, l'économie de la France est épuisée. Les colonies longtemps fournisseuses de produits à bas prix réclament leur indépendance. Le pays doit trouver des revenus pour payer les importations indispensables et retrouver une balance commerciale équilibrée.

La France voit en l'exportation une solution pour remettre rapidement l'économie sur pied. Afin d'atteindre cet objectif, la France doit moderniser ses structures et augmenter sa productivité du travail tout comme l'Angleterre l'avait fait quelques années plus tôt. L'agriculture n'échappe pas à ce nouveau discours. Le mode de régulation du secteur agricole devra s'adapter aux nouveaux besoins de l'économie et de la société. *La fin des paysans* (Henri Mendras 1967) est proche.

Les bouleversements de la Deuxième Guerre mondiale ont façonné un nouveau visage aux agricultures de la France et du Québec. Désormais, deux agricultures cohabitent : d'une part le modèle de production de polyculture élevage qui demeure dominant en nombre, et d'autre part le modèle marchand spécialisé qui est en forte croissance. Jusqu'au début des années 50, ces deux formes d'agriculture se heurtent peu. Les producteurs agricoles constituent une force sociale relativement homogène. Les crises de 1952 et 1953 vont changer cet état de fait.

3.2.2 De nouveaux objectifs

À ce stade de leur développement, les agricultures des deux États se voient explicitement assigner de nouveaux objectifs. Elles doivent tout d'abord dégager une main-d'œuvre pour le front en France ou pour le développement industriel engendré par la guerre au Québec. On demandera donc à l'agriculture d'augmenter sa productivité du travail ce qui se traduira surtout par la motomécanisation du secteur (Mazoyer 2002, p.502; Wampach 1991, p. 110). L'agriculture doit également produire en plus grande quantité pour répondre aux besoins alimentaires de la

population industrielle et urbaine croissante. En France plus particulièrement, les deux guerres mondiales ont profondément fait comprendre à la population que la sécurité alimentaire peut rapidement être remise en cause et qu'il faut développer une agriculture moderne plus apte à nourrir la population nationale. L'augmentation des rendements est possible grâce à l'utilisation de la chimie agricole et la sélection génétique des espèces cultivées et élevées (Mazoyer 2002, p.506; Wampach 1991, p. 110).

Cette augmentation de la production, tant en France qu'au Québec, est accompagnée d'une diminution des prix des denrées alimentaires pour soutenir le développement industriel. En effet, la diminution de la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages permet de dégager une marge de pouvoir d'achat pour les autres biens de consommation issus du développement industriel. Cette augmentation de la demande en biens de consommation autres qu'alimentaires stimule l'offre des industries et par conséquent l'emploi, insufflant un dynamisme non négligeable au développement industriel.

Bien que ces besoins et objectifs aient été exprimés lors de la Deuxième Guerre, cette période ne constituait pas le moment idéal pour entreprendre une révolution industrielle de l'agriculture. Au Québec, les ressources primaires nécessaires à la mécanisation telles que l'acier, le caoutchouc et les métaux étaient toutes orientées vers l'industrie de guerre (Morisset 1987, p. 59). Les usines de transformation de ces ressources étaient également occupées par les besoins de la guerre. En Europe, les priorités étaient évidemment orientées sur le champ de bataille. Il fallut donc attendre la fin de la guerre pour que les gouvernements mettent en place de véritables mesures de développement des investissements productifs en agriculture.

3.2.3 Des mesures pour augmenter la productivité des fermes

Au Québec, la période 1939-1959 a été ponctuée par les actions des gouvernements fédéral et provincial qui votèrent des lois facilitant la modernisation des fermes. La motomécanisation et le recours aux intrants chimiques et biologiques représentent des investissements importants pour la ferme familiale moyenne. Les bons prix agricoles durant la guerre permettaient aux agriculteurs

de se moderniser sans trop s'endetter mais cette situation n'a duré que quelques années. Dès le début des années 50, les fermes font appel au crédit pour continuer à investir. La modernisation des exploitations avec la motomécanisation était devenue impérative pour plusieurs fermes qui voyaient leur main-d'œuvre s'exiler en ville, espérant de meilleures perspectives d'emploi. Tel que le mentionne Morisset, « en 1941, les exploitants représentaient environ 50% de la main-d'œuvre des fermes, dix ans plus tard ce pourcentage approchait 60% ; en 1961, les exploitants représentaient 70% de la main-d'œuvre des fermes du Québec [...] » (Morisset 1987, p.59).

En 1944, le gouvernement fédéral fait voter la « loi encourageant l'ouverture aux cultivateurs d'un crédit à moyen et à court terme pour augmenter la productivité des exploitations agricoles et pour y améliorer les conditions d'existence » (Morisset 1987, p. 59). Vient ensuite la Loi de l'amélioration des fermes au niveau provincial. Cette loi facilite également l'obtention de crédit à court et moyen terme aux agriculteurs. Ces deux lois portant sur l'accès au crédit ont beaucoup de répercussions sur les structures des fermes. Les agriculteurs peuvent maintenant financer l'achat d'intrants externes tels que des instruments aratoires, des animaux ayant une meilleure génétique et de l'outillage agricole (Morisset 1987, p.60). Il importe de noter que le crédit à court et moyen terme sert à financer les investissements qui « s'usent » rapidement, pour emprunter les termes de Morisset (Morisset 1987, p. 60). Le crédit à long terme est plutôt utilisé pour les investissements tels que le fonds de terre ou les bâtiments. Or, la modernisation des fermes requiert davantage d'investissements qui s'usent vite (instruments aratoires, tracteur, génétique, outils, etc.) d'où le choix des gouvernements d'opter pour un accès facilité au crédit à court et moyen terme. Ces mesures d'accès au crédit encouragent les producteurs agricoles à adopter des taux d'accumulation effrénés. « Le crédit étant devenu la forme monétaire de la consommation productive de l'agriculture, s'instaure un « régime d'accumulation forcée » (Allaire 1988, p.344).

L'important marché d'exportation qu'a engendré la guerre conduit au développement de nouveaux circuits de commercialisation. En effet, l'exportation nécessite une meilleure organisation des marchés et une efficacité accrue à tous les niveaux de la commercialisation des produits. C'est ainsi que toutes les étapes de la mise en marché, de la collecte à la ferme jusqu'au port d'embarquement, ont été organisées en fonction d'un important volume de produits agricoles (Morisset 1987, p. 72).

Parallèlement au développement de la commercialisation, on voit le nombre d'entreprises agroindustrielles de tailles diverses s'accroître. Le développement des entreprises de transformation est cependant concurrencé par les activités de transformation à la ferme. Les agriculteurs n'ont pas tous délaissé la fabrication de beurre ou l'abattage de leurs animaux sur la ferme. Ces activités leur permettent d'être plus indépendants face au marché et d'optimiser l'utilisation de la force de travail familiale. Les autorités de l'époque, visant une compétitivité accrue face au secteur agricole de l'Ontario, ne voient pas les activités de transformation à la ferme d'un bon œil. Pour assurer la survie des entreprises agroindustrielles, un choix s'impose : il faut protéger l'industrie agroalimentaire naissante et donc mettre fin aux multiples activités de transformation qui avaient cours sur les fermes québécoises depuis des siècles. Une série de mesures sont mises en place pour décourager les agriculteurs dans la transformation artisanale.

De 1939 à 1955, soit en l'espace d'un peu plus de 15 ans, la production de beurre à la ferme passe de 307 millions de livres à 52 millions de livres (Morisset 1987, p. 72). Selon Morisset, ce changement est dû à la politique du gouvernement fédéral, plus précisément au système de subsides au gras du lait livré aux beurreries (Morisset 1987, p. 72). Les agriculteurs devaient livrer leur lait aux beurreries et non le transformer sur place pour avoir droit au subside. Dans un premier temps, le gouvernement a incité les agriculteurs à délaissé la transformation du beurre à la ferme avec le subside mais la production à la ferme a définitivement été éliminée par des mesures coercitives. L'obligation de respecter certaines normes d'hygiène dans la fabrication du beurre a mis fin à l'une des plus anciennes activités de transformation à la ferme.

Le même phénomène s'est produit avec l'abattage des animaux à la ferme. En 1941, sur une production totale de 1 200 000 porcs, 32% étaient abattus dans les fermes, 38% étaient vendus vivants dans les abattoirs ou les salaisons inspectées et 30% dans les abattoirs locaux non inspectés. En 1956, la production de porcs est de 1 425 000 têtes. De ce nombre, plus que 13% sont abattus sur les fermes. Les abattoirs et les salaisons inspectés abattent 74% de la production et les petites entreprises locales ne s'accaparent plus que 13% des porcs (Morisset 1987, p. 73).

En France, l'après-guerre prend la forme d'une grande mutation économique et sociale. L'État entend bien entrer dans l'ère de la modernité et l'agriculture n'y échappe pas. Tel que l'indique

Gavignaud, « aux yeux des responsables du gouvernement de la Libération, seule l'agriculture ouverte au progrès de la modernité est apte à réussir l'adaptation au monde d'après-guerre. » (Gavignaud 1990, p.58). La volonté du gouvernement de la Libération de moderniser l'agriculture et de soumettre ce secteur à « la logique productiviste » se concrétise avec le Plan Monnet en 1946 (Ibid, p.61). Ce premier plan de modernisation et d'équipement de la France donne le ton à la croissance de l'après-guerre. L'un des objectifs du plan est de « bâtir une agriculture convenablement orientée et puissamment équipée conciliant les caractères des agricultures nord-occidentales évaluées grâce à l'équipement de l'exploitation familiale, avec dans certaines régions, la mécanisation de la grande culture intensive » (Plan de 1946 cité dans Gavignaud 1990, p.61). Ce plan prévoit dégager de la main-d'œuvre pour le développement industriel, augmenter la production pour satisfaire la demande intérieure et augmenter les exportations et diminuer le prix de revient et de vente des produits agricoles pour augmenter le niveau de vie des français (Servolin 1989, p.93).

Bien que le Plan Monnet ait mis l'accent sur la mécanisation de l'agriculture, tous les moyens disponibles pour augmenter la productivité sont mis de l'avant: la motomécanisation, les produits industriels, l'amélioration génétique. La motomécanisation connaît un départ ralenti en raison de la petitesse des parcelles et des exploitations. En 1946, il y avait 30 000 tracteurs sur les fermes françaises, entre 1950 et 1959, ce nombre passe de 137 000 à 628 000 (Duby et Wallon 1976, p.574). La politique de remembrement du territoire agricole piloté par l'État pour constituer de plus grosses parcelles permettant une utilisation plus efficace du tracteur et des machines modifie rapidement les paysages ruraux qui n'avaient guère changé depuis des siècles. En Bretagne, 150 000 km de talus sont éliminés afin de laisser le champ libre aux chevaux de fer (Ibid, p.189). Plusieurs bocages sont ainsi rayés de la carte agricole de la France. La production de maïs se développe par l'introduction de variétés hybrides et de meilleures méthodes de fertilisation. L'amélioration génétique des vaches laitières augmente la productivité du travail de l'exploitant. Les races améliorées sont préférées aux races locales, moins productives. Les rendements agricoles sont augmentés, voire même triplés dans le cas du maïs, en moins de 10 ans. L'artificialisation du milieu par les produits chimiques est en plein essor. Au cours des années 50, les agriculteurs français utilisent systématiquement des engrais chimiques et des pesticides (Miquel 2004, p.194). Les effets nocifs de ces produits sont alors peu ou pas connus.

L'État français met également en place une série de mesures facilitant la modernisation tels que la création de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), une détaxe des carburants, des prêts de modernisation distribués par le Crédit agricole, etc. Malgré toutes les actions prises pour augmenter la productivité des fermes, le Plan de 1946 connaît un succès mitigé car les objectifs fixés ne sont pas atteints, enfin, pas aussi rapidement que les autorités l'espéraient. Le plan Marshall en 1948 vient renforcer le plan Monnet en faisant de l'agriculture un secteur prioritaire de la reconstruction (Servolin 1989, p.94). Tous les producteurs, marchands ou non, sont appelés à redémarrer la production agricole.

L'effort demandé aux paysans pour se moderniser au cours de la période 1939-1959 est énorme et les ressources de l'exploitation ne suffisent pas à se procurer les outils nécessaires à l'augmentation de la productivité. Les fermes doivent alors se tourner vers le financement extérieur. Au cours des années 50, le Crédit agricole multiplie les prêts à taux d'intérêt bonifiés offerts aux agriculteurs. Le moteur de l'accumulation du nouveau mode de régulation qui s'installe en agriculture est l'investissement (Allaire 1988, p.343). Tout comme au Québec, les investissements nécessaires à l'augmentation de la productivité rendent le recours au crédit indissociable de la forme d'agriculture marchande.

Parallèlement à l'effort de modernisation des campagnes, le développement industriel bat son plein. Les possibilités d'emploi à la ville se multiplient. L'amélioration de la productivité du travail sur les fermes permet à nombre de fils d'agriculteurs de partir chercher du travail dans les chantiers et les usines. Dans les années 50, « l'exode rural est plus que jamais agricole » (Gavignaud 1990, p.66). La population agricole française active passe de 5 142 000 personnes en 1954 à 3 063 000 en 1962, une diminution de plus de 2 million d'hommes, femmes, enfants et salariés agricoles en moins de 10 ans ! (Duby et Wallon 1976, p.141). « Des communes entières disparaissent. Il faut fermer 4000 écoles tous les ans et les cloches des églises ne carillonnent plus, faute de curés. » (Miquel 2004, p.197). Les premières exploitations à disparaître sont les plus petites, moins de 10 hectares. Miquel attribue cet important exode à la motorisation et à la baisse des prix agricoles (Ibid, p.197). Les conditions de travail sur les grandes fermes s'améliorent mais les emplois y sont aussi moins nombreux.

Ce mouvement d'exode agricole est également présent au Québec. Alors que de 1941 à 1951 la population agricole diminue de 5,5%, le nombre de travailleurs agricoles passe de 254 383 à 195 410 (Commission Héon 1955, p.391). Le nombre de ferme est également en régression, il passe de 154 669 à 95 777 entre 1941 et 1961 (Statistique Canada, Cat. 93-358).

3.2.4 La crise de marché des années 50

À partir de 1952 au Québec et 1953 en France, une grave crise de marché vient secouer le secteur agricole en pleine modernisation. La perte des marchés d'exportation avec la reprise en Europe dès la fin des années 40 inonde le marché intérieur canadien et fait chuter les prix. Cette crise de surproduction, atténuée par une politique de soutien des prix, est également alimentée par cette même politique qui masque les signaux du marché et ne diminue en rien l'offre (Morisset 1987, p.84). Les agriculteurs marchands réclament alors une mise en marché ordonnée des produits agricoles. Le système coopératif, qui avait été relativement efficace dans l'élimination des intermédiaires parasites, commence à montrer des signes de faiblesse au niveau de la mise en marché des produits agricoles (Morisset 1987, p. 83). Les coopératives pouvaient obtenir le prix du marché pour leurs producteurs mais ne pouvaient agir sur le niveau de ce prix. De plus, la concentration graduelle des industriels faisait craindre un déséquilibre du rapport de force vendeur acheteur. Les producteurs agricoles avaient besoin « d'un outil de négociation des prix plus efficace et éventuellement plus coercitif allant jusqu'à permettre le contrôle de l'offre » (Morisset 1987, p.83). L'une des solutions qui s'offrait aux producteurs agricoles marchands consistait en la mise en marché collective de leurs produits.

Le modèle de production de polyculture élevage de l'agriculture traditionnelle supporte bien les bas prix lorsque ceux-ci n'affectent pas simultanément tous les produits car ce modèle est par définition diversifié. L'agriculture marchande, par contre, y est très vulnérable. Lors de la crise de surproduction des années 50, l'agriculture traditionnelle se retrouve en concurrence directe avec l'agriculture marchande qui est elle-même en compétition avec l'agriculture ontarienne, davantage engagée dans le processus marchand. La quantité minimale et la qualité incertaine des produits de l'agriculture traditionnelle empêchent la formation d'une mise en marché ordonnée

(Morisset 1987, p.110). À moyen terme, l'agriculture traditionnelle risque de rendre l'agriculture marchande non compétitive face au secteur ontarien, ce qui met en péril l'autonomie alimentaire du Québec.

D'une période de pénurie, la France entre au cours des années 50 dans une période d'abondance. Les efforts de modernisation commencent à porter leurs fruits. Or, les « réseaux commerciaux se révèlent incapables d'absorber la croissance agricole » (Allaire 1988, p.343). L'offre dépasse largement la demande du marché français. De fortes baisses de prix du lait et de la viande bovine secouent le secteur agricole qui est en pleine phase de modernisation. Les productions végétales sont épargnées du fait de leur système de régulation des marchés mis en place quelques années plus tôt. En 1953, les prix à la production s'effondrent et les agriculteurs se révoltent. En guise de compromis à la crise, le gouvernement décide de créer des organismes d'intervention chargés de régulariser les marchés des produits les plus répandus. La Société interprofessionnelle du bétail et des viandes (SIBEV) et la Société Interlait sont créées. Ces organismes achètent les surplus et les stockent lorsque le prix de marché descend au-dessous d'un prix d'intervention préalablement négocié entre les pouvoirs publics et les organisations de producteurs. Le succès de SIBEV et d'Interlait rétablit rapidement la situation. Mais les producteurs ne sont toujours pas satisfaits car les prix agricoles demeurent bas. Afin d'éviter une situation similaire à celle de l'avant-guerre, les autorités planifient se tourner vers le marché européen pour écouler les surplus. Le gouvernement français s'était déjà penché sur la question en 1950 dans un rapport du ministre de l'agriculture Pierre Pflimlin qui portait sur une organisation européenne des marchés agricoles (Duby et Wallon 1976, p.579). Ce projet n'aboutira qu'en 1957, lors de la signature du traité de Rome.

La crise de 1953 fait entrer les grandes productions animales dans l'ère de l'organisation et de la régulation des marchés. Servolin considère cette période comme une « étape essentielle dans l'histoire de l'agriculture française : elle marque à la fois la fin de l'ancien système agricole et le début d'un processus qui, en un peu plus de dix ans, achèvera de mettre en place une politique agricole moderne » (Servolin 1989, p. 95-96). Cette crise constitue donc un premier pas vers la généralisation de la régulation des marchés par l'État.

La crise endogène du mode de régulation des agricultures française et québécoise est due à la forte croissance du secteur. L'augmentation rapide de la production induite par le changement de mode de régulation crée un désajustement temporaire entre les taux de croissance respectifs de l'offre et de la demande de produits agricoles produisant un engorgement conjoncturel du marché. L'agriculture traditionnelle, qui entretenait peu de liens avec le marché, fait lentement place à l'agriculture marchande. Le revenu en nature est progressivement remplacé par le revenu en argent. Ce changement n'est pas sans modifier les liens entre l'agriculture et le reste de l'économie. Les exploitations agricoles deviennent de plus en plus dépendantes des marchés pour assurer leur fonctionnement (Morisset 1987, p. 64). Au niveau de la représentation politique, les agriculteurs marchands et spécialisés s'organisent pour faire face à la crise des prix agricoles. En France, à partir des années 50, la représentation professionnelle agricole devient l'affaire des représentants de la « grande agriculture » (Duby et Wallon 1976, p.578). Même phénomène au Québec avec le regroupement des producteurs marchands et spécialisés pour organiser la mise en marché de leurs produits. La commercialisation des produits agricoles devient un enjeu de plus en plus important au fur et à mesure que l'agriculture se lie au marché.

3.2.5 Accélérer la modernisation

La crise des années 50 fait ressortir un constat commun tant en France qu'au Québec : il faut continuer à moderniser les exploitations agricoles et éliminer celles qui les concurrencent. La crise endogène du mode de régulation de l'agriculture marchande a rendu cette forme de production très vulnérable face à l'agriculture traditionnelle basée sur le modèle de polyculture élevage. Au Québec plus particulièrement, le gouvernement craint de perdre les fermes marchandes qu'il avait financièrement appuyées dans leur modernisation. Il se doit d'intervenir. Un choix s'impose entre soutenir une agriculture traditionnelle ou une agriculture modernisée et spécialisée qui semble plus apte à répondre aux besoins futurs du Québec. Pour étudier la question, l'État met sur pied un comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs. Quel sera l'avenir de l'agriculture québécoise ? Quelle forme d'agriculture privilégier ? Créée en 1952, ce comité qui prendra le nom de Commission Héon, remît son rapport final en 1955. En plus de faire l'état de la situation, la Commission Héon émet plusieurs

recommandations quant à l'avenir de l'agriculture. La principale conclusion du Rapport Héon est sans équivoque : la seule forme d'agriculture capable de subvenir aux besoins grandissants des villes et donc d'assurer la sécurité alimentaire du Québec est l'agriculture marchande spécialisée. Pour assurer la domination de cette forme d'agriculture, une série de politiques est mise en place. Il faut « faire disparaître 100 000 fermes » (Morisset 1987, p. 113).

L'une des recommandations du rapport porte sur l'élaboration d'une « législation « appropriée, efficace et juste » (préambule du Statut créant le Comité) de commercialisation de nos produits agricoles, prévoyant les « plans conjoints » de producteurs comme un mode additionnel de mise en marché » (Commission Héon 1955, p.375). Cette recommandation est mise en application dès 1956 avec l'adoption de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*. La loi de 1956 permet la création de plans conjoints. Le plan conjoint est une « organisation obligatoire de mise en marché [...] permettant le regroupement des producteurs pour la négociation des conditions de vente de leurs produits dans un rapport de force plus favorable » (Jean et al. 2002, p. 62).

En France, les efforts de modernisation se poursuivent. Le traité de Rome en 1957 annonce la création de la Politique Agricole Commune et lui assigne cinq objectifs à poursuivre (Loyat et Petit 2002, p.10) :

- Accroître la productivité de l'agriculture ;
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- Stabiliser les marchés ;
- Garantir la sécurité des approvisionnements ;
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Ces objectifs, loin de rompre avec ceux fixés depuis la Seconde Guerre mondiale, renforcent l'élan du productivisme. Les objectifs conférés à la PAC s'insèrent également dans la logique de développement économique national qui veut intégrer l'agriculture au reste de l'économie. En effet, en améliorant la productivité du travail, l'agriculture ne constituerait plus un frein à la croissance générale mais contribuerait plutôt à l'accumulation globale du capital (Duby et Wallon 1976, p.154).

En parallèle avec les démarches européennes pour la construction d'une politique agricole commune, les dirigeants politiques et agricoles français du début de la V^e République préparent

les grandes lois d'orientation agricole de 1960-1962. Ces lois constituent un contrat, un compromis entre le gouvernement et le milieu agricole. Elles définissent les finalités de l'agriculture en France. L'objectif principal de ces lois se conjugue avec ceux de la PAC : intégrer l'agriculture aux circuits économiques de la France. On y définit les finalités de la production agricole de l'époque. « L'agriculture est chargée de fournir les denrées d'exportation nécessaires à l'achat des matières premières manquantes » (Miquel 2004, p.237). Le choix de ces finalités est fortement inspiré de deux rapports rédigés par des commissions nommées par le gouvernement révélant que « les structures parcellaires de l'agriculture sont jugées archaïques et les coûts de revient des produits agricoles trop élevés » (Duby et Wallon 1976, p.585). La mécanisation doit s'accélérer. L'agriculture doit « devenir véritablement scientifique » (Miquel 2004, p.237). La loi de 1962 lance le débat sur une rémunération adéquate de l'agriculteur. Or, le revenu ne peut être augmenté que par la diminution du nombre de fermes. Même son de cloche qu'au Québec, il faut faire disparaître plus de 1 000 000 de fermes¹⁹ (Ibid).

3.2.6 Conclusion

L'analyse de cette deuxième tranche historique des agricultures des deux États montre que les besoins de l'époque convergeaient inévitablement vers une augmentation de la production agricole. La France veut améliorer sa sécurité alimentaire dans un premier temps et sa balance commerciale dans un deuxième temps alors que le Québec veut encourager son industrialisation en fournissant des aliments en quantité et à prix réduit ainsi que faire face à la concurrence. Afin d'atteindre ces objectifs, l'agriculture n'a d'autres choix que d'augmenter sa productivité étant donné les contraintes de superficie cultivable et de force de travail. Ce besoin d'augmenter la productivité se traduit par l'adoption de nouvelles technologies et par la spécialisation de l'agriculture dans la seule production agricole. Le modèle de polyculture élevage est lentement mais sûrement remplacé par un modèle de plus en plus spécialisé.

Plusieurs mesures mises de l'avant pour augmenter la productivité des fermes en France et au Québec entre 1939 et 1959 sont similaires. L'impact et les conséquences de ces mesures

¹⁹ Le nombre d'exploitations doit passer de 2 250 000 à 1 000 000 (Miquel 2004, p.237).

s'avèrent également être comparables. Le secteur agricole se transforme : mécanisation, utilisation de produits industriels, amélioration génétique, recours grandissant au crédit. Le recours grandissant aux ressources extérieures produites industriellement annonce le début de l'industrialisation de l'agriculture (Debailleul 1991, p.140). Le régime d'accumulation global influence de plus en plus ce secteur d'activité : boom industriel, création d'emploi, exode agricole massif. D'un mode de régulation à l'ancienne où « les rapports personnels et communautaires supplantent les rapports marchands », l'agriculture évolue lentement mais sûrement vers un mode de régulation fordiste reposant « sur des structures telles que le crédit, le contrat collectif de travail, les politiques sociales et l'intervention étatique qui assurent à l'avance la vente des marchandises et de la force de travail » (cité par Gendron 2001, p. 77-78).

Un même diagnostic émane en France et au Québec vers la fin de cette période: il faut continuer à moderniser et éliminer des producteurs agricoles. Au Québec, des mesures indirectes d'élimination de producteurs traditionnels sont mises en place suite aux conclusions du rapport Héon. En France, les lois de modernisation se succèdent et contribuent à l'éviction d'un certain nombre d'agriculteurs qui ne réussissent pas à se moderniser.

3.3 Les grandes politiques modernes, 1960-1983

La période suivante se déroule de 1960 jusqu'à 1983. La modernisation se poursuit entraînant l'élimination d'un grand nombre d'exploitations agricoles. De véritables dispositifs institutionnels modernes sont mis en place pour soutenir le régime économique de fonctionnement de l'agriculture. Mais tel que l'indique la théorie de la régulation, une période de croissance porte en elle-même le germe de la crise qui lui succèdera. Il ne faut donc pas s'étonner de voir s'accroître les tensions au sein du mode de régulation du secteur.

3.3.1 Mise en œuvre de l'élimination

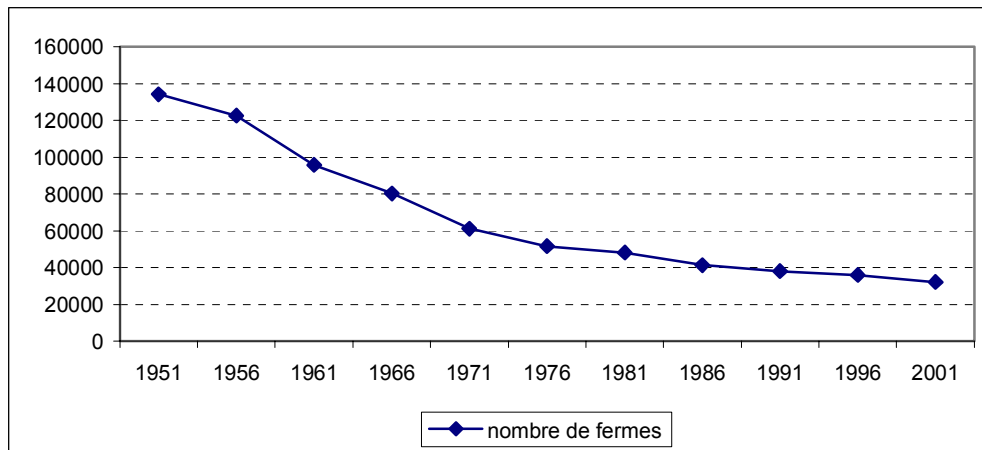
Afin de soutenir le mode de régulation du nouveau modèle agricole, l'État québécois met en place des mesures qui auront pour effet d'exclure une forme d'agriculture et d'en privilégier une autre grâce à un ensemble de facteurs favorables. De fait, suite aux conclusions du rapport Héon, le gouvernement mise sur le développement de la ferme spécialisée et la disparition des fermes traditionnelles. Le processus de spécialisation des fermes repose sur une logique économique fondamentale mais s'est également développé en interaction avec l'évolution des dispositifs institutionnels agricoles. Morisset énumère les trois principaux objectifs des politiques agricoles que l'État a déterminé pour protéger les agriculteurs marchands spécialisés suite aux recommandations du Rapport Héon :

- Favoriser la disparition accélérée des fermes traditionnelles ;
- Restreindre l'accès aux marchés aux seules fermes de marché ;
- Contrôler les prix agricoles en fonction des coûts de production des fermes spécialisées.

Les premières mesures adoptées pour éliminer indirectement les fermes traditionnelles portent sur la qualité de la production. Divers systèmes de classification obligatoire, de mesures d'inspection et d'étiquetage « limitèrent les possibilités de mise en marché de production en trop petite quantité et de trop mauvaise qualité », ce qui désavantageait évidemment les fermes traditionnelles (Morisset 1987, p. 114). Les politiques visaient également l'amélioration de la qualité pour les fermes ayant déjà entrepris le virage de la spécialisation. Un contrôle des semences et des races est établi. L'insémination artificielle se généralise. Ces mesures se sont

avérées très efficaces puisqu'en moins de 15 ans, le nombre de ferme diminue de plus de moitié. C'est ainsi que de 1951 à 1971, 73 000 fermes disparaissent, soit 54% des entreprises. Le phénomène de diminution du nombre de ferme au Québec s'essoufflera quelque peu par la suite mais demeure toujours présent aujourd'hui. Le graphique 1 montre l'évolution du nombre de fermes au Québec de 1951 à 2001.

Graphique 1. Évolution du nombre de fermes, Québec, 1951-2001.



Source : Statistique Canada, Aperçu historique de l'agriculture canadienne, Cat. 93-358, 93-348. Recensement de l'agriculture de 2001.

L'éviction des exploitations non modernisées se réalise aussi par le biais de conditions d'accès au marché. Le plan conjoint s'avère en ce sens complémentaire aux mesures de l'État pour fermer le marché à un certain nombre de fermes traditionnelles. Certaines conditions doivent être respectées par les agriculteurs pour adhérer aux plans conjoints. Ces conditions incluent entre autres la production d'une quantité minimale, les normes de qualité, la régularité des livraisons, etc.

La modernisation des entreprises de transformation favorisée par l'État accélère la restructuration du secteur de la production. Le ramassage du lait en vrac, qui nécessite un réservoir réfrigéré à la ferme, est un exemple éloquent de cette restructuration. Plusieurs petites fermes ne peuvent se permettre un tel investissement et se retirent de la production.

Des mesures d'éviction de certains producteurs sont également mises en place en France. Les différentes aides, subventions et prêts mis à la disposition des agriculteurs au travers des lois de

modernisation ciblent d'abord et avant tout une minorité modernisée ou jugée apte à le devenir. Les producteurs les plus efficaces et les plus avant-gardistes adoptent les nouvelles technologies en premier et bénéficient d'une « rente de l'innovation » en plus de l'aide de l'État. Le système de régulation des marchés adopté lors de la crise en 1953 contribue aussi à éliminer une certaine catégorie d'agriculteurs considérés superflus. La politique de prix soutenus et peu élevés encourage les agriculteurs à augmenter leur productivité et le volume de leur production. Servolin note que les dépenses au soutien des marchés sont proportionnelles aux quantités commercialisées ce qui se traduit par une plus grande part des fonds de soutien aux gros producteurs. Qui plus est, plus les marchés sont saturés, plus les dépenses en soutien aux gros producteurs sont importantes et plus ces derniers sont encouragés à développer leur production (Servolin 1989, p. 109).

Par ailleurs, les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 ont contribué à la survie ou à l'élimination de certains agriculteurs. Le système institutionnel de la loi d'orientation agricole est divisé en trois volets. Un premier volet porte sur la politique des structures et comprend deux principales dispositions : libérer des terres et les répartir dans une optique de modernisation. La législation de 1960-1962 incite les vieux agriculteurs à prendre leur retraite en leur accordant une Indemnité viagère de départ (IVD) lorsque ces derniers vendent ou donnent leur entreprise en location à de jeunes producteurs. La seconde disposition se veut un outil rationnel de répartition technique et économique des terres libérées. Des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sont alors créées pour réguler le marché foncier. Les SAFER orientent les terres vers les producteurs les plus riches et ceux qui montrent « les plus grandes aptitudes à la modernisation » (Servolin 1989, p.117).

Le deuxième volet de la LOA touche l'économie contractuelle. Le prodigieux développement des industries agroalimentaires lié à la croissance économique et aux changements de mode de vie de la population au cours des années 50 et 60 alerte les producteurs. Tout comme au Québec, les agriculteurs craignent un rapport de force défavorable face aux transformateurs. Sur l'initiative des jeunes agriculteurs la *loi sur les groupements de producteurs*, une législation obligeant les producteurs à se regrouper, est adoptée dans la LOA de 1960-1962. Semblable à la *loi sur la mise en marché des produits agricoles* au Québec, cette loi devient obligatoire lorsqu'une fraction

déterminée de producteurs d'une certaine zone veulent organiser une production donnée. La loi impose alors des règles d'organisation de la production en matière de quantités, de qualité, de règles sanitaires et de mise en marché (Servolin 1989, p.119). Ces règles évincent de la production tout producteur qui ne peut s'y soumettre. De plus, ces groupements de producteurs font souvent appel à la structure de la coopération pour se consolider et se développer²⁰. Les coopératives et groupements de producteurs ont largement contribué à diriger et à orienter le développement de l'agriculture. Le cas de la coopération laitière est éloquent : cette dernière a progressivement exclu les petits producteurs en refusant de collecter leur lait.

Enfin, le troisième volet porte sur le développement. La modernisation de l'agriculture exige la mise en place de nouvelles institutions et mentalités. Il est donc impératif pour la France de se doter d'un système institutionnel capable d'ordonner et d'orienter les efforts de modernisation « conformément aux objectifs de la politique agricole » (Servolin 1989, p.124). Ce système, appelé le développement, prend tout d'abord la forme d'un décret en 1966 et se finalise par des plans de développement en 1974. Le volet développement de la LOA « se propose de répondre aux questions posées par les agriculteurs sur le devenir de leurs exploitations et du secteur agricole tout entier » (Idem). Les plans de développement vont jusqu'à demander aux agriculteurs voulant bénéficier des avantages et subventions de l'État de présenter un plan précis et chiffré de leur projet montrant l'amélioration de leur productivité et de leur revenu à moyen terme.

Tel que l'indique Servolin, les LOA du début des années 60 ont contribué à la « fabrication » de l'agriculture moderne en favorisant une certaine catégorie d'agriculteurs tout en évinçant une autre, faisant rapidement diminuer le nombre d'agriculteurs (Servolin 1989, p. 127).

Tout comme les LOA, le Crédit agricole devient un « puissant outil de sélection des exploitations, et de restructuration de l'appareil productif » (Duby et Wallon 1976, p.154). En effet, le refus ou l'acceptation d'un prêt important devient le signal de départ ou de maintien du producteur en agriculture. Le travail de l'agriculteur ne doit plus seulement nourrir sa famille mais également rémunérer son capital. En 1968, le gouvernement limite le recours aux prêts

²⁰ Dans bien des cas, ce sont des coopératives qui prenaient l'initiative de créer un groupement de producteurs.

bonifiés aux exploitations de plus de 15 hectares. Cette initiative a évidemment pour objectif de précipiter la diminution du nombre d'exploitations qui ne peuvent se moderniser.

La mise en place de dispositifs institutionnels modernes dans les deux États contribue au passage rapide d'une agriculture diversifiée à une agriculture spécialisée et marchande. Les fermes qui ne peuvent se moderniser et se spécialiser sont condamnées à disparaître à court ou moyen terme. Au Québec, entre 1951 et 1971, la population agricole, la population agricole active et le nombre d'exploitations sont en chute libre (tableau 2).

Tableau 2. Population agricole, population active agricole et nombre d'exploitations au Québec, 1951-1971.

	1951	1971	% de diminution
Population agricole	792 756	334 579	58%
Population active agricole	192 895	83 143	57%
Exploitations	134 336	61 257	54%

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, Agriculture 1971 cat. 96-706 et Professions 1971 cat. 94-715. Statistique Canada, Aperçu de l'agriculture canadienne selon les données du recensement, 1971-1991, cat. 93-348.

Le même phénomène sévit en France. Le tableau 3 illustre l'important exode agricole français entre 1954 et 1975.

Tableau 3. Population agricole, population active agricole et nombre d'exploitations en France, 1954-1975.

	1954	1975	% de diminution
Population agricole	9,5 millions	6 millions	37%
Population active agricole	5 millions	2 millions	60%
Exploitations	2,3 millions	1,3 millions	43%

Source : Gavignaud 1990, p.74.

3.3.2 Différents compromis à la crise endogène

La crise de surproduction des années 50, bien que commune à la France et au Québec, provoque deux réactions différentes quant à son issue. En France, les autorités se tournent vers les marchés européens pour écouler les surplus et nourrir les régimes d'accumulation du secteur agricole et de l'économie globale. L'idée d'un marché commun provient non seulement d'un besoin d'écoulement des surplus mais également des intérêts complémentaires des pays européens. La France veut exporter, l'Allemagne veut importer et certains autres pays veulent tirer avantage des atouts de leurs agricultures. L'Europe veut également faire jouer les avantages comparatifs de chacun des pays membres de la Communauté économique européenne. Ces pays sont au nombre de six : Belgique, France, Italie, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg. Le choix de créer une politique agricole commune pour l'Europe change les perspectives de production pour la France. Une fois cette politique en place, la France doit adopter une vision agricole européenne. Les déficits et les surplus doivent être gérés à l'intérieur d'un espace beaucoup plus grand et complexe. Au cours des premières années de la PAC, l'Europe est globalement déficitaire en produits agricoles. La France, qui était en situation de surproduction à l'intérieur de ses frontières nationales, se retrouve alors en situation de déficit à l'échelle européenne. L'augmentation de la productivité et de la production agricole peut se poursuivre, ce qui allège les tensions au sein du mode de régulation de l'agriculture marchande modernisée.

Les instruments de régulation réglementaires et institutionnels de la PAC sont pour la plupart mis en place entre 1958 et 1972. Dès la création de la PAC, des Organisations communes de marché sont instaurées afin de fixer les mécanismes de régulation des marchés. Le marché commun obéit à trois principes que sont l'unicité du marché, la préférence communautaire et la solidarité financière. L'unicité du marché signifie que les produits doivent pouvoir circuler librement sans droits de douanes ni subventions entre les pays membres. La préférence communautaire vise à privilégier les producteurs européens en leur réservant le marché européen, plus stable et rémunérateur que le marché mondial. La solidarité financière implique une responsabilité financière commune. Un budget commun pour les pays membres est créé : le Fonds européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA). Le principal mécanisme de régulation des marchés adopté par l'Europe des six est une politique de soutien des prix semblable à celle

adoptée par la France en 1953. Trois niveaux de prix sont fixés par la Communauté à chaque année :

- un prix intérieur « souhaité »;
- un prix d'intervention en dessous duquel les organismes publics achètent la production tel un prix minimum garanti;
- un prix de référence qui déclenche des prélèvements à l'importation et des restitutions à l'exportation.

Ces trois mécanismes permettent de stabiliser les prix et d'aligner les prix intérieurs sur les prix d'intervention élevés créant des gains de productivité (Loyat et Petit 2002, p.11). Ce système a un effet très stimulant sur le niveau de production agricole, ce qui rejoint l'objectif d'autosuffisance européenne de la PAC. Cependant, la graduelle saturation des marchés intérieurs fait apparaître au grand jour plusieurs effets pervers de ce système. En plus de masquer les signaux du marché, ce mécanisme n'arrime pas l'offre à la demande ce qui crée des stocks et des exportations subventionnées, et entraîne d'énormes coûts budgétaires.

Par ailleurs, l'objectif de la France d'exporter à tout prix n'est pas sans avoir des conséquences sur les choix de production des agriculteurs. Certaines cultures vivrières traditionnelles sont en voie de disparition au profit de l'exportable. Les choix de produits transformés semblent également être influencés par l'objectif d'exportation. Tel que l'indique Miquel, « faute de pouvoir exporter leur fromage à croûte dure, les paysans du Cantal en viennent à produire industriellement, selon des normes fixes, du fromage de Hollande... » (Miquel 2004, p.257). Le brie n'est plus produit dans son terroir originel mais dans une usine de Lorraine. Les grands restaurants ont de plus en plus de difficulté à trouver du fromage artisanal. La quantité aura-t-elle eu raison de la qualité ?

Au Québec, la sortie de crise est caractérisée par la mise en place ce que l'on nommera plus tard les piliers de la politique agricole et l'atteinte de l'autosuffisance agroalimentaire du Québec. La gestion de l'offre est instaurée à partir de 1966 dans le secteur laitier pour éviter la surproduction et les importants coûts qui en découlent. Le contingentement avait aussi pour objectif de protéger la ferme familiale contre les capitaux extérieurs à l'agriculture (Doyon et al. 2001, p. 82). La

mise en place de quotas de production permet de garantir un niveau de prix préalablement fixé²¹ en fonction des coûts de production moyens du secteur. Le contingentement s'est également avéré efficace dans la stabilisation des prix payés aux producteurs et donc dans la stabilisation des revenus agricoles laitiers. Cette forme d'organisation de la mise en marché favorise le processus de concentration des fermes par l'intégration horizontale car une augmentation de production d'un producteur signifie la diminution de production voire l'élimination d'un autre producteur.

D'autre part, le gouvernement cherche à protéger les fermes qui se sont spécialisées. Ainsi, une politique visant la protection de cette forme d'agriculture face aux risques agro-climatiques est adoptée. L'assurance-récolte créée en 1967 a pour mandat « *d'instaurer un système d'indemnisation, afin de pallier financièrement, de manière permanente, à des pertes de revenus encourues par les producteurs et productrices agricoles suite à des désastres climatiques d'importance qui pouvaient menacer la stabilité financière des entreprises agricoles* » (RAAQ, in TCN 26 mars au 1^{er} avril 1992).

De 1976 à 1985, le parti politique au pouvoir au Québec, le Parti Québécois (PQ)²², oriente la politique agricole québécoise vers l'autosuffisance agroalimentaire. La flambée des prix des céréales sur le marché international dans les années 70 met en évidence le coût de la dépendance de l'agriculture du Québec essentiellement orientée vers les productions animales à l'égard de son approvisionnement en céréales et protéagineux. Dans une publication du Parti Québécois de 1979, *Bâtir le Québec*, il est mentionné que le Québec agricole ne répond qu'à 60% des besoins alimentaires de la province (*Bâtir le Québec*, p.282). L'objectif est alors d'améliorer la balance commerciale de certaines productions telles que le bœuf, les grains de provende et l'horticulture. En 1981, un document intitulé *Nourrir le Québec* exprime explicitement le besoin du Québec « d'accroître le degré d'auto-approvisionnement, c'est-à-dire la capacité de nourrir le Québec, à partir de ses propres ressources" (*Nourrir le Québec*, p. 9).

²¹ La fixation des prix a été introduite en 1975.

²² Parti politique nationaliste prônant l'indépendance du Québec créé le 11 octobre 1968.

Afin d'atteindre cet objectif, l'État québécois met en place des politiques telles que la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA) en 1978 dans le but de freiner la spéculation sur les meilleures terres du Québec et divers programmes de développement agricole : subventions pour l'entreposage de céréales à la ferme, subventions à la construction de parquets d'engraissement de bouvillons, différentes aides à la production, etc. La politique d'auto-provisionnement s'appuie également beaucoup sur l'ASRA, notamment par l'ajout²³ de productions éligibles. L'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA), qui assure au producteur un revenu stabilisé calculé à partir des coûts de production des exploitations les plus performantes et une rémunération du travail de l'agriculteur, est mise en place en 1975. Ce programme est directement issu des événements d'octobre 1974²⁴. Les premières productions assurées par l'ASRA sont le veau d'embouche et les pommes de terre en 1977. Deux ans plus tard, les productions de maïs et de porcelets s'y ajoutent. Le porc à l'engraissement et l'agneau deviennent éligibles à cette assurance en 1981. Ce pilier de la politique agricole québécoise basé sur l'unicité du coût stabilisé ne prend pas en compte les différents niveaux de productivité et donc les différents coûts de production, ce qui favorise les exploitations les plus performantes (Doyon et al. 2001, p.76).

Grâce à toutes ces mesures et au contexte économique relativement favorable à la fin des années 70, le degré d'auto-provisionnement en produits alimentaires passe rapidement de 50% en 1977 à 77% en 1985 (Debailleul et Gouin 1998, p. 45-46). Les objectifs du gouvernement étaient largement atteints. La défaite du Parti Québécois en 1985 n'a laissé que peu de raisons de poursuivre un objectif d'auto-provisionnement. De plus, l'effondrement du prix des céréales provoqué par un excédent de la production mondiale rend de moins en moins pertinent l'objectif de continuer d'augmenter le degré d'autosuffisance en céréales, surtout lorsque cet objectif implique un coût budgétaire grandissant.

²³ Veau d'embouche, pommes de terre (1977) ; porcelets (1978) ; bouvillons, maïs-grain (1979) ; veau de grain, blé fourrager, orge, avoine, betterave à sucre (1980) ; porc à l'engraissement, agneaux (1981).

²⁴ Baisse importante du prix du bœuf en Amérique du Nord.

3.3.3 Une spécialisation accrue des entreprises agricoles

La période 1960-1983 voit se développer une agriculture de plus en plus spécialisée. Alors qu'en 1960 les agriculteurs marchands pratiquent toujours la polyculture, la spécialisation s'accélère au cours des décennies suivantes. Entre 1961 et 1971 au Québec, la polyculture perd du terrain au profit de la spécialisation. Le tableau suivant fait état du degré de spécialisation de certaines productions agricoles.

Tableau 4. Spécialisation des productions en % des animaux se faisant dans des entreprises spécialisées dans ce secteur, Québec, 1961 et 1981.

	1961	1971	1981
Vaches laitières	76%	90%	96%
Volaille	60%	85%	92%
Poules pondeuses	41%	77%	92%

Source : Kesteman 1984, p.186 et statistique Canada, recensement de l'agriculture 1981, cat. 96-906.

Au cours de la même époque en France, les agriculteurs sont réticents à l'idée de se « monospécialiser ». La plupart d'entre eux optent pour la combinaison de deux productions. La spécialisation des entreprises y est plus graduelle qu'au Québec mais le résultat final y sera le même : la tendance à la spécialisation des productions est inéluctable. L'adoption d'innovations technologiques favorise la spécialisation des fermes. Le coût élevé d'acquisition des outils technologiques permet difficilement l'adoption de plusieurs technologies pour plusieurs productions. Dans ce contexte, la spécialisation s'avère être plus économique. La spécialisation conduit à une diminution des coûts de production et donc des prix agricoles incitant l'agriculteur à produire plus pour compenser la perte de revenu. Velasco Arranz énonce que le processus de spécialisation, qui « est basé sur l'augmentation continue des rendements et la réduction de main-d'œuvre », serait « à l'origine du terme de modèle productiviste » (Velasco Arranz 2002, p.23). Vachon et Jean confirment cet énoncé en disant que le modèle productiviste, pour assurer son efficacité, repose sur une spécialisation des productions, des tâches, des connaissances, etc. (Vachon et Jean 1991, p. 153). D'exploitations familiales, autosuffisantes, diversifiées et basées sur le modèle de production de polyculture élevage, les fermes québécoises et françaises se

transforment pour devenir marchandes, intensives et spécialisées dans quelques productions, voire une seule. La recherche incessante d'augmentation de la productivité conduisant à la spécialisation des exploitations aura plusieurs effets économiques, sociaux et environnementaux tel que nous le verrons ultérieurement.

3.3.4 Un mode de régulation sous tension en Europe

En 1972, la PAC subit quelques modifications pour pallier les déséquilibres engendrés par les premiers instruments. Trois directives sociostructurelles sont mises en place. Elles portent sur la modernisation des exploitations, l'amélioration de la qualification professionnelle des agriculteurs et l'encouragement à la cessation d'activité, et l'amélioration des structures (Jacquet 1993, p.25). Ces mesures, outre le fait qu'elles aient aidé les agriculteurs en voie de modernisation, profitent beaucoup aux entreprises déjà modernisées et créent d'énormes excédents de produits laitiers. Malgré la persistance de ces problèmes, la PAC n'effectue que peu de changement au niveau de ses mécanismes de base. En 1975, la PAC innove en se dotant de politiques spécifiques à certaines régions (de montagne et défavorisées). Il s'agit de la première intervention de la PAC dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace, intervention qui demeure toutefois timide.

Tous les efforts consentis à la modernisation et à l'augmentation de la productivité font gonfler la production nationale. De 1955 à 1974, la production de blé augmente de plus de 80%, la production de bœuf de près de 50% et la production de lait de 60% (Duby et Wallon 1976, p.112). Malgré l'importante augmentation de production en France, l'Europe n'est toujours pas autosuffisante au niveau agroalimentaire sauf en ce qui concerne le lait et le sucre. Ce n'est qu'au tournant des années 80 que l'Europe aura atteint l'objectif de sécurité alimentaire pour la plupart des denrées agricoles.

Jusqu'au début des années 70, la forte croissance économique que connaît la France permet au productivisme de se développer sans trop d'obstacles. La hausse du pouvoir d'achat des consommateurs et la croissance démographique stimulent constamment la demande malgré les

crises conjoncturelles de surproduction. Une rupture éclate dans les années 70 avec la double crise du dollar et du pétrole. Ces chocs économiques plongent l'économie française dans une récession inattendue. Le ralentissement de l'expansion économique crée une augmentation massive du chômage entraînant une baisse de la consommation. Le glas du productivisme des trente dernières années a sonné. Le régime d'accumulation de l'économie a d'importantes répercussions sur le régime économique de fonctionnement du secteur agricole. Les producteurs ralentissent leur achat de machinerie et diminuent leur consommation d'engrais chimiques. La demande interne en céréales n'augmente plus car les animaux d'élevage sont nourris avec des aliments importés²⁵ à prix moindre tels que le maïs et le soya. L'augmentation de la production laitière par l'intensification crée des surplus de plus en plus difficiles à gérer. L'État multiplie les interventions de type ad hoc dans le secteur agricole afin de soutenir les prix. Jusqu'aux années 80, les aides à l'agriculture s'amplifient car les autorités ont bon espoir que ce secteur économique est garant d'une reprise grâce à la valeur ajoutée que représentent les exportations agroalimentaires (Miquel 2004, p.283).

3.3.5 Conclusion

Alors que l'Europe devient de plus en plus excédentaire en produits agricoles, le Québec est de plus en plus autosuffisant. La conversion du régime d'accumulation de l'agriculture pour être en phase avec l'économie globale lui a permis d'atteindre les objectifs de productivité et de production fixés. Le nouveau mode de régulation de l'agriculture a eu des effets bénéfiques pour les agriculteurs, les fournisseurs de facteurs de production, les transformateurs et les consommateurs. Au Canada, « Entre 1950 et 1970, les prix alimentaires ont crû sensiblement moins vite que les autres éléments de la consommation des ménages : alors que l'ensemble des prix à la consommation augmentait en moyenne de 63% [...], les prix associés à l'alimentation croissaient de 43% » (Debailleul 1991, p. 131). Les transformateurs et les consommateurs ont été les grands gagnants de cette baisse des prix agricoles. La diminution du nombre de fermes fait contreponds à la perte du pouvoir d'achat de l'agriculteur causée par l'augmentation des achats extérieurs et fait même accroître le revenu agricole net moyen (Debailleul 1991, p.132). En

²⁵ Ces produits entrent dans la Communauté sans prélèvement à l'importation.

améliorant sa productivité, l'agriculture libère une main-d'œuvre nécessaire à la croissance de l'économie en plus de constituer un marché pour les industries chimiques, les fabricants de machines, etc.

Cependant, cette augmentation aveugle de la production encouragée par un dispositif institutionnel relativement rigide commence à avoir des conséquences inquiétantes sur le mode de régulation du secteur agricole et ce, tant au Québec qu'en France. La crise du régime d'accumulation de l'économie globale qui perdure depuis les années 70 crée d'énormes tensions sur le mode de régulation de l'agriculture. Alors que le régime économique de fonctionnement de ce secteur devrait ralentir pour être en phase avec le régime d'accumulation, le mode de régulation agricole ne subit que quelques modifications mineures qui ne peuvent maintenant plus gérer l'inéquation entre les modes de régulation global et sectoriel. Le détraquement du régime économique de fonctionnement de l'agriculture annonce une période de remise en question qui sera plus marquée en Europe, tel que nous le verrons ultérieurement.

3.4 Un modèle de développement critiqué, 1984-2004

La quatrième et dernière période qui se déroule de 1984 jusqu'en 2004 est caractérisée par un important décalage entre le modèle productiviste et les besoins de la société, tant en terme de production agricole qu'en terme de demandes sociétales spécifiques. Les ajustements successifs aux dispositifs institutionnels pour pallier les crises endogènes du secteur agricole changent peu à peu le mode de régulation qui est également de plus en plus critiqué.

3.4.1 Le marché mondial en tant qu'issue à la crise

Tel que nous l'avons expliqué antérieurement, le contexte économique mondial a changé suite aux crises économiques des années 70. La croissance du régime d'accumulation des économies des pays industrialisés est ralentie et la demande en produits agricoles stagne. L'atteinte graduelle de l'autosuffisance alimentaire en Europe est une réussite : les objectifs de la PAC mis en place pour pallier la situation de pénurie des années 50 sont enfin rencontrés. Mais dès le début des années 80, la mécanique de la PAC se retrouve dans une impasse. La production agricole devient excédentaire pour plusieurs produits. Une fois encore, le secteur agricole français doit faire face à une crise endogène de surproduction. La solution à cette crise sera semblable à celle prise dans les années 50. Alors qu'à cette époque la France s'était tournée vers l'Europe pour écouler ses surplus, cette fois-ci, l'Europe se tourne vers l'international pour se sortir de la crise. Tel que l'indique Velasco Arranz, les surplus engendrés par le modèle productiviste sont une entrave au processus d'accumulation et le commerce constitue une solution pour relancer la machine capitaliste (Velasco Arranz 2002, p.17).

Les pays européens, particulièrement la France, se tournent donc vers le marché mondial pour écouler leur surproduction. Or, le marché mondial est saturé. D'abord parce que les pays de l'Est et en développement n'ont plus d'argent pour importer et ensuite, parce que le soutien accru aux producteurs américains à la fin des années 70 a fait augmenter leur production agricole. L'exportation sur un marché mondial en stagnation coûte très cher à la PAC. Il s'ensuit une

véritable guerre commerciale sur le marché mondial entre les États-unis et l'Europe pour s'accaparer les maigres parts de marché. Les subventions attribuées à l'agriculture explosent dans les deux camps. Le budget du FEOGA passe de 10 milliards d'écus en 1980 à 20 milliards d'écus en 1984 (Jacquet 1993, p.28). En plus de faire chuter les prix, cette guerre augmente l'instabilité des marchés mondiaux.

Voyant la situation se dégrader, l'Europe se penche alors sur son problème de surproduction et met en place des mesures de réduction de la production. Pour la première fois depuis sa création, le mécanisme de régulation de marché de la PAC est fondamentalement modifié pour la production laitière. Un système de quotas vient remplacer le mécanisme de soutien des prix en 1984. La distillation devient obligatoire pour le vin au cours de la même année et des limites sont fixées au FEOGA.

Au Québec, la problématique de surproduction agricole n'a pas la même envergure qu'en France. Cependant, le vent de la mondialisation n'est pas sans avoir des répercussions sur les choix politiques et économiques du Québec. L'agriculture qui avait jusqu'alors été épargnée par les négociations du GATT²⁶, devient l'enjeu principal du Cycle de l'Uruguay en 1986. De ce point de vue, l'exception agricole n'est plus et l'agriculture doit elle aussi faire face à la concurrence mondiale. En 1990, *l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-unis*²⁷ est signé. *L'Accord sur l'Agriculture* du Cycle de l'Uruguay du GATT s'ajoute en 1994. Le secteur agricole québécois ne peut plus se développer sans prendre en compte ces nouvelles réalités. Qui plus est, le Québec ne veut pas se contenter de suivre le mouvement, il veut être proactif. L'État veut faire du secteur agroalimentaire un important générateur d'emploi et de revenu.

Ainsi, un nouvel objectif mobilisateur assigné au secteur agro-alimentaire québécois est défini dès 1992 lors du Sommet de Trois-Rivières²⁸. Le discours dominant de ce Sommet tourne autour de la *Conquête des marchés*. Cet objectif est réaffirmé en 1998 lors du Sommet des décideurs de St-Hyacinthe. Ce Sommet regroupait les 50 « décideurs » du milieu agroalimentaire autour de

²⁶ General Agreement on Tariffs and Trade.

²⁷ La loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a été mise en application le 1^{er} janvier 1990 (Ministère de la justice du Canada, <http://lois.justice.gc.ca>).

²⁸ Rencontre des partenaires du secteur agroalimentaire afin de discuter des problématiques générales, des défis à relever et des orientations du secteur pour l'avenir (site internet MAPAQ, Les filières)

conférences portant sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Le principal accord émanant de cette rencontre est en continuité avec le nouvel objectif de conquête des marchés. Concrètement, il s'agit de doubler les exportations agroalimentaires au cours des dix prochaines années. Sachant que les priorités de l'intervention gouvernementale québécoise du moment sont de favoriser la croissance économique et la création d'emplois, on comprend mieux le choix de ces objectifs. De plus, inscrire les objectifs du secteur agroalimentaire dans la même logique que celle du gouvernement assure un appui budgétaire qui tend à s'amoinrir d'une année à l'autre.

3.4.2 Le mode de régulation productiviste critiqué

Au début des années 90, plusieurs remises en question sont formulées quant aux « performances » de la régulation agricole et du modèle productiviste des dernières années. Debailleul énumère quatre critiques adressées à l'intervention de l'État en l'agriculture dans les années 70-80 (Debailleul 1991, p.137-138). Tout d'abord, le coût de la politique agricole qui ne cesse d'augmenter. Cette situation ne peut plus durer dans un contexte de déficits budgétaires à la hausse. Ensuite, la polarisation du soutien de l'État sur quelques gros producteurs, ce qui soulève des questions d'équité. Troisièmement, l'aide versée aux producteurs est soupçonnée d'ajouter au capital agricole au lieu d'augmenter le revenu, ce qui complique le transfert de génération en génération. Enfin, les politiques agricoles manquent à l'un de leurs objectifs qui est de stabiliser les revenus puisque « la variabilité des revenus a atteint un niveau qui n'avait pas été observé depuis longtemps » (Debailleul 1991, p.138).

En Europe, malgré les ajustements de la PAC en 1984, plusieurs tensions subsistent dans le mode de régulation sectoriel. D'autres mesures sont prises afin de résorber les nombreuses crises endogènes du secteur agricole. Un paiement de coresponsabilité dans les céréales est introduit en 1986, des stabilisateurs budgétaires sont appliqués pour plusieurs productions en 1988, une aide au gel des terres est mise en place en 1988, etc. Le revenu des agriculteurs est directement touché par la guerre de prix que se livrent les États-Unis et l'Europe. La baisse de prix diminue évidemment le revenu agricole mais ce dernier devient aussi plus instable. Les mesures prises au cours des années 80 pour diminuer les coûts budgétaires de la PAC et les excédents de produits

agricoles ont créé des mécanismes mal reliés entre eux. Les résultats obtenus sont décevants. C'est pourquoi une révision majeure de la PAC s'impose.

Les deux principaux motifs avancés pour justifier une réforme de la PAC sont la guerre commerciale avec les États-Unis et les coûts budgétaires croissants de la politique de Bruxelles. L'Europe se rend compte que la production et l'intensification aveugle coûtent cher alors que les besoins de la société changent. Avec la réforme, les dirigeants européens veulent également freiner les mauvaises tendances induites par 40 ans de modernisation et d'intensification : exode agricole et rural, dégradation de l'environnement, dévitalisation des milieux ruraux, perte de biodiversité, etc. De plus, il semble maintenant évident que le régime d'accumulation des secteurs agricoles européen et français s'est emballé. Les changements apportés aux dispositifs institutionnels ne sont pas assez radicaux pour éviter au mode de régulation d'entrer en crise. Le compromis à la crise prend la forme d'une révision des objectifs assignés à la PAC dans le but de freiner l'augmentation de la production qui ne trouve de toute manière aucun débouché. Les 40 dernières années ont été consacrées à l'augmentation de la production, les suivantes doivent la décourager. Les nouveaux objectifs de la PAC sont de réduire la croissance, d'augmenter le revenu des producteurs et de protéger l'environnement.

La réforme est adoptée en 1992 et comporte deux volets : une réforme des organisations de marché et la création de mesures d'accompagnement. Le premier volet inclut la diminution des prix de soutien, l'accroissement des aides directes et le gel des terres. Avant 1992, les prix intérieurs étaient élevés et les frontières étaient protégées. La réforme modifie les modalités du soutien aux agriculteurs. Elle instaure un système de prix intérieurs bas, des paiements compensatoires et un contrôle de l'offre. En d'autres mots, d'un soutien par les prix, la PAC se réoriente vers un soutien par les aides directes, plus transparentes. Avec ces changements, la PAC peut continuer de négocier avec les États-Unis dans le cadre du GATT. Le second volet, les mesures d'accompagnement, concerne le régime de prétraite des producteurs, la protection de l'environnement et l'aide au boisement (Jacquet 1993, p.42).

La nouvelle PAC permet de diminuer les excédents agricoles et d'améliorer le revenu des producteurs grâce aux aides directes. Cependant, la réforme n'a pu empêcher la baisse régulière

du nombre de fermes et la mauvaise répartition des aides. En France, suite à la réforme, 20% des aides se retrouvent dans 60% des exploitations (Loyat et Petit 2002, p.22). La réforme n'a pas non plus été en mesure d'arrêter les atteintes faites à l'environnement. Le mode de production intensif continue de dégrader l'environnement et serait maintenant la cause de graves maladies animales telle la vache folle (Ibid).

Une deuxième réforme est entreprise en 1999. Afin d'améliorer la compétitivité des produits animaux sur les marchés extérieurs, la réforme propose la suppression des quotas à moyenne échéance et une spécialisation des entreprises accrue dans les grands bassins de production (Loyat et Petit 2002, p.30). La PAC conserve son objectif d'exportation sur le marché mondial mais veut aussi répondre aux nouvelles demandes sociétales en terme de développement rural, d'environnement et de sauvegarde du modèle agricole européen. La réforme de 1999 veut donc renforcer cet aspect de la politique en ajoutant au premier pilier de la PAC traitant de la politique et des mécanismes de marché, un second pilier qui porte sur la politique de développement rural. Cette innovation « instaure une politique de développement rural globale et cohérente [...] » en plus d'accorder « une place plus importante à la protection de l'environnement » (Loyat et Petit 2002, p.72). Les Européens sont sensibles aux répercussions néfastes du développement de pratiques agricoles intensives. Cependant, les souhaits des autorités sont contradictoires. Tout en voulant freiner la course à l'intensification, la politique agricole conserve ses objectifs de conquête de marché. Contradiction ou complémentarité ? L'avenir saura nous l'indiquer.

Au Québec, les années 80 sont l'occasion de rigidifier, de développer et de mieux articuler les bases de la politique agricole québécoise élaborées dans le but d'améliorer la protection et l'aide aux agriculteurs au cours des décennies 60 et 70. Les tensions au sein du mode de régulation de l'agriculture dans cet État ne sont pas aussi vives qu'en France. Cependant, la pression de l'agriculture sur l'environnement se fait de plus en plus préoccupante. De fait, les effets néfastes de l'agriculture productiviste sur l'environnement connus depuis la fin des années 50 commencent à susciter une inquiétude sérieuse au début des années 80 (Debailleul 1991, p.142). Le ministère de l'environnement du Québec est créé en 1979. Deux ans plus tard, en 1981, le Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale (RPPEPA) est adopté. Ce règlement impose de vraies normes environnementales aux

agriculteurs du Québec et comprend diverses mesures dont certaines sont toujours utilisées aujourd'hui. Les premiers dispositifs institutionnels relatifs à l'environnement, même s'ils sont encore peu contraignants, dénotent une prise de conscience quant à la pollution d'origine agricole.

Le second éveil environnemental québécois est provoqué par l'expansion rapide de l'industrie porcine durant les années 90. Ce développement agricole, qui s'opère en parallèle avec l'objectif de *conquête des marchés*, ne passera pas inaperçu « au nez » des citoyens et des consommateurs. L'efficacité de la filière porcine et l'excellente réputation de la viande de porc québécoise à l'étranger contribuent à l'augmentation des exportations et à la croissance de la production. La concentration de la production porcine dans certaines régions et l'élevage des porcs hors sol²⁹ engendrent des problèmes environnementaux sans précédent et commencent à créer une cohabitation difficile entre agriculteurs et habitants ruraux à cause notamment des odeurs. De plus, cette concentration crée d'importants surplus de déjections animales causant un conflit d'usage de l'espace rural.

En 1996, un Portrait agroenvironnemental des fermes porcines est entrepris. En 1998, c'est l'ensemble de la production agricole du Québec qui est analysée. Après un silence de près de 20 ans, le gouvernement du Québec met en place plusieurs nouvelles normes environnementales à partir de 1997. La législation environnementale de 1981 n'est apparemment pas assez contraignante pour contrôler la pollution d'origine agricole. Les fermes québécoises doivent dorénavant posséder un Plan agro-environnemental de fertilisation³⁰ (PAEF) pour épandre des fertilisants. Les normes à respecter deviennent plus strictes, les services conseils en matière d'environnement se multiplient. En 2001, les producteurs de porcs du Québec s'engagent conjointement avec le gouvernement québécois à « inclure le respect des normes environnementales comme critère d'élaboration et d'application de ses règlements et programmes » (MAPAQ 2001). Le principe de l'écoconditionnalité est désormais à l'ordre du jour des politiques agricoles québécoises.

²⁹ Type d'élevage qui ne nécessite pas l'achat de terre par l'exploitant agricole. Les intrants sont donc tous achetés sur le marché et l'épandage du lisier produit doit se faire par contrat avec un propriétaire de terre.

³⁰ Document portant sur le calcul de la quantité des déjections animales d'une exploitation et les besoins en fertilisants de cette même exploitation compte tenu de la surface et de la composition des sols. Le PAEF permet une utilisation rationnelle des fertilisants en équilibrant les apports selon les besoins de l'entreprise.

Parallèlement à la question environnementale, on voit se développer au Québec un intérêt pour l'avenir des communautés rurales. Le développement agricole des dernières décennies se serait accompagné « d'un sous-développement rural qui fait problème » (Jean et Vachon 1991, p.150). De fait, certains intervenants du milieu agricole accusent les récents progrès scientifiques et la mondialisation des marchés de faire apparaître des critères d'efficacité et de productivité qui imposent de nouveaux rapports entre les activités humaines et l'espace aménagé (Vachon 1991, p. 13). Qui plus est, dans *Le Québec rural dans tous ses états* publié en 1991, Jean et Vachon affirment que le modèle agricole productiviste et « son application sans mesures compensatoires ou presque » a provoqué une déstructuration des milieux ruraux (Jean et Vachon 1991, p.150).

Une vaste opération de consultation portant sur la problématique de dévitalisation des espaces ruraux appelée les *États généraux du monde rural*, est initiée au début des années 90 par l'Union des Producteurs Agricoles (UPA). L'idée des *États généraux du monde rural* provient d'un triple constat. Tout d'abord, le développement d'une grande partie de l'espace rural québécois semble stagner et les collectivités rurales vivent une situation de déclin et de dévitalisation. Ensuite, il semble que les grandes mesures économiques, globales et sectorielles n'ont su résoudre les problèmes structureux touchant les régions rurales. La volonté du gouvernement de s'attaquer aux disparités régionales s'est soldée, selon certains, par un constat d'échec en matière d'occupation et de développement du territoire. Finalement, l'avenir peu prometteur des régions rurales ne semble pas alerter les pouvoirs politiques, qui démontrent peu de sensibilité mais voient plutôt cette situation de déclin comme une fatalité (Vachon 1991, p.245). Le portrait plutôt sombre de la situation de plusieurs régions québécoises présenté aux *États généraux du monde rural* amène à croire que le Québec rural vit une véritable crise.

L'incidence des États généraux du monde rural n'a pas été aussi considérable que prévu. Bien que les organisateurs aient pu en conclure que l'avenir des territoires ruraux s'impose dorénavant comme une composante fondamentale du développement de la société québécoise et des mesures d'occupation du territoire, les impacts concrets de l'événement ont plutôt été discrets.

En somme, il semble que les critiques adressées au mode de régulation de l'agriculture québécoise depuis la fin des années 70 ne conduisent pas à la remise en cause des programmes en

vigueur. Cette situation est en partie due au pouvoir de négociation des producteurs agricoles. En effet, les producteurs agricoles du Québec sont représentés par une organisation syndicale unique. Bien que ce mode d'organisation soit critiqué par certains au niveau des libertés individuelles³¹, le monopole syndical de l'UPA fait preuve d'une efficacité impressionnante dans l'obtention de revendications. Les piliers de la politique agricole du Québec sont des acquis très prisés des producteurs. L'ASRA, un programme exclusivement québécois, fait l'envie des autres agriculteurs canadiens puisqu'il assure une protection et une stabilisation du revenu agricole inégalée au pays. Les dispositifs institutionnels agricoles de cet État sont donc en général relativement rigide et difficile à modifier sans l'aval d'une majorité de producteurs.

Par ailleurs, le développement rural du Québec n'est pas autant intégré au développement agricole proprement dit comme il peut l'être en France ou en Europe. Les politiques de développement rural, sans liens directs avec la politique agricole, sont plutôt adoptées et mises en application par le Ministère du développement économique et régional du Québec. L'articulation entre le rural et l'agricole est donc beaucoup moins évidente du côté québécois. La dévitalisation des campagnes causée par la modernisation de l'agriculture n'est donc, a priori, pas prise en compte dans la régulation agricole.

Parallèlement aux critiques du modèle productiviste, de nouveaux phénomènes s'amplifient dans chacun des deux États. Depuis quelques années en France, la délocalisation de la production agricole et agroalimentaire inquiète les intervenants du milieu agricole (FNSEA 2004). Certains élevages porcins et avicoles hors-sol sont délocalisés vers des pays à faible coût de main-d'œuvre. La FNSEA³² y voit une menace pour le développement rural et l'aménagement du territoire. Le Québec, quant à lui, voit le développement de l'intégration qui avait débuté au cours des années 60 au Québec prendre de l'ampleur. À cette époque, l'endettement des producteurs avait accéléré le phénomène (Kesteman 1984, p.187). Dès que les prix reflètent davantage les coûts réels de production, les compagnies des secteurs en amont ou en aval ont avantage à investir dans ces productions et à en tirer profit. La production porcine, de par sa structure et sa

³¹ Ces critiques proviennent entre autres de l'Union paysanne, d'analystes et d'économistes. L'Union paysanne est un syndicat citoyen qui milite pour une agriculture à dimension humaine et des campagnes vivantes. Ce syndicat a entre autres pour objectif de rétablir la liberté syndicale des producteurs agricoles.

³² Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

rentabilité, est particulièrement propice à l'intégration. Aujourd'hui, cette forme d'agriculture soulève plusieurs questions quant à l'implication de l'exploitation dans son milieu. Les importants achats des fermes intégrées seraient faits en dehors de la zone de production ce qui diminue leur contribution à l'économie locale. Les producteurs intégrés seraient également moins enclins à participer aux diverses activités de leur milieu (BAPE³³ 2003, p.17). Des interrogations concernant la ferme familiale surgissent également. La société voudra-t-elle supporter ou même veut-elle voir se développer une agriculture capitaliste dans laquelle l'agriculteur fait office d'accessoire? Ce modèle de production est très loin de l'image bucolique du paysan semant son blé et nourrissant ses animaux et sa famille du fruit de son labeur...

3.4.3 Une agriculture plus concentrée

Les dispositifs institutionnels ont sans contredit fortement contribué à la profonde mutation de l'agriculture depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, les dynamiques économiques globales et sectorielles ont également joué un rôle décisif quant à l'intégration de l'agriculture dans l'économie moderne et l'évolution structurelle des fermes. L'ouverture des frontières commerciales agricoles amplifie les mécanismes de la concurrence et du développement technologique, précipitant la concentration et la spécialisation des fermes. L'augmentation de la compétitivité des exploitations agricoles par l'adoption de nouvelles technologies et la spécialisation exerce une pression à la baisse sur les marges. La réduction des marges pousse les agriculteurs à réduire leurs coûts ce qui mène inévitablement vers la concentration et l'intégration horizontale (Doyon et al. 2001, p.10). La diminution du nombre de fermes et la concentration des revenus sont des phénomènes liés à la concentration des exploitations agricoles. Le mouvement de diminution des fermes s'est quelque peu ralenti depuis les années 70 mais continue toujours. Au Québec, les revenus agricoles bruts sont de plus en plus concentrés dans les mains de quelques gros producteurs tel que l'on peut le voir dans le tableau 5.

³³ Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement

Tableau 5. Fermes classées selon la catégorie des revenus bruts et concentration des revenus bruts, Québec, 2000.

Catégorie de revenus bruts	Fermes par catégorie		Revenus bruts
	Nombre	%	en %
Moins de 10 000 \$	5302	16,5%	0,3%
10 000 \$ à 49 999 \$	8636	26,9%	3,5%
50 000 \$ à 99 999 \$	4090	12,7%	4,8%
100 000 \$ à 249 999 \$	7736	24,1%	20,9%
250 000 \$ à 499 999 \$	4107	12,8%	23,0%
500 000 \$ et plus	2268	7,1%	47,4%
Total des fermes	32 139	100%	100%

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2001, sortie spéciale.

En 2000, les fermes ayant des revenus bruts de plus de 500 000\$ comptaient pour 7,1% du total des fermes et détenaient près de 50% des revenus agricoles bruts. À l'opposé, les 13 938 fermes des catégories de moins de 50 000 \$ de revenus bruts comptent encore pour 43,4 % du total des fermes mais représentent une part négligeable de la valeur des revenus bruts totaux, seulement 3,8 %. Tel que Doyon et al. l'indiquent, l'adoption d'innovations technologiques nécessaires à la survie de l'exploitation « [...] conduit souvent à la diminution du nombre d'entreprises dans un secteur donné et à l'augmentation de leur taille. Il s'ensuit un phénomène de concentration de l'activité économique chez un plus petit nombre de joueurs. » (Doyon et al. 2001, p.5).

3.4.4 Un constat s'impose : l'agriculture se dévitalise

Le modèle de production polyculture élevage a longtemps été apte à combler les besoins des populations qu'il nourrissait tout en assurant une multitude d'autres fonctions sociales et environnementales. Cependant, le développement industriel des économies du Québec et de la France exige une augmentation de la production agricole, ce que leurs modèles respectifs ne peuvent fournir sans modification majeure de l'appareil productif et du régime économique de fonctionnement. Les mesures mises en place pour atteindre les nouveaux objectifs donnent les

résultats escomptés en augmentant l'offre alimentaire, en fournissant de la main-d'oeuvre aux industries et en améliorant la balance commerciale de produits agricoles dans le cas de la France. La fonction économique de l'agriculture prend alors une plus grande importance. La fonction sociale d'assurer la sécurité alimentaire tant quantitative que qualitative est également améliorée. Par contre, d'autres fonctions traditionnellement fournies par l'agriculture commencent à perdre de l'importance. C'est le cas notamment de certaines fonctions environnementales et sociales. Alors que le modèle agricole de polyculture élevage était multifonctionnel, le modèle agricole productiviste, lui, l'est de moins en moins.

Un document préparé par la Commission européenne lors de la *Conférence internationale sur les considérations autres que d'ordre commercial dans le secteur de l'agriculture* en 2000 à Ullensvang en Norvège abonde en ce sens. Ce document stipule qu'une focalisation sur les seules considérations économiques dans les agricultures des pays développés a concouru au développement de quatre tendances dans le secteur agricole (Commission européenne 2000, p.5):

- La concentration de certaines productions dans des zones déterminées afin d'obtenir des économies d'échelle ;
- La spécialisation des exploitations, « provoquant le déclin de l'exploitation agricole mixte et l'essor des exploitations de types spécialisés ou monoculture » ;
- L'intensification, « conduisant à une plus grande utilisation d'intrants, à des coûts d'exploitations majorés et à une demande de rendements améliorés [...] » ;
- La marginalisation de certaines régions agricoles à handicap naturel.

La Commission européenne ajoute :

« Toutes ces tendances compromettent la pérennité d'un traitement adéquat des considérations non commerciales : des paysages de grande valeur sont perdus, la diversité biologique est appauvrie, la pollution de ressources hydrologiques s'aggrave et les méthodes de production ne sont plus conformes aux attentes du public ».

L'analyse de la prochaine section du travail est basée sur la liste des principales et multiples fonctions de l'agriculture que nous avons développée dans la section 1.1. À l'aide de statistiques, de citations, d'exemples et de cette liste, qui agit telle une grille d'analyse, nous démontrons en quoi le développement de l'agriculture productiviste a mené à la perte progressive de diverses fonctions traditionnelles de l'agriculture.

3.4.5 Les fonctions économiques de l'agriculture productiviste

a) Produire des aliments et fournir des matières premières aux industries

Les fonctions économiques de production d'aliments et de matières premières n'ont jamais été aussi bien remplies que par l'agriculture productiviste. Les objectifs de production d'aliments ont été atteints et même dépassés permettant l'exportation d'importantes quantités de produits agricoles. L'extraordinaire développement des industries agroalimentaires démontre que l'agriculture a pu assurer un approvisionnement en quantité et en qualité suffisantes.

b) Participer au développement du tourisme vert

Par ailleurs, l'agriculture d'aujourd'hui a la chance de participer au développement du tourisme vert. Le rythme de vie effréné de la ville attire les citadins en quête de ressourcement vers la campagne. Ce retour à la nature est à l'origine du développement d'une multitude de services et activités tels que vente directe chez le producteur, auberges à la ferme, sentiers pédestres dans les champs, tables champêtres, etc. Les producteurs agricoles ne manquent pas d'imagination pour satisfaire les nouveaux besoins de la société. Le fossé qui s'est creusé entre les citoyens consommateurs et les producteurs tente d'être amoindri d'un côté comme de l'autre. Encore faut-il que l'agriculture présentée aux touristes soit respectueuse de son environnement et pas trop intensive.

c) Créer de la valeur ajoutée avec des marchés de niche

L'ouverture des frontières apporte de nouvelles opportunités aux entreprises agricoles. Par exemple, pour contrer la compétition extérieure, certaines exploitations misent sur le développement de marchés de niche. La valeur ajoutée de leurs produits leur permet de tirer des bénéfices appréciables de leurs exploitations agricoles. On voit donc se développer une nouvelle fonction de l'agriculture qui est de créer de la valeur ajoutée grâce à des marchés de niches³⁴.

³⁴ La création de valeur ajoutée ne se limite pas qu'aux marchés de niches. Le modèle productiviste de la production porcine a longtemps permis au porc québécois d'obtenir une qualité supérieure à ses concurrents nord-américains. Cette qualité, reconnue sur certains marchés d'exportation, lui a conféré une valeur ajoutée.

3.4.6 La perte des fonctions sociales de l'agriculture

Cependant, en ne valorisant qu'une seule fonction de l'agriculture, produire des denrées agricoles au plus bas prix possible, on ne peut que négliger d'autres fonctions incompatibles avec le mode de régulation choisi.

a) Assurer la sécurité alimentaire quantitative et qualitative

L'objectif de sécurité alimentaire a été, du moins en Europe, l'une des principales motivations à augmenter la production agricole depuis la Seconde Guerre mondiale. Cet objectif a été atteint au cours des années 70. Aujourd'hui, le spectre de l'arme alimentaire ne menace plus, tant au Québec qu'en France.

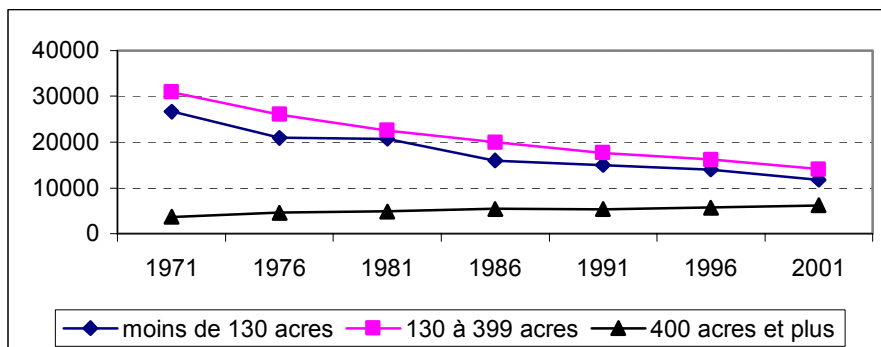
D'autre part, l'agriculture, qui a toujours eu pour fonction de nourrir les populations, a récemment été accusé d'être à l'origine de nombreuses catastrophes agroalimentaires telles que la vache folle, la tragédie de Walkerton en Ontario, la fièvre aphteuse, la contamination par la dioxine, etc. Malgré l'ajout de mesures sanitaires, l'agriculture et notamment le modèle agricole productiviste, n'inspire pas confiance à la population. La multiplication des réseaux de commercialisation et l'augmentation du commerce international ne permettent apparemment pas un contrôle de qualité des plus efficace. De plus, la recherche incessante de la productivité a conduit à l'utilisation de nouveaux intrants tels que la farine animale, beaucoup plus économique que les aliments végétaux. L'utilisation de farines animales dans l'alimentation des herbivores est loin d'être spontanée dans la nature. L'apparition de la maladie Creutzfeldt Jakob montre bien les dangers d'un non respect de cette nature. Une nouvelle demande sociétale relative à l'innocuité sanitaire des aliments mais également des modes de production agricole est apparue au cours des dernières années.

b) Contribuer au maintien de la viabilité des communautés rurales et générer de l'emploi

Nous avons vu au cours de la période 1939-1959 que l'agriculture s'est tournée vers la motomécanisation pour pallier le manque de main-d'œuvre et augmenter la productivité du travail. À cette époque, ce bond technologique n'est pas accessible à toutes les fermes et plusieurs d'entre-elles disparaissent pour laisser la place aux plus grandes et aux plus spécialisées

(Courville 1991, p. 45). Vachon et Jean indiquent que « la mécanisation et la rationalisation des opérations agricoles se sont traduites par une réduction de la main-d'œuvre, une réduction des superficies en culture et un affaiblissement de l'économie rurale traditionnelle » (Vachon et Jean 1991, p.153). Les petites fermes perdent peu à peu leur importance relative dans l'agriculture. Au Québec, alors qu'en 1941 les fermes de 51 à 100 acres comptaient pour 39 % du nombre total de fermes, en 1971, elles n'en représentent plus que 22%. La proportion des fermes de plus de 201 acres, quant à elle, ne représentait que 12% des fermes en 1941. Leur importance relative a augmenté à 30% en 1971 (Morisset 1987, p.115). Le phénomène de diminution du nombre des petites fermes et d'augmentation du nombre des plus grosses se poursuit encore aujourd'hui au Québec. Le graphique 2 montre l'évolution du nombre de fermes selon leur taille au Québec entre 1971 et 2001. Les fermes de 400 acres et plus sont en augmentation alors que le nombre de celles de moins de 130 acres et celles de 130 à 399 acres est en déclin.

Graphique 2. Fermes classées selon la taille, Québec, 1971-2001.

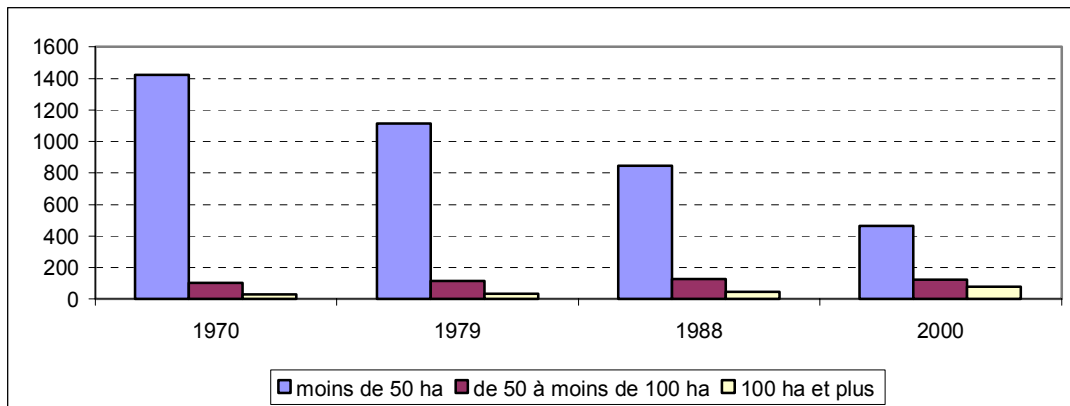


Source : Statistique Canada, Aperçu historique de l'agriculture canadienne Cat. 93-358 et 93-348. Recensement de l'agriculture de 2001.

En France, les plus petites fermes disparaissent rapidement pour ne laisser que les fermes ayant entre 10 et 50 hectares. Alors qu'en 1955, on comptait 2,2 millions d'exploitations rurales, en 1970, leur nombre avait chuté à 1,5 million (Miquel 2004, p.278). Il y a de moins en moins de fermes sur le territoire et la taille de celles qui survivent ne cesse d'augmenter. En observant l'évolution au graphique 3, on peut remarquer que ce phénomène s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Le nombre d'exploitations de moins de 50 ha a diminué de 67% entre 1970 et 2000 alors que le nombre d'exploitations de plus de 100 ha a augmenté de 62%. Les entreprises de taille moyenne, soit de 50 ha à moins de 100 ha, ont connu une augmentation de 21%. Le nombre total

d'exploitations agricoles est ainsi passé de 1 553 000 en 1970 à 664 000 en 2000, une diminution de 57%.

Graphique 3. Fermes classées selon la taille, en milliers d'exploitations, France, 1970-2000.



Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et annuaire statistique de la France, 1975.

Au Québec, la disparition des activités de transformation à la ferme durant les années 50 et 60 restreint les possibilités d'utilisation optimale de la main-d'œuvre. Ces activités avaient pour avantage d'utiliser la force de travail disponible lors de périodes agricoles plus calmes en plus de faire participer la femme et les enfants. Suite à l'arrêt de la transformation artisanale, les agriculteurs valorisent la force de travail disponible dans les activités restantes, soit principalement la production agricole. L'arrêt des activités de transformation à la ferme a également eu des effets sur les autres productions agricoles utilisant les sous-produits de la transformation. C'est le cas de la production porcine avec l'arrêt de la production de « petit lait » récupéré de la fabrication du beurre à la ferme ou dans les beurreries locales. À cette époque, nombre de fermes porcines se procuraient du petit lait pour alimenter les porcs. La disparition de la production de beurre artisanale a mis fin à la production porcine dans certaines régions et a obligé les producteurs porcins à produire eux-mêmes un aliment de remplacement ou l'acheter sur le marché (Morisset 1987, p.74).

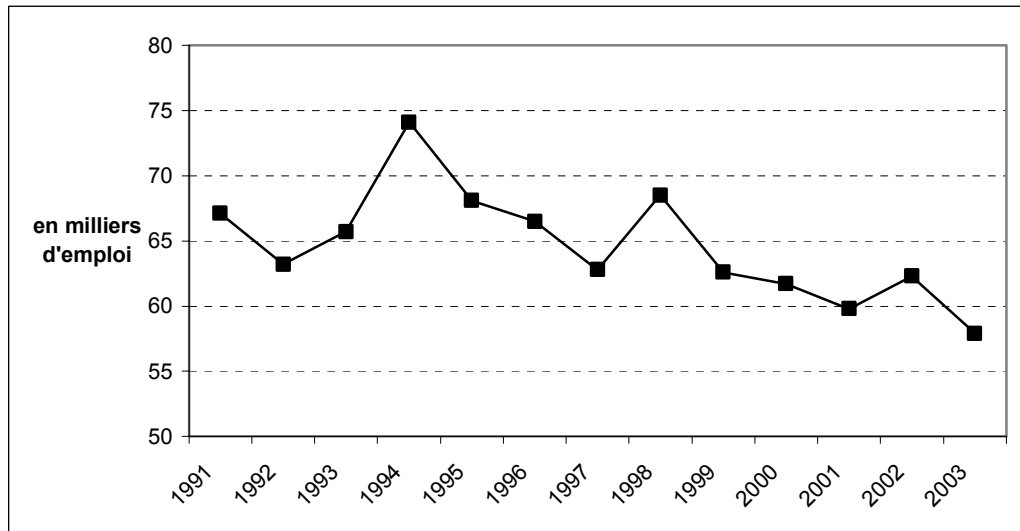
L'agriculture fait vivre de moins en moins de gens et génère de moins en moins d'emplois. Les emplois perdus en agriculture n'ont pas tous été retrouvés dans l'économie du milieu mais plutôt dans celle des villes. D'ailleurs, la plupart des personnes quittant l'agriculture sont souvent des

jeunes qui renoncent à reprendre l'exploitation familiale et qui trouvent des conditions de travail et de revenu supérieures dans l'industrie (Debailleul 1991, p.133). Au cours des années 50, René Dumont défend la thèse selon laquelle la surpopulation rurale française est un obstacle à la modernisation. De nombreuses communes se voient contraintes de diminuer l'offre de service ou même de disparaître. L'exode rural, nécessaire au développement industriel, commence à montrer ses effets pervers sur la population rurale restante au cours des années 70. De fait, ce n'est que plusieurs années plus tard que l'on constatera les dégâts de l'exode massif des années 50 à 70. Comme l'indiquait déjà Debailleul au début des années 90,

« Ce n'est que vers la fin des années 70 et au cours des années 80 que la dégradation des conditions sociales et économiques ainsi que la qualité de vie dans de vastes régions rurales des pays développés se manifesteront dans toute son ampleur, aggravée par la déréglementation ou la perte de qualité de l'équipement et des services publics ruraux » (Debailleul 1991, p.141).

Les objectifs de conquête des marchés mis de l'avant par les autorités des deux États depuis les années 80 font abstraction de ce constat d'exode. Ils exacerbent le phénomène d'exode en contribuant à la concentration des fermes et à leur spécialisation encore plus poussée. Le graphique 4 illustre ce fait dans le cas du Québec. Le nombre d'emplois générés par l'agriculture au cours des dernières années est en diminution.

Graphique 4. Nombre d'emplois en agriculture, Québec, 1991-2003.



Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Qui plus est, les dispositifs institutionnels agricoles du Québec et de la France favorisent l'agrandissement des exploitations et la disparition des plus petits producteurs en plus de décourager la diversité par leurs actions ciblées. Que l'on songe aux mesures d'élimination de producteurs dans les années 50 suite au rapport Héon au Québec ou aux lois de modernisation en France, à la mise en place de politiques agricoles modernes tels la PAC, les LOA et les quatre piliers de la politique agricole québécoise, les dispositifs institutionnels ont orienté le développement de l'agriculture en favorisant une certaine catégorie d'agriculteurs et en évinçant une autre.

Les grandes politiques telles l'assurance-récolte et l'ASRA au Québec sont devenues nécessaires aux fermes spécialisées qui ne peuvent survivre sans un soutien de l'État. La spécialisation apporte certes une diminution des coûts de production grâce aux économies d'échelle mais s'accompagne cependant d'une plus grande vulnérabilité face aux aléas climatiques et aux fluctuations du marché tel que nous l'avons spécifié précédemment. Ces politiques n'encouragent pas forcément le processus de spécialisation des exploitations mais le renforcent en le protégeant. De plus, le nombre de productions ayant accès à l'ASRA étant limité, ce programme est souvent critiqué pour orienter le choix de production des agriculteurs et défavoriser la diversification agricole. Vachon et Jean ajoutent que cette politique, qui soutient la production en fonction des

quantités produites, « encourage l'élargissement de la taille de l'exploitation et une différenciation accrue entre les producteurs, sinon l'élimination des petits producteurs incapables de se conformer aux normes du modèle agricole dominant, qui impose ses règles pour l'accès aux largesses de la politique agricole » (Vachon et Jean 1991, p.157). Cette situation est également présente en Europe. L'aide « linéaire proportionnelle arithmétiquement à la quantité produite » du mécanisme de soutien des prix de la PAC avantage les plus gros producteurs (Heuchel 2001, p.3).

La concentration des entreprises agricoles est donc encouragée par les dispositifs institutionnels des deux États. Le phénomène de concentration des entreprises agricoles qui, rappelons-le, se caractérise par un accroissement de la taille des fermes et une diminution du nombre de ces dernières, contribue à la dévitalisation économique et sociale des milieux ruraux. Boutin affirme que « l'intensité des liens économiques avec le milieu rural local semble être plus une caractéristique des petites et moyennes entreprises agricoles plutôt que des plus grandes. Ce constat vaut tant pour les achats en intrants et les dépenses en investissements que pour l'utilisation des services » (Boutin 1999, p.99). Ainsi, les petites et moyennes exploitations agricoles s'approvisionnent plus volontiers localement alors que les grosses entreprises se tournent vers l'extérieur.

La fonction sociale traditionnelle de l'agriculture de générer de l'emploi rural et de contribuer au maintien de la viabilité et au dynamisme du tissu social du milieu est totalement déracinée du modèle agricole et du mode de régulation soutenus depuis plus d'un demi-siècle.

c) Développer ou créer des terroirs agricoles

La spécialisation et l'intensification de l'agriculture sont parfois la source d'une perte de potentiel de développement ou de création de terroirs agricoles. Pour illustrer ce fait, Vachon et Jean citent l'exemple de la production laitière au Québec. La spécialisation et l'intensification des fermes laitières ont concentré la production sur les terres les plus adaptées au développement de ce système de production. La recherche agronomique et les mesures de soutien au développement de l'agriculture se focalisaient donc sur ce système productif (Vachon et Jean 1991, p.154). Les terres marginalisées n'ont fait l'objet que de peu de recherche pour valoriser leurs potentialités et

leurs ressources. Les fermes laitières qui disparaissent dans les régions à faible potentiel agricole ne sont pas toujours remplacées par d'autres systèmes agricoles car le modèle dominant laitier rend les autres modèles marginaux aux yeux des producteurs et des intervenants agricoles (Vachon et Jean 1991, p.154). Bien que mieux adaptés aux conditions bioclimatiques ou agro-écologique du territoire, les systèmes agricoles alternatifs n'ont jamais reçu autant d'attention de la part des autorités que la consolidation de l'industrie laitière dans ces régions. La décision politique de ne favoriser qu'un seul type de système productif rend l'avenir très limité pour le développement de l'agriculture dans certaines régions.

Le drainage des ressources vers les efforts d'exportation peut empêcher le secteur agricole d'exploiter pleinement ses terroirs. En France, l'exemple du fromage du Cantal remplacé par le fromage de Hollande est probant. La longue tradition culinaire de la France fait de ce pays un maître en matière de produits du terroir tels les fromages, charcuteries et spécialités régionales. Il est difficile de calculer les effets d'une politique d'exportation sur la perte de diversité des produits du terroir. Par contre, il semble évident que les besoins de l'exportation ne favorisent pas la diversité mais plutôt l'homogénéisation des produits à exporter. La fonction agricole traditionnelle de créer et de développer des terroirs ne semble pas mise en valeur dans un mode de régulation axé sur la production quantitative.

d) Améliorer le bien-être des animaux

La modernisation de l'agriculture et l'évolution des mentalités en France et au Québec ont fait émerger une nouvelle demande sociétale : le bien-être des animaux d'élevage. De fait, l'incessante recherche d'augmentation de la productivité a conduit à l'adoption de certaines techniques de production qui soulèvent de vifs débats sur le bien-être animal. Les élevages porcins et avicoles en représentent les exemples les plus controversés. L'intensification des pratiques par la recherche de la rentabilité contraint le producteur à « entasser » le plus d'animaux possibles dans l'espace dont il peut disposer. Certains autres animaux sont mis dans des cages dès leur plus jeune âge pour n'en sortir qu'à leur mort. Ces pratiques sont inacceptables pour la plupart des consommateurs qui voient dans l'intensification de l'agriculture un recul du bien-être animal.

3.4.7 La perte des fonctions environnementales traditionnelles de l'agriculture

a) Maintenir la qualité des sols et protéger l'environnement

La mutation d'un système agricole dominé par des entreprises de polyculture élevage vers un système dominé par des entreprises modernes et productives affecte les fonctions environnementales traditionnelles de l'agriculture. De fait, l'agriculture perd sa capacité à s'auto-suffire et du même coup, l'équilibre avec son environnement.

L'utilisation d'intrants chimiques constitue un exemple de cette rupture avec le vivant. Nous avons vu que le besoin de moderniser et d'augmenter la productivité de l'agriculture avait favorisé l'adoption de certaines innovations technologiques. L'utilisation d'engrais chimiques dispense l'agriculteur de produire du fumier et donc de posséder des animaux d'élevage (Mazoyer 2002, p. 515). Il est donc possible de pratiquer l'agriculture sans s'assujettir au modèle de production de polyculture élevage. Au cours de la période 1939-1959, les effets néfastes des engrais chimiques sur l'écologie sont mal connus et le bas prix de ces produits encourage leur utilisation. En France, la consommation de fertilisants chimiques quintuple entre 1950 et 1973 (Miquel 2004, p.251). Or, la pollution du sol et des eaux par les engrais commence susciter des inquiétudes auprès des environnementalistes à partir des années 70. L'utilisation exclusive des engrais chimiques cause un déséquilibre car cette pratique ne se soucie guère de la fertilité naturelle des sols à long terme (Vachon et Jean 1991, p.155). L'absence d'engrais organiques détériore la structure du sol en y diminuant le taux de matière organique et inhibe la vie microbienne. Enfin, il n'est plus à démontrer les effets néfastes d'un abus d'utilisation d'engrais chimiques sur la pollution des cours d'eau de surface et souterrains. Le retour aux vertus des engrais organiques qui se généralisent aujourd'hui pour contrer les effets environnementaux néfastes des engrais chimiques conforte notre argumentation dans ce sens. Les livraisons de fertilisants en France ont d'ailleurs diminué de plus de 35% au cours de la période 1989-1990/2002-2003 (www.unifa.fr³⁵). Malgré les récents efforts de diminution de l'utilisation d'engrais chimiques, les effets néfastes de ces intrants sont toujours présents dans l'environnement.

³⁵ www.unifa.fr, consulté en ligne, décembre 2004.

Un second exemple de rupture avec le vivant concerne le recours grandissant aux produits de traitements. Les espèces plus productives auxquelles ont recours les agriculteurs pour augmenter leur productivité nécessitent un environnement contrôlé qui peut être obtenu grâce à l'utilisation de pesticides et de fongicides. Ces produits chimiques ne contraignent plus les agriculteurs à pratiquer des rotations de culture. Les rotations, utiles pour lutter contre les maladies et les insectes, avaient également l'avantage de préserver la fertilité du sol. Plusieurs plantes ne consomment que certains éléments du sol en grande quantité alors que d'autres plantes s'en nourrissent moins. La rotation des cultures permet ainsi d'équilibrer les prélèvements d'éléments minéraux par les plantes et maintenir une meilleure fertilité du sol. L'introduction de produits de synthèse détériore la qualité des sols.

Par ailleurs, la recherche de la productivité encourage le développement des formes les plus poussées de la spécialisation agricole telles la monoculture (Debailleul 1998, p.50). La monoculture permet de faire des économies d'échelle et donc d'abaisser les coûts de production. Cependant, bien qu'économiquement avantageuse pour les producteurs, la monoculture est très exigeante en fertilisants et en produits de traitement. Le nombre restreint de rotations favorise le développement d'insectes ou de plantes nuisibles ce qui fait augmenter l'utilisation de pesticides. De plus, cette forme de culture dégrade la qualité des sols en puisant toujours les mêmes éléments du sol. La monoculture de maïs a causé une rapide détérioration des sols en France et au Québec.

b) Gérer durablement les ressources naturelles renouvelables

Les produits de traitement ne permettent pas non plus de gérer durablement les ressources naturelles renouvelables. Ils contaminent les sols et les nappes phréatiques en plus de laisser des traces sur les denrées alimentaires produites dans ces systèmes (Vachon et Jean 1991, p.155). Les produits de synthèse ne se dégradent pas totalement dans l'environnement et leur accumulation nuit à l'équilibre du système écologique.

Une autre forme très poussée de la spécialisation concerne les élevages hors-sol. Ces derniers, souvent concentrés géographiquement, contribuent à l'augmentation de la pression environnementale et à la pollution agricole par la surfertilisation. En France, les nappes phréatiques des grandes régions céréalières et d'élevages hors-sol sont polluées par les nitrates

(Loyat et Petit 2002, p.31). Au Québec, la qualité de l'eau de certains bassins versants des régions à haute concentration de porc est une menace à la survie de la vie aquatique. La pollution d'origine agricole compromet plusieurs usages possibles de l'eau.

c) Entretien du territoire et aménagement du paysage

Nous avons vu que la monoculture mène à l'utilisation accrue de produits chimiques. Cette pratique entraîne également une perte visible de diversité paysagère. La région de Ste-Hyacinthe au Québec est tristement dominée par un paysage de monoculture de maïs. Les régions de l'Estrie et de Charlevoix, par contre, nous offrent un paysage riche et accueillant grâce à sa diversité.

L'agriculture productiviste a concouru à la destruction de haies, murets et petits boisés. La destruction de bocages en France pour faciliter le travail du tracteur constitue dans certains cas une importante perte paysagère. Qui plus est, la suppression de haies, bien que facilitant le travail des machineries, crée des problèmes d'érosion. Depuis quelques années, les agronomes reviennent d'ailleurs sur les pas de leurs prédécesseurs et encouragent les agriculteurs à planter des haies brise-vent pour contrer l'érosion éolienne.

D'autre part, la concentration de l'activité agricole entre les mains d'un nombre toujours plus réduit d'agriculteurs entraîne graduellement la marginalisation de certaines régions rurales. Les régions favorisées géographiquement (près des villes), climatiquement et pédologiquement détiennent les entreprises les plus performantes économiquement et les plus intensives. Dans les milieux naturels défavorisés, les fermes de petite taille, moins capitalisées et moins spécialisées, dominent le paysage. Les conséquences de la disparition de ces petites unités de production sont d'autant plus graves du fait de leur petit nombre, de leur importance dans le dynamisme du tissu social et de leur fonction d'entretien du territoire. En France, l'entretien du territoire signifie l'occupation du territoire, le maintien de coupe-feu, la prévention d'inondation, etc. Au Québec, l'arrêt de production agricole dans les régions périphériques signifie le retour à la friche et très rapidement, la progression de la forêt déjà très présente sur ces territoires.

d) Protéger la biodiversité

La recherche de la plus grande productivité par la spécialisation concourt à la perte de biodiversité agricole alors que l'une des fonctions traditionnelles de l'agriculture consistait à protéger et maintenir la biodiversité. Les systèmes de production spécialisés sont écologiquement plus fragiles que les systèmes diversifiés (Vachon et Jean 1991, p.155). Le nombre restreint de variétés animales et végétales utilisées ne laisse que peu d'alternatives lors de l'apparition d'une maladie ou d'une catastrophe écologique. L'amélioration génétique avec la généralisation de l'insémination artificielle ne vise l'amélioration que de quelques races les plus productives. Dans le secteur laitier, les races favorisées sont celles qui produisent les plus grandes quantités de lait. Or, sont délaissées les races moins productives mais rustiques, produisant un lait plus gras et contenant plus de protéines, qualités recherchées dans la fabrication du fromage. Cette situation n'est pas attribuable qu'au secteur laitier, « la réduction du stock génétique en production animale et culturale est à la mesure de l'intensification du modèle de développement agricole » (Vachon et Jean 1991, p. 156). En France, les cultures indigènes sont délaissées au profit de cultures plus rémunérées par la PAC.

3.4.8 L'émergence d'une crise de régulation

La perte de multifonctionnalité de l'agriculture est la source de plusieurs tensions au sein du mode de régulation. Les tensions endogènes ou cycliques propres au secteur agricole font place à une crise beaucoup plus profonde et complexe. De fait, la crise est en partie structurelle. Kroll (1990) fait référence à une crise de régulation du secteur avec l'engorgement de deux exutoires essentiels soit le marché de l'emploi et le marché mondial, et à une crise du modèle d'accumulation agricole avec la fuite en avant de l'endettement et le plafonnement de la productivité technique. Le régime économique de fonctionnement du secteur agricole n'est plus en phase avec la demande solvable du régime d'accumulation de l'économie générale mais poursuit plutôt un objectif déconnecté de croissance de la production.

La crise est également sociale et territoriale. Vers la fin des années 90, le compromis social du mode de régulation est menacé par les attentes de la société envers une agriculture qui ne se

préoccupe que de sa productivité. Cuissard constate que la réussite de la modernisation intensive a créé un dysfonctionnement dans l'adaptation des institutions à l'organisation de la production ce qui cause divers problèmes d'ordre structurel mais aussi d'ordre environnemental, territorial et social (Cuissard 2002, p.654). La société ne veut plus soutenir une agriculture en surproduction qui cause des problèmes environnementaux, une déstructuration du milieu rural et des dangers sanitaires.

Une véritable crise du mode de régulation est en gestation. Des conflits d'usage de l'espace rural éclatent, la cohabitation entre producteurs agricoles et citoyens devient plus difficile, des questionnements surgissent quant à la concentration de la production, l'avenir de la ferme familiale et la répartition du soutien entre les producteurs. Plusieurs pays commencent à s'intéresser au concept de multifonctionnalité car leur secteur agricole, largement subventionné et donc coûteux, ne donne plus les résultats attendus (surproduction, dangers sanitaires) et génère même des problèmes d'ordre territorial et social (problèmes environnementaux, désertification rurale). Carneiro affirme que « (...) la notion de multifonctionnalité découle de la constatation suivante : le modèle agricole centré sur la production de biens primaires et soumis aux exigences du marché ne permet plus que l'agriculture développe ses fonctions d'origines » (Carneiro 2002, p.423).

Plusieurs auteurs abondent dans ce sens. Laurent indique que dans de nombreux pays, on peut observer que la production de biens primaires aux conditions du marché ne permet plus aux autres fonctions de l'agriculture d'être remplies de façon satisfaisante selon les citoyens (Laurent 2001, p.407). Delorme souligne que dans les pays industriels, les techniques de production intensives ont des impacts négatifs sur l'eau, les sols, l'atmosphère, les paysages, la biodiversité et que la concentration de la production ne permet plus d'occuper et d'entretenir les zones rurales (Delorme 2002, p.46).

Au Québec, la production porcine devient le bouc émissaire des bavures de l'agriculture productiviste. La crise agricole est fortement médiatisée. Les présentations du documentaire *L'effet bœuf* et du film *Bacon, le film* au petit écran en 1999 et 2001 respectivement, enveniment davantage les relations déjà précaires entre agriculteurs et citoyens. L'exacerbation des pressions

sociétales débouche en 2002 sur un moratoire de la production porcine et une consultation publique sur le développement durable de cette production au Québec. Le rapport de cette consultation publique, publié en septembre 2003, propose quelques ajustements du dispositif institutionnel mais ne remet pas en question le modèle de développement agricole actuel. Au moment d'écrire ces lignes, la production porcine est toujours affligée d'un moratoire qui devait être levé en décembre 2004. Suite au moratoire, les municipalités auront un pouvoir de décision accru quant à l'utilisation de leur territoire. De fait, le développement porcin devra dorénavant se faire avec l'autorisation des municipalités. Ce nouveau dispositif institutionnel constituera-t-il une solution viable à la crise sociale et territoriale de l'agriculture québécoise?

En Europe, les efforts des réformes de la PAC en 1992 et 1999 pour mieux intégrer les aspects environnementaux et sociaux de l'agriculture dans la politique agricole ne sont pas satisfaisants. Le principal objectif de la PAC demeure l'augmentation de la productivité et de la compétitivité sur les marchés mondiaux. Cette stratégie dualité des objectifs permet à la PAC d'améliorer son image auprès des citoyens et des producteurs laissés-pour-compte tout en conservant l'appui des groupes d'agriculteurs intensifs dominants.

Espérant trouver une issue à la crise de son agriculture, la France décide d'entreprendre une véritable rupture avec les orientations des politiques agricoles mises en place en Europe depuis les cinquante dernières années. En effet, la Loi d'Orientation Agricole de 1999 rompt avec les précédents objectifs d'expansion quantitative de la production agricole. Ses principaux objectifs sont « de favoriser le développement de l'emploi dans l'agriculture dans l'ensemble des régions tout en préservant son caractère familial; de favoriser une production de qualité et diversifiée répondant aux exigences exprimées par les consommateurs, satisfaisant aux conditions de sécurité sanitaire; de contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que de l'entretien des paysages (Waszkiel 2002, p.192). La LOA de 1999 introduit donc le principe de multifonctionnalité dans la politique agricole française. L'article premier de la Loi affirme que « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture » [...] et « les situations spécifiques de certaines régions, zones de

montagne, défavorisées [...]» (LOA, site Internet³⁶). La concrétisation politique de la valorisation de la multifonctionnalité prend la forme d'un contrat entre les producteurs et les autorités administratives appelé le contrat territorial d'exploitation (CTE). D'un succès mitigé, le CTE constitue tout de même une réelle tentative de compromis à la crise qui ébranle les campagnes de la France.

3.4.9 L'outil de reconnaissance de la multifonctionnalité : le CTE

Le CTE constitue le seul dispositif institutionnel reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture dans les deux États étudiés. Malgré la courte période d'application du CTE en France, il nous semble opportun d'expliquer en quoi consiste concrètement un CTE. Voici donc une brève description de cet outil.

Les deux principaux objectifs du CTE sont « de faire reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture à travers la rémunération adéquate de ses différentes fonctions » et de redistribuer les aides vers les exploitations les plus nécessiteuses (Waszkiel 2002, p.193). Le CTE comporte deux volets : un volet économique relatif à l'emploi et à la valeur ajoutée et un volet environnemental relatif à la protection de la nature et à l'occupation du territoire. Concrètement, le CTE consiste en un projet global de l'exploitation basé sur un diagnostic de celle-ci. La durée des contrats est de cinq ans. L'engagement est défini par une série de mesures déterminées au niveau du département. La combinaison des mesures choisies pour le projet prend la forme d'un cahier des charges que l'agriculteur s'engage à respecter afin d'être rémunéré. L'aide octroyée dans le cadre des CTE est fonction du surcoût ou de la perte de revenu engendré par la mise en application des engagements, additionnée d'une incitation financière d'un montant variable (Waszkiel 2002, p.193). L'aide globale est plafonnée à 27 000 euros par exploitation et est ajustée selon la superficie de ces dernières.

³⁶ Consultation du site de Legifrance :
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=AGRX9800053L>

Les CTE sont assortis de règles de dégressivité des aides favorables aux petites exploitations afin de respecter l'un des objectifs du CTE qui est de mieux redistribuer les aides. Afin d'arrimer le projet de l'agriculteur individuel avec les enjeux du territoire ou de la filière, un cadre est établi. Certaines mesures sont obligatoires et doivent être présentes dans tous les CTE d'un département donné. Des mesures agri-environnementales anti-érosives sont ainsi obligatoires dans les zones sensibles à l'érosion par exemple. À ces mesures obligatoires s'ajoutent une série de mesures « optionnelles » que le producteur désire mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs dans le cadre de son CTE. Les CTE ainsi produits doivent ensuite être soumis pour avis en commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Ces commissions intègrent l'ensemble des acteurs principaux du monde rural : représentants des agriculteurs, des consommateurs, des citoyens et de l'administration. L'approbation finale d'un CTE appartient cependant au préfet (Waszkiel 2002, p.193).

L'ambition des CTE est grande. En plus d'innover au niveau des objectifs, les autorités veulent sortir l'agriculteur d'une « logique de guichet à une logique de projet » (Waszkiel 2002, p.193). La mise en œuvre concrète des CTE est cependant loin d'être simple. L'approche individuelle pour chaque CTE implique une gestion administrative lourde, longue et coûteuse (Kroll 2002, p.41). En plus du diagnostic de l'exploitation, le CTE nécessite la fourniture de documents parcellaires précis et une connaissance approfondie dans l'instruction des dossiers. La complexité du processus effraie plusieurs agriculteurs qui se sentent dessaisis de leur projet. Même les techniciens les plus avertis ont peine à s'y retrouver. Cette lourdeur administrative ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés en terme de nombre de CTE achevés : 1 200 CTE instruits au mois de février 2002 pour un objectif annuel de 40 000 (Kroll 2002, p.41). Le coût relié à la longue procédure soulève également des questions quant à l'aide finalement attribuée aux producteurs agricoles. Une quantité énorme d'argent est drainée dans la préparation du CTE.

L'importance du CTE dans la politique agricole de la France demeure minime. Le montant du financement public des contrats est de 3,4 millions d'euros sur sept ans, de 2000 à 2006. À titre de comparaison, l'enveloppe budgétaire globale consacrée aux activités agricoles en 2001 en France était de 11,4 milliards d'euros (MAPAAR 2003, p.10). En 2002, le CTE a été remplacé par le contrat d'agriculture durable (CAD), un outil fortement axé sur la protection de

l'environnement et beaucoup moins sur la multifonctionnalité de l'agriculture. Il est à noter que la LOA de 1999 a été votée à l'initiative d'un gouvernement socialiste et que les CTE ont été ramenés à l'état de CAD par un gouvernement de droite.

CHAPITRE IV

CONCLUSION

Au cours des cinquante dernières années, les agricultures de la France et du Québec ont connu une incroyable mutation. D'une agriculture basée sur le modèle de polyculture élevage, le modèle agricole dominant s'est graduellement modifié pour devenir marchand et spécialisé. Le développement industriel de l'après-guerre a assigné de nouveaux objectifs à l'agriculture afin de répondre aux exigences de la croissance économique. Ces objectifs, tout à fait légitimes en cette période de l'histoire du Québec et de la France, ont orienté l'agriculture vers un mode de production productiviste. L'agriculture doit dégager de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins grandissants de l'industrie, assurer l'alimentation de la population industrielle et urbaine croissante, produire à moindre coût pour encourager l'industrialisation et améliorer la sécurité alimentaire tant quantitative que qualitative.

Or, lorsque ces objectifs ont été atteints dans les années 70, les dispositifs institutionnels du mode de régulation n'ont subi que peu de modifications. Le régime économique de fonctionnement du secteur ne s'est pas ajusté au régime d'accumulation de l'économie globale mais a plutôt fui vers l'avant avec la continuation de la surproduction. L'issue de cette crise de surproduction a été trouvée dans la conquête des marchés internationaux. Cependant, durant les années 80 et 90, cette solution a accentué les tensions au sein du mode de régulation. En France, en plus d'avoir créé l'illusion de résorber les problèmes de surproduction, la conquête du marché international a généré un gouffre budgétaire. Au Québec, l'ouverture des marchés a précipité la concentration et la spécialisation de l'activité agricole, surtout porcine. La crise structurelle débutée dans les années 70 se poursuit.

Par ailleurs, l'analyse régulationniste des dispositifs institutionnels et des régimes économiques de fonctionnement du secteur agricole montre que le développement de l'agriculture productiviste a provoqué la perte de fonctions traditionnelles de l'agriculture, fonctions généralement liées au modèle de production de polyculture élevage. De fait, il semble que l'agriculture ne produit plus de multiples fonctions aussi naturellement qu'avant tel que nous

avons pu le démontrer dans notre analyse. Les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture ont été délaissées au profit de fonctions économiques provoquant des conflits entre agriculteurs et citoyens. Conflits d'attentes, conflits d'usages, les consommateurs et les contribuables ne veulent pas encourager une agriculture en surproduction, polluante, déstructurant le milieu rural et de moins en moins familiale. Les agricultures française et québécoise font aujourd'hui face à une crise sociale et territoriale.

Les contradictions de plus en plus nombreuses des effets de la politique productiviste ont amené la France à se questionner sur le bien fondé du modèle imaginé par la Communauté économique européenne dans les années 60. En 1999, l'introduction des CTE dans la loi d'orientation agricole est considérée à juste titre comme un nouveau compromis entre agriculture et société. Le succès mitigé du CTE risque cependant de faire perdurer la crise structurelle, sociale et territoriale de l'agriculture.

Au Québec, le concept d'éco-conditionnalité est discuté depuis plusieurs années et devrait être mis en application dans les prochaines années. Le rapport du BAPE paru en septembre 2003 énumère une série de mesures pour améliorer la cohabitation en milieu rural et pour diminuer les impacts environnementaux de cette production. Par contre, la remise en question du modèle actuel n'est nullement évoquée. Il est donc très probable que les conflits et les incohérences du mode de régulation agricole s'amplifieront dans l'avenir.

Les objectifs de cette étude étaient multiples. Cette recherche aura permis tout d'abord d'éclairer le concept de multifonctionnalité agricole et de documenter la perception de cette notion en France et au Québec. Ensuite, de déterminer en quoi l'agriculture selon le modèle de polyculture élevage était multifonctionnelle. Également, d'analyser la perte de multifonctionnalité de l'agriculture au travers de la transformation du mode de régulation de l'agriculture depuis la Deuxième Guerre mondiale en utilisant un cadre d'analyse régulationniste. Enfin, de repérer les déterminants de la crise actuelle du secteur agricole des deux États et de caractériser cette crise : structurelle, sociale et territoriale.

Notre question de recherche était de déterminer si la perte de multifonctionnalité de l'agriculture est une caractéristique commune de l'évolution et de la crise agricole de la France et du Québec. Bien qu'il soit difficile de répondre à cette question avec une grande certitude, nous pouvons affirmer que l'évolution des agricultures française et québécoise est semblable en plusieurs points. Les régimes économiques de fonctionnement des deux secteurs agricoles sont similaires à quelques exceptions près et les dispositifs institutionnels des deux États sont teintés par les mêmes objectifs. Notre recherche montre que les régimes économiques et les dispositifs institutionnels des deux États auraient également contribué à la perte de multifonctionnalité de l'agriculture (diminution du nombre de fermes, perte de biodiversité, détérioration de l'environnement, etc.). Par ailleurs, les crises des agricultures de la France et du Québec sont apparues au cours de la même période de leurs évolutions respectives. Bien que la crise agricole structurelle n'ait pas autant d'ampleur au Québec qu'en France, les deux États sont au prise avec de récentes crises agricoles de nature sociale et territoriale. Notre étude exploratoire ne permet pas d'affirmer avec certitude l'existence d'un lien direct entre l'évolution des agricultures et leurs crises. Cependant, nous avons plusieurs raisons de croire que la perte de multifonctionnalité qui semble être à l'origine des crises sociale et territoriale de ces deux agricultures n'a pas été atténuée par les dispositifs institutionnels et les régimes économiques du secteur mais plutôt encouragée, en ne favorisant qu'une seule fonction de l'agriculture, celle de produire pour le marché.

Le thème de la multifonctionnalité a été relativement exploité en France alors qu'au Québec, ce concept demeure toujours inexploré. Notre lecture de la perte de fonctions du modèle agricole de polyculture élevage peut cependant être qualifiée d'originale. Plusieurs auteurs soulignent le fait que l'agriculture soit par nature multifonctionnelle mais très peu vont au-delà de ce fait. Notre analyse des multiples fonctions du modèle de production polyculture élevage est en ce sens intéressante. De plus, l'analyse chronologique de l'évolution du mode de régulation agricole nous permet de saisir la source et la nature de la crise que vivent les agricultures de la France et du Québec, ce qui est souvent traité dans la littérature mais rarement exclusivement en terme de multifonctionnalité agricole.

L'utilisation de la théorie de la régulation sectorielle nous a permis d'inclure des éléments de différentes disciplines dans notre analyse : histoire, sociologie, institutions, etc. Ainsi, notre analyse nous semble plus complète. Cependant, cette caractéristique de l'approche régulationniste constitue également une limite dans le cadre de cette étude. En voulant bénéficier des apports d'autres disciplines, la théorie de la régulation rend l'analyse très complexe et la délimitation de l'analyse presque impossible. C'est pourquoi nous caractérisons cette étude d'exploratoire.

Des recherches complémentaires pourraient éventuellement s'intéresser plus spécifiquement à chacune des catégories de fonctions de l'agriculture et analyser leur perte avec plus de précision. Également, une étude empirique de la perte de multifonctionnalité agricole pourrait être conduite dans les deux États concernés, en prenant soin d'élaborer une liste de critères mesurant le « degré » de multifonctionnalité tels que le nombre d'emplois générés ou liés à l'agriculture, les taux de pollution du sol et de l'eau, le niveau de biodiversité, la superficie de reprise en friche, etc. La perception de la population envers l'agriculture pourrait aussi être investiguée. Une analyse comparative de régions agricoles peut également être menée afin de déceler si l'agriculture de certaines régions est plus encline à être multifonctionnelle et pourquoi.

L'issue de la crise actuelle ne peut être trouvée dans le statu quo des dispositifs institutionnels. Malgré la modeste tentative de reconnaître le rôle multifonctionnel de l'agriculture en France, les milieux ruraux continuent de se dévitaliser, les cours d'eau sont toujours pollués, la concentration des entreprises agricoles se poursuit et la surproduction en Europe est toujours d'actualité. Les défis d'aujourd'hui sont à la hauteur des défis lancés soixante ans plus tôt. Alors que ces derniers ont été relevés avec succès, l'avenir nous dira si les défis de demain auront l'attention nécessaire pour révolutionner le mode de régulation agricole et ainsi faire émerger un réel nouveau compromis entre agriculture et société.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERTINI, Jean-Marie et Ahmed Silem (2001). *Comprendre les théories économiques*, Éditions du Seuil, troisième édition, 643 p.

ALLAIRE, Gilles (1988). Le modèle de développement agricole des années 1960, *Économie Rurale*, no 184-185-186, mars-août, p.171-181.

ALLAIRE, Gilles (1995). *Croissance et crise en agriculture. Théorie de la régulation. États des Savoirs*, Boyer et Saillard. La Découverte, Paris, p. 341-349.

ALLAIRE, Gilles et Robert Boyer (1995). *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, INRA Editions et Economica, 444 p.

ARFINI, Filippo et Michele Donati (2002). Valeur économique de la multifonctionnalité dans les exploitations agricoles de la province de Parme, In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale, 21-22 mars, p.691-720.

AUMAND, Anthony, Tristan Le Cotty et Tancrede Voituriez (2001). Changeons de Multifonctionnalité, *Courrier de la planète*, numéro 65, volume V, p.48-50.

BAPE (2003). *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*, Consultation publique sur le développement de la production porcine au Québec. Rapport d'enquête et d'audience publique, rapport 179, septembre, 251 p.

BARTHÉLEMY, Denis et Martino Nieddu (2002). Produire de l'identité avant de produire les biens pour le marché? La multifonctionnalité, une caractéristique ancienne de la politique agricole commune (2^e partie), *Oléagineux Corps gras Lipides* (OCL), volume 9, numéro 6, Novembre-décembre, p. 383-389.

BARTOLI, Pierre et Daniel Boulet (1989). *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire; l'exemple viticole*. Thèse d'État ès sciences économiques, Université de Montpellier I, Montpellier-Paris, INRA ESR, 909 pages.

BARTOLI, Pierre et Daniel Boulet (1990). Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, INRA, no 17, p.7-38.

BLANCHEMANCHE, Sandrine, Catherine Laurent et Marie-Françoise Mouriaux (2000). Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité, *Economie Rurale*, 260, p. 41- 51.

BOURGEOIS, Lucien (1993). *Politiques agricoles*. Dominos Flammarion, 126 pages.

BOURGEOIS, Lucien et Thierry Pouch (APCA) (2002). L'histoire de la PAC, *Chambres d'Agriculture*, numéro 913, p. 9-44.

BOUTIN, Denis (1999). *Agriculture et ruralité québécoises : analyse des impacts socio-spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations*, Mémoire de maîtrise en économie rurale. Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation. Université Laval, 111 p.

BOYER, Robert (1990). Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, INRA, no 17, p. 39-76.

BOYER, Robert et Yves Saillard (sous la direction de) (1995). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 568 p.

CARNEIRO, Maria José (2002). Multifonctionnalité de l'agriculture et ruralité : approche Comparative, In: *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Actes du colloque international de la Société Française d'Économie Rurale, 21-22 mars, p.409-428.

CHARVET, Jean-Paul (1994). *La France agricole en état de choc*, Éditions Liris, Paris, 223p.

COCHET, Hubert et Sophie Devienne (2002). La mise en place des contrats territoriaux d'exploitation dans la Meuse, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, no 47, octobre, p. 27-39.

COCHRANE, W. Williard (1958). *Farm Prices: Myth and Reality*. Greenwood Press, Connecticut, 189 p.

Comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon) (1955). *Rapport du comité...*, Éditeur officiel du Québec, 455p.

COURVILLE, Serge (1991). Identité et harmonie : la ruralité québécoise, In : *Le Québec rural dans tous ses états*, Vachon, Bernard (sous la direction de), Les Éditions du Boréal, p.39-54.

CUISSARD, Olivier (2002). Un changement du mode de régulation en agriculture. Vers une territorialisation?, In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Actes du colloque international de la Société Française d'Économie Rurale, 21-22 mars, p.653-672.

DEBAILLEUL, Guy (1989). *L'évolution de la politique agricole américaine : une approche régulationniste*, Paris, Thèse de doctorat INA-PG, 369 p.

DEBAILLEUL, Guy (1991). Régulation agricole et déstructuration du milieu rural : le rôle des mesures agricoles, In : *Le Québec rural dans tous ces états*, Vachon, Bernard (sous la direction de), Les Éditions du Boréal, p.127-147.

DEBAILLEUL, Guy (1998). Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une réponse à méditer. *Vecteur Environnement*, no 31, mai, p.49-54.

- DEBAILLEUL, Guy et Daniel-Mercier Gouin (1998). Canada : Politique agricole, réforme ou abandon ? *Déméter 99 : économie et stratégies agricoles*. Armand Colin, Paris, 271 p.
- DELACHE, Xavier (2002). Multifonctionnalité de l'agriculture : cadre d'analyse et articulation avec les instruments d'intégration agriculture-environnement, *Conférence paneuropéenne à haut niveau sur l'agriculture et la biodiversité*, Maison de l'Unesco, Paris, France, 5-7 juin, 16 p.
- DELORME, Robert et André, Christine (1983). *L'état et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France (1870-1980)*, Éditions du Seuil, Paris, 672 p.
- DELORME, Hélène (2002). Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité, *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, vol. 88, numéro 7, séance du 6 novembre 2002, p. 43-53.
- DOYON, Maurice, Yvon Proulx, Michel Morisset, Daniel-Mercier Gouin, Mathieu Frigon (2001). *Étude sur les structures des exploitations agricoles et l'environnement économique et réglementaire québécois*, GREPA, Université Laval, 93 p.
- DRON, Dominic (2001). Saisir la chance de l'environnement ? Les agricultures françaises au milieu du gué. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, numéro 43, p.5-11.
- DUBY, Georges et Armand Wallon (sous la direction de) (1976). *Histoire de la France rurale*. Éditions du Seuil, volume 4, 667 pages.
- DUPRÉ, Jean-Yves et Yrtes, Stéphane (1991). *La crise agricole*. La Documentation française, Paris, 132 p.
- DU TERTRE, Christian (1995). La dimension sectorielle de la régulation, In : *Théorie de la régulation. États des savoirs*, Boyer, Robert et Saillard, Yves (sous la direction de), La Découverte, Paris, p. 313- 322.
- FAO/Pays-Bas (1999). *Multiplés fonctions de l'agriculture et des terres : l'analyse*, Document établi pour la Conférence FAO/Pays-Bas sur « Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs » Maastricht, Pays-Bas, 12-17 septembre 1999, 42 p.
- FNSEA (2004). Délocalisation : en agriculture aussi... Communiqué de presse, 14 septembre, http://www.fnsea.fr/actualites/actu_suite.asp?IdArticle=4770
- GAVIGNAUD, Geneviève (1990). *Les campagnes en France au XX^e siècle*. Éditions Ophrys, 171 pages.
- GENDRON, Corinne (2001). *Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 465 p.
- GOUIN, Daniel-Mercier, Denis Hairy et Daniel Perraud (1985). *Crise laitière et transformation des modes de régulation sectoriels*, INRA et Université Laval, 50 p.

GOUIN, Daniel-Mercier (2000). La multifonctionnalité de l'agriculture, une nouvelle façon de soutenir l'agriculture ou une nouvelle justification pour ne rien changer, *Le Coopérateur agricole*, octobre 2000, p.61-62.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1979). *Bâtir le Québec. Énoncé de politique économique*. Développement économique, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, 523 p.

HERTH, Antoine (2002). *Contrat d'agriculture durable*. Activités parlementaires, questions au gouvernement, mardi 3 et mercredi 4 décembre 2002.
www.ump.assemblee-nationale.fr/article.php?id_article=851

HERVIEU, Bertrand (2001). *La multifonctionnalité : un enjeu pour l'agriculture du XXI^e siècle*, Conférence à l'Université Laval, Québec, 19 septembre 2001.

HERVIEU, Bertrand (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole, *Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agricultures*, Vol. 11, numéro 6, novembre-décembre, p.415-424.

HEUCHEL, Yannick (2001). *Naissance et découverte de la multifonctionnalité*. Conférence au 18^e congrès de l'AFDR, Le Havre, 19-20 octobre 2001, 29 pages.

HUDAULT, Joseph (1999). Rapport de synthèse. In : *L'Agriculture multifonctionnelle*, Comité Européen de Droit Rural. L'Harmattan, p. 709-719.

JACQUET, Florence (1993). La réforme de 1992, un tournant dans l'histoire de la politique agricole commune, *Déméter 93 : économie et stratégies agricoles*. Armand Colin, Paris, 243p.

JOURNAL OFFICIEL (1999). *Loi no 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole*. Journal officiel no 158, p. 10231. www.legifrance.gouv.fr

JEAN, Bruno et Bernard Vachon (1991). Le développement rural et le modèle agricole productiviste, In : *Le Québec rural dans tous ces états*. Les Éditions du Boréal, p. 149-166.

JEAN, Bruno (1997). *Territoires d'avenir, pour une sociologie de la ruralité*, Presses de l'Université du Québec. 318 p.

JEAN, Bruno, Daniel-Mercier Gouin et Majella Simard (2002). *Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région de Chaudière-Appalaches*, Université de Québec à Rimouski, 120 p.

KESTEMAN, Jean-Pierre (1984). *Histoire du syndicalisme agricole au Québec, UCC-UPA 1924-1984*. Boréal Express, Montréal, 324 p.

KROLL, Jean-Christophe (1990). *Agriculture : changer de politique*, Alternatives économiques, Paris, 193 p.

KROLL, Jean-Christophe (2002). Nouvelles orientations de la politique agricole française : quelques questions à propos du CTE, *Économie Rurale*, numéro 268-260, p. 30-44.

KROLL, Jean-Christophe (2002a). La multifonctionnalité dans la politique agricole commune : projet ou alibi?, *Oléagineux Corps gras Lipides* (OCL), volume 9, numéro 6, novembre-décembre, p. 390-398.

LAMOUREUX, Josée (1996). Naissance et transformation des institutions : apports de la théorie de la régulation, de la théorie des conventions et de l'Institutionnalisme de J. R. Commons, *Crises*, Université du Québec à Montréal, Cahiers de recherche no 9608. www.crisis.uqam.ca/9608.htm

LAURENT, Catherine (1992). *L'agriculture et son territoire dans la crise*. Thèse d'université, Paris-VII, INRA, Versailles, 455 p.

LAURENT, Catherine (2001). La multifonctionnalité de l'agriculture, In : *Vers un accord entre l'Europe et le Mercosur*, Durand M.-F., Giordano P., Valladao A. (sous la direction de), Presses de Sciences Po, Paris, p.407-423.

LOSCH, Bruno (2002). La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques? In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Actes du colloque international de la Société Française d'Économie Rurale, 21-22 mars, p.165-192.

LOYAT, Jacques et Yves Petit (2002). *La politique agricole commune (PAC) : un enjeu de Société*, 2^{ème} édition, Collection Réflexe, La documentation Française, Paris, 190 p.

MAPAAR (2003). *Le programme CTE. Rapport d'Évaluation*. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, République Française, décembre, 177 p.

MAPAQ (1981). *Nourrir le Québec*. Direction générale de la planification et des études économiques, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 261p.

MAPAQ (1985). *Coup d'œil sur l'agriculture, les pêches et l'alimentation au Québec*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Édition 1985.

MAPAQ (2001). *Signature d'une entente sur l'écoconditionnalité. Les producteurs de porcs du Québec accélèrent leur virage vert*, Communiqué, site internet MAPAQ. www.agr.gouv.qc.ca

MAZOYER, Marcel et Laurence Roudart (2002). *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Éditions du Seuil, Collection Point Histoire, 705 p.

MENDRAS, Henri (1967). *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*. S.E.D.E.I.S. Paris, 358 p.

MIQUEL, Pierre (2004). *La France et ses paysans. Une histoire du monde rural au XX^e siècle*, L'Archipel, Paris, 361 p.

MOLLARD, Amédée (1995). L'agriculture entre régulation globale et sectorielle, In : *Théorie de la régulation, États des savoirs*, Boyer, Robert et Saillard, Yves (sous la direction de), La Découverte, Paris, p. 332-340.

MORISSET, Michel (1987). *L'agriculture familiale au Québec*. L'Harmattan, Paris, 205 p.

NEESER, Philippe (1999). *40 ans d'histoire agricole. Tome 1 : Les occasions perdues 1955-1981*, Éditions France agricole, Paris, 415 p.

NEESER, Philippe (1999). *40 ans d'histoire agricole. Tome 2 : Réformes et mondialisation inévitables 1981-1993*, Éditions France agricole, Paris, 575 p.

NÉFUSSI, J. (1987). *Les IAA en France : croissance et financement 1950-1985. Essai sur l'intégration financière et la dynamique industrielle*, Thèse ès sciences économiques, Université de Paris X-Nanterre, 632 p.

NIEDDU, Martino (2000). Secteurs et territoires, tour à tour problèmes et solutions dans les approches régulationnistes. Cahier ESR numéro 54, p.47-87.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC (1999). *Commentaires soumis dans le cadre de la Consultation québécoise sur les prochaines négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce en agriculture et agroalimentaire*, Mars 1999. www.oaq.qc.ca

OCDE (2001). *Multifunctionality: Towards an Analytical Framework*, www.ocde.org

OCDE (1998). Agriculture in a changing world : which policies for tomorrow? *Meeting of the Committee for Agriculture at the Ministerial level*, Press Communiqué, Paris, 5-6 mars 1998.

PARENT, Diane (2002). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural, Article présenté aux audiences du BAPE sur la production porcine au Québec.
www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/dura.htm

PELLERIN, Laurent (2003). Une agriculture aux multiples vocations, *Terre de chez nous*, Éditorial du 20 février 2003.

PERRAUD, Daniel (2002). Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture, In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Actes du colloque international de la Société Française d'Économie Rurale, Paris, 21-22 mars, p.271-290.

PINGAULT, Nathanaël (2001). Une évaluation multicritère pour des politiques Multifonctionnelles, *Notes et études économiques*, septembre, numéro 14 , p.51-69.

PRETTY, Jules (2003). The Externalities and Multifunctionality of Agriculture. *Eurochoices*, volume 2, numéro 3, p. 40-45.

RICHLI, Paul (1999). Rapport général de la 1^{ière} commission sur les problèmes juridiques posés par les nouvelles fonctions de l'agriculture, In : *L'Agriculture multifonctionnelle*, Comité européen de droit rural (CEDR), L'Harmattan, 749 p.

SERVOLIN, Claude (1989). *L'agriculture moderne*. Éditions du Seuil, Paris, 318 p.

SUISSE (2000). Les caractéristiques spécifiques de l'agriculture et la nécessité de traiter l'agriculture à part dans le cadre de l'OMC, *Conférence internationale sur les considérations autres que d'ordre commercial dans le secteur de l'agriculture*, Ullensvang, Norvège, 2-4 juillet, document de travail no 1 présenté par la Suisse, 10 p.

UPA (2003). Application du concept de multifonctionnalité dans divers pays. *Colloque annuel 2003*, Union des Producteurs Agricoles, 48 p.

VACHON, Bernard (sous la direction de) (1991). *Le Québec rural dans tous ces états*. Les Éditions du Boréal, 311 p.

VELASCO ARRANZ, Ana (2002). *Les contradictions de la modernisation en agriculture*. L'Harmattan, Collection Logiques Sociales, 317 p.

VOUNOUKI, Eleftheria (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture grecque : politique et réseaux informels In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Actes du colloque international de la Société Française d'Économie Rurale, 21-22 mars, p.673-688.

WAMPACH, Jean-Pierre (1991). Progrès économique et déclin des campagnes : craintes et espoirs, In : *Le Québec rural dans tous ces états*, Vachon, Bernard (sous la direction de), Les Éditions du Boréal, p.109-126.

WASZKIEL, Georges (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : quelques orientations françaises. OCL, vol. 9 no 4, juillet-août, p.191-198.